

relations

REVUE DU MOIS

NUMÉRO 324

MONTRÉAL

FÉVRIER 1968

PRIX 50¢

Le Québec et l'immigration

La crise de la foi chez les jeunes

L'avortement, la morale et la loi

La prochaine conférence fédérale-provinciale

Un laïc théologien

SOMMAIRE

Février 1968

Éditorial	29
<i>"L'Église en nos jours".</i>	
Articles	
L'AVORTEMENT, LA MORALE ET LA LOI . . . Marcel Marcotte	30
LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE . . . Richard Arès	36
LE QUÉBEC ET LE GRAVE PROBLÈME DE L'IMMIGRATION . . . Marcel Masse	39
UN LAÏC THÉOLOGIEN: FRANK SHEED . . . Luigi d'Apollonia	42
LA CRISE DE LA FOI CHEZ LES JEUNES . . . Frank J. Sheed	43
Chroniques	
Au service du français: <i>Nous-mêmes et par nous-mêmes</i> . . . Joseph d'Anjou	45
Le théâtre Georges-Henri d'Auteuil	47
Le menteur. — Des Clowns par Milliers. — L'Oiseau bleu. — Pygmalion.	
Chronique philosophique: <i>Quand passe l'oiseau de Minerve</i> . . . René Champagne	49
Avec ou sans commentaires: Pour des institutions chrétiennes . . . Jean Daniélou	51
Correspondance: Sur les femmes-femmes et leurs débordements. — L'avortement	52
Méditation: Du cœur et des yeux Paul Fortin	53
Les livres	54
Notes bibliographiques	60
Ouvrages reçus	III

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Gérard HÉBERT, Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs: Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL, Robert BERNIER, Jacques COUSINEAU, René DIONNE, Fernand POTVIN, Jean-Paul ROULEAU.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Administrateur: Arthur RIENDEAU.

Rédaction et abonnements:

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-11. Tél.: 387-2541

Publicité:

Cie des Publications Provinciales Limitée

110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11. Tél.: 384-6800

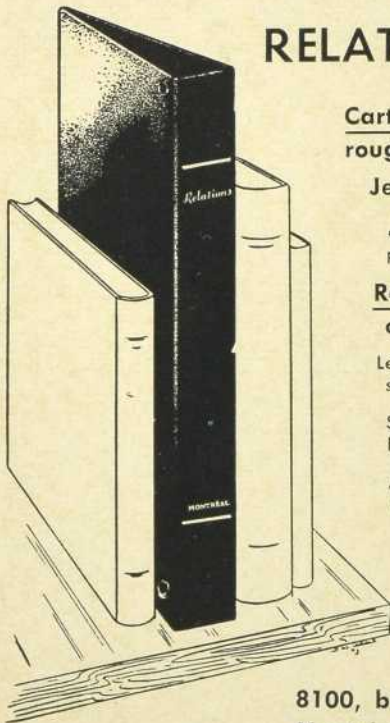
M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Editions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le Répertoire canadien sur l'éducation.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

CONSERVEZ RELATIONS



Cartable en similicuir rouge avec titres or.

Jeu de 12 cordes.

au comptoir \$2.50
par la poste \$2.65

Reliure de votre collection 1967.

Le lecteur fournissant sa collection: \$3.00

Si nous fournissons la collection: \$8.00

Ajouter \$0.25 pour frais d'expédition

Écrivez ou téléphonez

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal-11 387-2541



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI OU FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

Editorial

« L'Église en nos jours »

C'EST une lettre pastorale collective d'une étonnante vigueur doctrinale et d'une admirable fermeté dans la foi que l'épiscopat des États-Unis adressait, le 11 janvier dernier, à tous les fidèles de l'Église américaine. Cette Église, comme bien d'autres, traverse une phase critique: tout — doctrine et pratiques — y est remis en question et les défections se multiplient, chez les laïcs, les religieux et les prêtres. En réponse à l'attente de nombreux fidèles, les deux cents évêques du pays ont décidé de parler. D'une voix unanime. Leur sujet: l'Église, son mystère et ses structures, et le rôle qu'y doivent remplir les laïcs, les prêtres et les évêques, à l'heure actuelle dans la société américaine. Peu de considérations sociologiques, mais beaucoup d'Évangile et de théologie.

L'Église du Christ, écrivent-ils, vit aujourd'hui une heure privilégiée. Rarement dans sa longue histoire eut-elle autant à faire et si peu de place pour la médiocrité. "Nous parlons parce que nous le devons. Même si, en des cas, on ne prêtera pas attention à nos paroles, il nous faut les prononcer." Le thème fondamental du Concile a été le mystère de l'Église; en tant qu'évêques, nous sommes disposés à accueillir avec joie les intuitions nouvelles des théologiens et de tout le peuple de Dieu affrontés à ce mystère, surtout celles des membres de l'Église qui, par leurs prières et leur sens spirituel, ont acquis un titre éminent à parler dans la communauté de foi et de culte.

Nous observons avec tristesse que certains aujourd'hui, utilisant le noble mot "charisme" ou employant la théologie presque comme une thérapie, ridiculisent l'Église et, sous prétexte d'être de leur temps, semblent hostiles à tout, sauf à leurs propres vues. Ce qui commence comme une critique nécessaire et fondée dégénère rapidement en attitude destructrice de la vie, indigne de la raison et incompatible avec la foi. Trop souvent (et ici il est du devoir de chacun d'examiner sa conscience) la vie de prière et la recherche de l'excellence spirituelle sont devenues la dernière et la moindre des préoccupations. Un nouveau pélagianisme cherche le salut dans la correction des structures plutôt que dans la conversion à

Dieu; un nouveau gnosticisme met tout son espoir dans l'habileté de l'expression ou dans la formule ésotérique plutôt que dans Jésus-Christ crucifié et ressuscité. Nous ne devons jamais l'oublier: ce que nous cherchons à réformer n'est pas une institution mortelle mais l'Église du Dieu vivant.

Il ne faut pas, continuent les évêques, interpréter ces paroles comme si nous voulions décourager les forces positives à l'œuvre dans l'Église catholique aux États-Unis. Tous, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Mais, pour bien apprendre, nous devons nous rappeler que l'humilité est toujours la marque du croyant, que la patience est encore l'attitude qui convient au disciple et que l'amour des uns pour les autres est plus important que tout le reste.

Dans les cinq années écoulées depuis l'ouverture du Concile, l'Église a connu beaucoup de changements, quelques-uns des plus rapides de son histoire et peut-être les plus profonds. Ce n'est pas le temps en pareille période de perdre patience, surtout à l'égard de l'Église, ou de vouloir décider, à la lumière de ses seules intuitions, quelles sont les choses à croire ou les valeurs à affirmer pour le salut. Personne, non plus, ne peut, dans de telles circonstances, entreprendre de décider par lui-même, avec un espoir raisonnable de succès, quelles sont les structures dont l'Église a besoin pour devenir un signe du Christ, voire un signe efficace donneur de grâce. L'homme moderne est aussi porté au péché et aussi capable d'erreur religieuse que l'homme des autres temps.

Il est grandement souhaitable que cette lettre magistrale, d'environ 25,000 mots, soit bientôt traduite en français et largement répandue dans notre milieu. Ce que les évêques américains disent de l'Église et de son mystère, de l'Église une et catholique, visible et invisible, du témoignage que les laïcs doivent donner au monde, de la crise dans la vie des prêtres, du rôle spécifique des évêques, des rapports entre l'autorité et la liberté et enfin de l'obéissance dans l'Église, tout cela trouve application au Canada français. Ici aussi, l'Église est mise en question et une grave crise menace la vie catholique; nous ne sommes pas assez riches ni même assez fermes dans la foi pour nous passer des richesses et des lumières que peut nous apporter cette lettre pastorale collective de l'épiscopat américain.

L'Avortement, la Morale et la Loi

Marcel MARCOTTE, S.J.

AU TRAIN OÙ VONT LES CHOSES, nous finirons par penser que le Canada, décidément, est un pays anglo-saxon, que le cordon ombilical, quelque part, n'a pas été vraiment coupé. À peine la Grande-Bretagne s'est-elle donné de nouvelles lois sur le divorce, sur l'homosexualité ou même, ces derniers mois, sur l'avortement, que, déjà, le gouvernement canadien lui emboîte le pas et court sur ses talons. Des cendres du colonialisme politique, un nouveau colonialisme, d'essence juridique, serait-il, subrepticement, en train de renaître?

On dira que la question de l'avortement, ici comme ailleurs, est dans l'air depuis longtemps, qu'un comité parlementaire, sous la pression de l'opinion publique, avait d'ores et déjà été formé pour l'étudier et que le gouvernement, somme toute, n'a fait que reprendre à son compte les recommandations que ce comité, dans son rapport préliminaire, lui avait fait tenir. Sans doute. Mais c'est cela, justement, que nous lui reprochons. En répétant l'erreur du Comité, le gouvernement l'aggrave; en lui donnant force de loi, il la double d'une injustice.

Qu'on ne s'y trompe pas: lorsqu'il propose au législateur d'autoriser, tout de suite, l'avortement thérapeutique, le Comité parlementaire accomplit une démarche décisive. Il ne fait pas simplement *un pas*, un pas de plus sur le chemin battu, il fait *le pas*, le tout premier pas, le pas irréversible sur une route nouvelle dont nul ne sait encore où elle nous conduira. Hier, la loi canadienne, nonobstant quelque ambiguïté, interdisait absolument et punissait de peines sévères l'avortement sous toutes ses formes; demain, pour la première fois, elle le rendra licite, dans tous les cas, du moins, où la vie ou la santé de la mère, du fait de la grossesse, seront en danger.

Or, cette option radicale, le Comité parlementaire l'a prise, à l'encontre des règles élémentaires de la démocratie, avant d'avoir achevé ses travaux et, notamment, avant d'avoir recueilli le témoignage de l'Épiscopat catholique qui, sur le plan religieux, est censé exprimer les vues de la moitié des citoyens du pays. Quel sans-gêne, ou quelle roublardise!

On aurait attendu que le gouvernement prît sur lui de corriger cette erreur, en refusant à tout le moins de se laisser bousculer. Au contraire, il la consacre, l'entérine, la couvre de son autorité; il prend parti à son tour sur le fond même d'un débat où le principal intéressé, c'est trop clair, n'a pas eu le loisir de se faire entendre; il fait fi d'avance, lui aussi, des objections ou des réserves de son interlocuteur le plus prestigieux, le plus gênant; le plus redoutable; il le met, cavalièrement, devant le fait accompli.

Voilà comment on résout parfois, à Ottawa, les questions controversées. Voilà, à propos d'un objet précis

et important, comment les requêtes ou les protestations du Québec — et dans le cas présent, du Québec catholique — risquent souvent d'être accueillies, c'est-à-dire étouffées, escamotées, traitées par préterition. Faut-il s'étonner, après cela, que tant de Québécois se plaignent du sort qui leur est fait et qu'ils rêvent, à l'occasion, de se donner des structures politiques autonomes où leur voix, enfin, ne retentira plus dans le vide?

I — L'avortement et la morale

Avant d'être un problème légal, l'avortement est un problème moral. En tant que tel, il relève, au regard du chrétien, d'un double éclairage, celui de la foi et celui de la raison.

L'enseignement de la foi est impérieux et catégorique: en pratique et pour les fins de l'action, l'avortement, à quelque moment qu'on le provoque, doit être considéré comme un homicide, — le "meurtre direct d'un innocent", dit Pie XI; un "crime abominable", au même titre que l'infanticide, dit le dernier concile; un péché extrêmement grave, passible de l'excommunication, dit le Code de droit canonique.

C'est sur cette position traditionnelle et rigoureuse que le croyant, en tant que tel, doit aligner sa pensée et régler sa conduite. Les modifications à la loi criminelle n'y changeront rien: après l'adoption du bill C-195 comme avant, la mère, le médecin, l'infirmière catholiques resteront tenus en conscience de se conformer à la loi de l'Église; s'ils ne le font pas, ils s'excluront eux-mêmes de la communion avec le peuple de Dieu.

Pour justifier les sévérités de l'Église, les moralistes chrétiens font appel à la raison. Expulser un fœtus vivant, non encore viable, expliquent-ils, c'est l'arracher du milieu biologique nécessaire à sa vie, c'est le tuer. Et si le fœtus est un être humain, une personne de plein droit, innocente par surcroît, c'est commettre à son égard le crime d'homicide. Au regard du moraliste, croyant ou non, le principe "Tu ne tueras pas l'innocent" a une valeur absolue et ne doit pas souffrir d'exception.

Mais alors, la question se pose: le fœtus est-il un homme au sens plein, avec tous les droits qui se rattachent à la qualité d'homme? Qu'il en soit un aux stades avancés de la vie fœtale, au moment, par exemple, où il devient viable, et donc bien avant le jour de la naissance, personne n'en peut douter. C'est pour cette raison, au fond, que l'American Law Institute s'oppose à tout avortement passé la vingt-sixième semaine de la grossesse; pour cette raison aussi que, en Suède, tant de protestations s'élèvent contre certaines lenteurs bureaucratiques qui forcent parfois les médecins à provoquer

l'avortement de fœtus si vivants, si vigoureux qu'ils gémissent, avant de mourir, durant des heures.

Mais le fœtus est-il un homme dès les premiers jours, les premières heures, les premiers instants de la grossesse, dès la rencontre initiale de l'ovule et du spermatozoïde? Cette question, sur le plan théorique, n'a jamais pu, et ne pourra jamais être tranchée de façon décisive. Aristote, au nom de son système philosophique, enseignait que l'animation, l'infusion de l'âme intellectuelle dans la chair, et donc l'humanisation proprement dite du fœtus, n'avait lieu qu'au quarantième jour de la grossesse pour le garçon, au quatre-vingtième jour pour la fille. Après lui, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin et nombre de théologiens, au cours des âges, ont soutenu, sans que l'Église les inquiète le moins du monde, des opinions toutes semblables. L'Église, de même, n'a jamais cru bon de reprendre à son compte ni, encore moins, d'imposer comme un point de sa doctrine officielle, l'opinion opposée qui, à l'heure présente, est de beaucoup la plus commune parmi les moralistes.

Les hommes de science, à leur tour, se sont penchés sur le problème sans parvenir, non plus, à le résoudre. Les uns paraissent frappés par ce qui manque au fœtus durant les premiers temps de la grossesse, les autres, par tout ce qu'il possède d'humain dès le premier instant; les uns en font une sorte de parasite, de prolongement du corps maternel: ils l'y rattachent comme la fleur à la tige; les autres en traitent d'emblée comme d'un vivant autonome, indépendant en soi de l'organisme maternel: ils l'y rattachent comme l'arbre au sol.

Nous avons déjà pris parti dans ce débat¹ et ne pouvons que nous répéter. La science, autant qu'on sache, tient en général pour certain que, dès l'instant de la fécondation, toutes les caractéristiques d'un organisme humain fortement individualisé surgissent à la fois. Du premier coup, la combinaison originale des gènes, des chromosomes et du cytoplasme en provenance de l'ovule et du spermatozoïde fixe à jamais non seulement le sexe de l'enfant à naître, mais un vaste éventail de caractères humains permanents, tant externes qu'internes, tant anatomiques que fonctionnels, où transparait en filigrane la physionomie particulière de l'homme de demain. L'enfant est le père de l'adulte, mais l'embryon est le père de l'enfant. Et si le nouveau-né qui entre dans le monde en poussant un cri est certainement une personne humaine, pourquoi l'œuf fécondé où l'enfant tient en germe ne serait-il pas lui aussi un homme de plein droit?

Le Haut Comité français de la population et de la famille est parvenu à la même conclusion:

Aucune donnée scientifique ne permet de faire une différence aussi tranchée entre la vie intra-utérine et la période postérieure à la naissance: l'enfant est, dès sa conception, doué de caractéristiques propres, d'une vie qui, pour être tributaire d'un milieu privilégié de développement, n'en est pas moins autonome et dont la progression se poursuit de façon continue. La biologie rejoint aujourd'hui les intuitions de la pensée chrétienne, fondement de notre civilisation: dès les premiers siècles de l'Église, l'avortement a été regardé comme un homicide, et rien ne permet, de nos jours, de le considérer autrement.

1. *Relations*, avril 1966: **L'avortement est un meurtre.**

Ce texte, auquel on regrette que notre Comité parlementaire n'ait pas emprunté de la graine, prend pour acquis que le fœtus est toujours un homme. Nous n'irons point jusque là: avec l'Église, nous dirons simplement qu'il doit toujours, en pratique, être considéré et traité comme s'il était un homme.

Le moins qu'on doive admettre, en effet, c'est qu'il y a des chances — de bonnes chances — qu'il en soit un. Or, raisonne le moraliste, quand il existe un doute invincible portant sur la réalité même d'un fait qui met en cause les valeurs humaines les plus hautes — et la vie, dans un sens, est la valeur suprême —, on est tenu en conscience de choisir le parti le plus sûr. Nul n'a le droit, suivant l'exemple classique, de tirer un coup de fusil sur un objet mouvant dans les broussailles, sous prétexte qu'il ne sait pas si cet objet est un homme ou une bête. Dire: tirons d'abord, nous vérifierons ensuite; s'exposer, délibérément, à tuer un être humain, c'est — tout le monde le sent — commettre, d'intention et de consentement, un meurtre véritable, c'est agir avec l'âme d'un criminel, même si la preuve est faite, après coup, qu'il n'y a pas eu de victime. Dans le cas de l'avortement, cette règle s'applique de façon rigoureuse: il n'est pas permis de détruire la vie fœtale pour la simple raison qu'on doute qu'elle soit une vie pleinement humaine.

**Le droit de légitime défense
ne joue pas contre l'enfant,
car il ne peut pas être considéré
comme un agresseur injuste.**

Mais le fœtus est-il un innocent? Ne pourrait-on pas le considérer, à bon droit, comme un injuste agresseur de la vie, de la santé physique ou mentale de la mère qui le porte? Cet argument, pour un esprit réfléchi, n'a guère de poids, et Pie XI, dans l'encyclique *Casti Connubii*, l'a écarté, sans restriction, d'un revers de la main: "Qui pourrait donner ce nom d'injuste agresseur à un enfant innocent?" Mais le poids qui lui manque, le besoin, parfois, le lui confère. Face à l'avortement, l'homme moral — médecin ou juriste — qui est aux prises avec les impératifs de sa conscience, d'une part, et avec certaines nécessités pratiques, d'autre part, cherche désespérément une échappatoire, un alibi, un motif d'exemption à la loi qui l'accule à l'impasse. Il peut croire, de bonne foi, les avoir trouvés quand la pensée lui vient d'invoquer, contre le fœtus indésirable, le droit de légitime défense. C'est en suivant, croyons-nous, ce processus que le Haut Comité français, après avoir posé en principe que tout avortement est un homicide, en est quand même arrivé à légitimer l'avortement thérapeutique. Il l'a fait avant tout, semble-t-il, pour des raisons de caractère pragmatique. L'avortement, en France, est entré dans les mœurs, on ne peut l'empêcher. Il faut donc le soumettre à la loi pour prévenir l'anarchie et limiter les dégâts. Et puisque la légitime défense est

“la seule exception à la loi absolue du respect de la vie d'autrui”, “elle peut seule rendre licite l'avortement”. Solution de désespoir, en somme, qu'il doit nous être permis — comme au Haut Comité lui-même, peut-être — de ne pas prendre très au sérieux.

Car, enfin, de quel droit considérer le fœtus qui gît au creux de la chair maternelle comme un injuste agresseur ? N'est-il pas là où, librement, ses parents l'ont mis, où la nature le veut ? Y fait-il rien d'autre que de respirer, de se nourrir, de croître comme il se doit ? A-t-il exigé d'être conçu ? En quoi diffère-t-il du fœtus voisin qu'une femme émerveillée porte amoureusement dans ses flancs ? Et s'il est devenu une menace à la vie, à la santé de sa mère, est-ce sa faute à lui ou celle de sa mère qui, par suite de quelque carence anatomique ou psychique, est incapable de mener sa grossesse à bonne fin ?

En toute rigueur de termes, le droit de légitime défense tient dans la formule suivante : Il est permis de défendre sa *vie* contre un injuste agresseur, *en acte d'agression*, par tous les moyens *actuellement nécessaires* pour repousser l'agression, y compris le meurtre direct de l'agresseur.

Personne n'a donc le droit de tuer un être humain pour protéger un autre bien que sa vie — sa santé, par exemple, ou son équilibre mental —, car entre le tort subi et le tort causé, il n'y aurait plus de proportion : le droit de légitime défense ne jouerait donc, à la rigueur, qu'en faveur de la mère en danger de mort. Personne n'a le droit non plus de tuer un agresseur simplement possible ou même probable, avant que ce prétendu agresseur ait posé des gestes gravement hostiles rendant la menace à la vie sérieuse et actuelle : voilà qui exclut tout avortement provoqué dans les premiers mois de la grossesse, c'est-à-dire, en pratique, l'avortement en général, sous ses formes les plus courantes. Nul n'a le droit, enfin, de tuer l'agresseur, fût-il en acte d'agression, s'il peut le repousser par d'autres moyens moins brutaux que le meurtre : dans l'état actuel des connaissances et des techniques médicales, cette capacité existe dans la quasi totalité des cas pour lesquels le droit de légitime défense est invoqué.

**Le respect absolu de la vie prénatale
est un des principaux fondements de
la civilisation chrétienne.**

Ainsi donc, la morale, au nom de la raison comme au nom de la foi, porte contre l'avortement une condamnation péremptoire et sans appel. Pendant des siècles, dans nos sociétés occidentales, la règle du respect absolu de la vie prénatale n'a fait l'objet d'aucune discussion. Les individus pouvaient la violer, comme d'autres règles, chacun pour soi, en secret ; mais ces comportements erratiques, marginaux se heurtaient aux sévérités de la morale collective, qui ne leur a jamais permis de se manifester au grand jour. À partir du XIX^e siècle, la

situation a changé ; elle est en passe de devenir critique. À mesure que les Églises perdaient de leur emprise sur les masses, les critères de la moralité ont tendu à s'obscurcir et à s'édulcorer. Le respect de la vie, cet ultime rempart contre la barbarie, n'a pas été épargné par l'esprit nouveau : qu'on se rappelle les fours crématoires et l'holocauste atomique. Néanmoins, parce qu'il a perçu, dans un éclair, la menace innommable, notre monde, aujourd'hui, réagit avec vigueur, dans ses élites, contre ces symptômes de pourrissement : il rêve d'abolir la guerre et la faim dans le monde ; il réclame des mesures de sécurité sur les chantiers de travail et sur les routes ; il abolit la peine capitale ; il exalte partout les valeurs de vie et de fraternité. Pourquoi faut-il qu'il montre, au même moment, tant d'indulgence à l'égard de l'avortement ? Lui qui fait si grand cas de la vie d'une poignée de criminels, par quel étrange paradoxe en arrive-t-il à sacrifier, d'un cœur allègre, la vie de millions d'innocents ?

La réponse est aisée : depuis que la morale chrétienne, fondement éthique de notre civilisation, n'éclaire plus et ne gouverne plus avec autant de force l'opinion publique sécularisée, l'avortement a cessé d'être reconnu, universellement, pour ce qu'il est : le meurtre direct d'un être humain en devenir. Quand ses intérêts viennent en conflit avec les règles établies, l'homme de la rue ne veut céder qu'à l'évidence. À propos de l'avortement, cette évidence, naguère, émanait de l'autorité, religieuse ou laïque, et s'attachait à des principes ; en se déplaçant du côté des faits et, notamment, des constatations scientifiques, elle a perdu beaucoup de sa clarté. Tout le monde considère encore comme un crime atroce de tuer un enfant sitôt après sa naissance, parce qu'alors on peut le voir, l'entendre, le toucher. Mais le fœtus, lui, mène dans le sein de sa mère une vie cachée : nul ne le voit ; sa vie vient à peine de commencer et il est petit jusqu'à l'insignifiance. Pourquoi lui consentir de si lourds sacrifices ?

Pour dissiper cette confusion, il faut que la morale intervienne. Pareilles vues, dit-elle, sont irrecevables, étrangères à la foi et même à la raison. Elles tiennent compte des réalités accidentelles mais négligent les réalités essentielles. Le temps, la taille, le poids, la place de l'enfant — dans un incubateur, un berceau ou dans le sein de sa mère — sont de purs accidents et ne changent rien à la moralité de l'acte qui le tue. Au regard de la nature, tous les hommes sont égaux et possèdent les mêmes droits fondamentaux ; une vie est une vie, qu'elle ait commencé il y a une minute ou qu'elle date de cent ans, qu'elle soit la vie d'un ignorant ou celle d'un savant, d'un pauvre ou d'un riche, d'un noir ou d'un blanc, de l'enfant à naître ou de la mère qui le porte. Abandonner ce principe, c'est justifier d'avance les pires crimes ; c'est admettre qu'un jour, la société pourra se débarrasser des enfants difformes, des incurables, des fous, des anormaux, des vieillards cachexiques, de tous ceux qu'on appelle, d'un mot inhumain, les indésirables ; c'est retourner, bon gré mal gré, au paganisme antique. Qui-conque s'attaque à la vie d'un seul être, cet être fût-il un simple fœtus, s'attaque à la vie de tous ; il met en péril notre civilisation tout entière.

II — L'avortement et la loi

Tout ce qui est immoral ne doit pas nécessairement être déclaré illégal; il n'est pas requis que les articles du Code criminel coïncident en tout point avec les canons de la loi ecclésiastique ni, encore moins, avec les prescriptions des manuels de morale. Dans le sillage du récent concile, l'Épiscopat canadien a reconnu expressément la validité de cette distinction entre la morale et la loi en l'appliquant à la contraception, d'abord, et plus tard, au divorce.

Tous les actes mauvais n'ont pas à être prohibés par une loi civile. Seuls les actes mauvais qui peuvent nuire d'une façon notable au bien commun relèvent à juste titre des lois criminelles de la communauté politique... Il doit y avoir toujours une juste proportion entre le tort réel accompli et les moyens auxquels on veut recourir pour le combattre. Si les dommages au bien commun sont proportionnellement légers — comme dans certains cas d'inconduites privées et dissimulées — il n'est pas nécessaire que l'autorité publique multiplie à outrance les dispositions législatives et tente de tout prohiber dans le détail. Cette multiplication des mesures pénales, trop souvent inefficaces, desservirait d'ailleurs, à sa manière, le bien commun lui-même.

Certes, les valeurs religieuses et morales que l'Église a mission de promouvoir et de défendre ont une grande importance pour l'ordre public et le bien du pays. Il est donc naturel et normal que le chrétien éclairé y soit, en règle générale, fort sensible — plus sensible, en tout cas, que celui dont la conscience n'a pas été formée à la même école. N'empêche que, pour l'un comme pour l'autre, la norme de référence, en matière légale, reste toujours le bien commun, considéré dans sa totalité. En sorte que, dans certains cas — comme celui de la contraception, du divorce ou même de l'homosexualité —, le chrétien pourra, sans trahir, juger bon que la loi sur laquelle il est appelé à se prononcer en tant que citoyen, ne s'accorde pas exactement avec les critères du bien et du mal d'après lesquels, en tant que chrétien, il continue de se sentir obligé, en conscience, de régler sa conduite privée.

Dans l'intention des Évêques, les mêmes principes s'appliquent, éminemment, au législateur, — au "législateur, en général," et au "législateur chrétien, en particulier," — "en face de toute question controversée d'ordre moral". L'avortement en est une, le gouvernement a pris parti, une loi permissive a été déposée, la Chambre en est saisie: comment le législateur chrétien doit-il se comporter dans cette situation délicate ?

La réponse de l'Épiscopat, au niveau des principes, est tout à fait claire: face à un projet de loi qui a, comme c'est ici le cas, de profondes implications d'ordre moral et religieux, le législateur chrétien n'a pas à se demander si la loi soumise à son examen recoupe en tout point les normes de moralité en vigueur dans l'Église, mais simplement si elle est apte à servir le bien commun. Vu les liens étroits qui existent entre le bien réel des personnes, que la morale cherche à promouvoir, et le bien de la communauté, qui fait l'objet de la législation, il serait bien étonnant que la loi chrétienne et la loi humaine fussent, à propos d'un objet de si grande importance, en complet désaccord. Si elles le sont, il faudra en conclure que le bien commun lui-même est en danger, et le législateur,

chrétien ou non, sera tenu, en principe, de combattre la législation abusive avec vigueur.

En pratique, est-ce le cas de la nouvelle loi sur l'avortement que le gouvernement propose ? La réponse, à notre avis, doit établir une distinction très nette entre deux cas fort différents: celui où l'avortement est permis pour sauver la vie de la mère et celui où il est permis pour préserver simplement sa santé. Dans le premier cas, nous ne ferions pas au législateur chrétien un devoir de conscience de marquer son opposition; dans le second cas, nous estimons, au contraire, qu'il y est rigoureusement tenu, tout ensemble comme chrétien et comme homme public.

L'avortement médical, pour le salut de la mère en danger de mort, est immoral, mais il n'est pas nécessaire de le déclarer illégal.

L'avortement thérapeutique, pour la survie de la mère, est admis dans la plupart des législations occidentales. Au Canada, il est encore prohibé par la loi criminelle, mais, sous le bénéfice de la bonne foi accordé par le Code, les médecins n'ont pas de peine à contourner l'interdit. Il appert qu'en certains lieux, ils ne s'en privent pas.

Néanmoins, les cas où la grossesse met réellement la vie de la mère en danger sont rares, tellement rares que nombre de spécialistes nient catégoriquement qu'il en existe. Le docteur Joseph L. McGoldrick écrivait déjà en 1948:

Le dilemme "la mère-ou-l'enfant" est une relique du premier âge de l'obstétrique. S'il en est question aujourd'hui dans le monde médical, c'est le fait de médecins dont la formation et l'expérience ne les qualifient évidemment pas pour pratiquer l'obstétrique moderne. Dans l'un des plus grands hôpitaux de la ville de New-York, où la moyenne des accouchements s'élève à plus de 3000 par année, l'expérience m'enseigne qu'aucun dilemme semblable ne s'est rencontré au cours des vingt dernières années. J'ai fait la même constatation dans les hôpitaux privés où j'exerce. Les cas de grossesse avec complications cardiaques, pulmonaires ou rénales, qu'on considérait jadis comme des indications d'avortement thérapeutique, sont à présent menés jusqu'à terme ou du moins jusqu'à la viabilité, et ils débouchent presque toujours sur une amélioration de la condition physique de la mère.

Tout le monde, il va sans dire, ne partage pas le même optimisme; il est encore trop tôt, semble-t-il, pour affirmer que l'avortement thérapeutique, comme l'embryotomie sur le fœtus viable, a vécu. Il n'en reste pas moins que, mis à part les cas, bien plus nombreux et dramatiques, d'avortement indirect — pour cause de grossesse ectopique, de maladie grave des organes maternels — à propos desquels la morale et la loi n'ont rien à objecter, le domaine de l'avortement thérapeutique se rétrécit de jour en jour. Pour l'ensemble du territoire américain, où l'avortement pour le salut de la mère est couramment autorisé par la loi des États, on estime à 10,000 le chiffre annuel des interventions. De ce chiffre relativement bas, il faut encore défalquer les cas, à coup sûr les plus nombreux, où la grossesse n'aurait pas été interrompue si la loi avait été interprétée strictement. On constate, par exemple, que de deux hôpitaux de même taille, régis par une législation identique,

l'un ne fait état d'aucun avortement sur 24,417 accouchements, tandis que l'autre en déclare 686. Un tel écart suppose qu'ils ont appliqué la même loi selon des critères fort différents. Malgré quoi le chiffre des avortements légaux tend rapidement à décroître. Au seul John Hopkins Hospital de New-York, les médecins, en 1961, y ont eu recours cinq fois moins souvent qu'en 1937. Comme la littérature médicale en témoigne, il s'agit là d'un phénomène mondial.

Et donc, à moins de prétendre que la médecine canadienne accuse un grave retard sur la médecine universelle ou que les médecins canadiens sont, dans l'ensemble, des contempteurs des lois, la légalisation de l'avortement thérapeutique au sens strict, en faveur de la mère dont la vie même est mise en péril par la grossesse, ne constituerait pas une sérieuse menace au bien commun. Pourvu que la loi soit exigeante et précise, qu'elle ne prête pas flanc aux abus des praticiens marrons, que l'application en soit surveillée de près par les organismes professionnels et par les pouvoirs publics, le législateur chrétien, en pratique, n'est pas absolument tenu de s'y opposer.

Cette opposition, d'ailleurs, risquerait fort de n'être ni comprise ni admise par l'opinion, aggravant par là la division du pays. La morale chrétienne, comme telle, est une morale d'autorité: elle prend appui sur l'Écriture, la Tradition, le Magistère de l'Église. Le croyant accepte cette autorité; il y conforme, en théorie, sa pensée et sa conduite. Il n'en va pas de même pour l'incroyant qui, par définition, la refuse et qui ne consent à se rendre qu'aux raisons, aux lumières, aux autorités qu'il a personnellement reconnues. Certes, la morale chrétienne ne diffère pas, pour l'essentiel, de la morale tout court; ses préceptes s'enracinent dans la loi naturelle qui est la même pour tout homme en ce monde. L'incroyant lui-même, en principe, est donc appelé à s'y soumettre. Cependant, face à certaines lois prohibitives, qui restreignent l'exercice de la liberté individuelle, le bien-fondé des interdictions n'apparaît pas aussi clairement à tout le monde.

En effet, morale d'autorité, la morale chrétienne, quand elle entreprend de s'expliquer, de livrer ses raisons, est aussi une morale de principes, procédant forcément par abstractions et concepts. Elle n'en est pas, pour autant, irréaliste, sans contact avec la vie concrète; elle prétend, au contraire, la serrer de plus près et la respecter beaucoup mieux que cette morale des cas particuliers, de l'efficacité, du "bon sens", qui se fonde sur les considérations pratiques ou même sur le sentiment, et dont l'inspiration tient toute dans l'axiome détestable: la fin justifie les moyens. N'empêche que les moralistes de métier sont rares, et rares également les esprits capables d'évaluer correctement la justesse et la force de leurs raisonnements. Ainsi, pour la majorité des gens et même des médecins, la distinction nécessaire que la morale établit entre l'avortement direct, toujours illicite, et l'avortement indirect, déclaré licite, apparaît bien subtile. De même, ils s'étonnent et protestent quand la morale affirme que le fœtus, même s'il n'est peut-être, au début, qu'un animal minuscule, a droit au même respect que sa mère qui, elle, est certainement une personne humaine. Le moraliste a là-dessus des réponses toutes prêtes, qu'il estime valables. En fait, elles le sont.

Encore faudrait-il, pour satisfaire l'opinion, que leur valeur fût reconnue par le grand nombre. Nous doutons fort qu'elle le soit, ou même qu'elle puisse l'être, d'un bout à l'autre du pays.

Voilà pourquoi, en matière d'avortement thérapeutique, la prudence politique suggère d'éviter les excès de raideur. L'Église elle-même, sans renoncer à former, seule, la conscience de ses membres, ne tient pas à imposer, par le truchement de la loi, à ceux qui lui refusent leur allégeance, un fardeau que peut-être, en toute loyauté, ils ne se croiraient pas obligés de porter. Pareillement, le législateur chrétien doit tenir compte, en milieu pluraliste, de l'extrême diversité des consciences, de manière à ne pas imposer du dehors, par la loi, à l'ensemble des citoyens, ce qu'un grand nombre, en certains cas, n'acceptent pas du dedans.

Dans cette optique réaliste, nous disons oui à la légalisation de l'avortement thérapeutique au sens strict.

Mais à celle de l'avortement thérapeutique au sens large, pour la protection de la santé physique ou mentale de la mère, nous disons non.

**La légalisation de l'avortement
pour cause de santé physique ou
mentale engendre les pires abus
et compromet gravement le bien
commun.**

La notion de santé physique est difficile à cerner; son contraire, la maladie organique, ne l'est pas moins. Abstraction faite du péril de mort, qui tombe dans une catégorie différente, où tracer la ligne de démarcation entre la maladie grave, qui justifierait l'avortement, et la maladie plus bénigne, qui ne le justifierait pas? Les critères courants restent toujours très incertains. Opte-t-on pour le temps? Alors, de combien de jours, de mois, d'années l'avortement doit-il prolonger la vie de la mère pour que la loi l'approuve? Si c'est la joie de vivre qui est prise pour norme, sur quelles balances délicates pèsera-t-on la quantité de bonheur à perdre ou à gagner? Si c'est l'aptitude au travail, comment la définir, la mesurer avec exactitude? L'expérience, au surplus, enseigne au médecin à se méfier d'une erreur de diagnostic et, quand celui-ci est fermement établi, d'une erreur de pronostic. N'est-il pas injuste, dans un domaine aussi flou, où la preuve est si faible, de l'obliger, lui qui est sur la ligne de feu et qui subit des pressions redoutables, à faire fonction de juge et de bourreau au procès d'un innocent? Le professeur Howard Taylor de l'Université Columbia remarque d'un ton amer:

Il m'arrive de regretter de n'être pas un obstétricien dans un hôpital catholique. Je n'aurais pas à prendre de telles décisions. Ne jamais interrompre une grossesse, c'est le seul moyen de m'arracher à mes doutes. Toutes les prétendues indications d'avortement n'ont qu'une valeur relative.

Tous les médecins, évidemment, ne sont pas habités par les mêmes scrupules. Il s'en trouvera toujours pour

*Êtes-vous
abonné à*

RELATIONS ?

Ce numéro de

RELATIONS

vous plaît ?

*Pourquoi ne pas vous
abonner ?*

*Utilisez le billet
ci-joint.*

commettre, sous le couvert de la loi, les pires abus. Les avorteurs de l'ombre ne sont pas tous des amateurs. Ce sont deux médecins diplômés qui, à Baltimore, furent tenus responsables, l'un de 5,000, l'autre de 40,000 avortements criminels. En remontant à la lumière, ces deux messieurs ne trouveraient-ils pas, dans la loi la plus circonspecte, des motifs d'excuse et des raisons d'impunité ?

La notion de santé mentale est encore plus élastique et plus vague que celle de santé physique; en matière d'avortement, elle a des chances d'être appliquée de façon encore plus arbitraire. On l'a bien vu lors de la Conférence sur l'avortement tenue à Washington, récemment, sous les auspices de la Fondation Kennedy. Parmi les psychiatres, aucun accord ne s'est fait jour, aucun dénominateur commun n'a été reconnu qui pût servir de base à une interprétation objective de la loi. On en serait donc réduit à faire confiance aux évaluations subjectives, au flair professionnel de chaque spécialiste. C'est vraiment trop accorder à une science et un art dont les neuves conquêtes n'ont pas encore réussi à masquer les incertitudes ni à faire oublier les échecs.

La loi, pour être juste, doit supposer que l'avortement pour cause de santé mentale fera, régulièrement, à la malade moins de tort que de bien. Or, rien n'est moins sûr. À Washington, les spécialistes furent d'accord pour dire que les résultats de l'intervention sont, en grande partie, imprévisibles. Chez certaines malades consentantes et résolues, l'avortement n'a pas de séquelles émotives apparentes; chez d'autres, il en a, mais le médecin est capable de les garder sous contrôle; chez un bon nombre, il ne fait qu'accentuer les troubles antérieurs du psychisme. Le tableau, pour tout dire, n'est pas très rassurant. Il corrobore le jugement sévère d'Abuse et Schechtman qui écrivait:

L'état mental justifie rarement l'interruption de la grossesse. L'avortement, de soi, est incontestablement un choc et peut, sans aucun doute, causer plus de dommage que la prolongation de la grossesse.

Loin de guérir les maladies mentales, l'avortement marque une tendance fâcheuse à les multiplier. Le syndrome des avortées est connu de longue date. Il paraît tenir à des réactions bio-psychiques indépendantes des conceptions morales et religieuses. Un gynécologue japonais réputé, le docteur Kaseki, rapporte que, sur 525 femmes ayant subi l'intervention, 388 ont déclaré qu'elles en avaient conservé une "angoisse". Une autre enquête a révélé que 231 femmes mariées d'un groupe de 253 considéraient leur avortement comme un "mal". Et dire qu'on avait cru, pour les besoins de la cause, que le Japon moderne, en légalisant l'avortement sur demande, s'était délivré des tabous ! La femme, dans son corps et son âme, est toute tournée vers la vie, — vers la vie à donner, à cultiver, à défendre. Quand c'est pour la mort qu'elle prend parti, elle se dégrade et se détruit.

Par ailleurs, il faut bien voir ce qui se dissimule derrière les indications psychiatriques d'avortement. Le législateur exige forcément, pour chaque cas particulier, qu'elles soient évaluées avec soin par les spécialistes. Mais l'expérience démontre qu'elles ne le sont parfois qu'à moitié. Aux États-Unis, le pourcentage des avorte-

ments de ce type, au cours des dernières années, est monté en flèche. Dans deux hôpitaux de Buffalo, par exemple, il est passé de 13 pour cent en 1943 à 87.5 pour cent en 1963. Qu'en conclure sinon que les indications psychiatriques sont, dans un nombre croissant de cas, entendues dans un sens très large ? La fille-mère, l'épouse enceinte d'un enfant adultérin, la femme de quarante ans surprise par une grossesse inattendue, la travailleuse, la mondaine, l'artiste pour qui la venue d'un enfant est une catastrophe, — toutes ces femmes, devant l'événement, peuvent être prises de panique et présenter des symptômes proprement névrotiques. Aucun psychiatre digne de ce nom ne s'y laisse tromper; la crise est passagère et, moyennant des soins appropriés, se résorbe sans peine. Mais on attend souvent de lui un tout autre verdict. À Washington, les psychiatres ont admis qu'ils sont, dans une certaine mesure, à la merci de certaines femmes décidées à se faire avorter, qui font valoir auprès d'eux des raisons psychiatriques. De guerre lasse, ils en viennent de plus en plus souvent à se laisser convaincre. Dans cette voie, hélas ! on court tout droit à la reconnaissance pratique de l'avortement sur demande. Les promoteurs patentés de la libéralisation des lois sur l'avortement avaient vu juste: par le biais de la santé mentale, l'avortement est en train de devenir un simple moyen de contraception.

La libéralisation de l'avortement légal n'influe pas sur l'incidence de l'avortement illégal.

Reste à discuter le cas de l'avortement clandestin dont on nous rebat depuis si longtemps les oreilles. L'extension de l'avortement thérapeutique, prétend-on, aurait pour résultat de diminuer le nombre des avortements illégaux et des morts maternelles qui sont une des pires plaies de notre société. À l'appui de cette thèse, des chiffres sont cités dont l'impact sur l'opinion est d'autant plus fort qu'ils sont plus effarants et qu'on les répète plus souvent. En Angleterre, pourtant, comme aux États-Unis, des études sérieuses, bien qu'encore incomplètes, ont démontré que ces chiffres sont grossièrement exagérés et n'ont aucune valeur scientifique. La même confusion prévaut au Canada, et le législateur fera bien de s'en souvenir s'il ne veut pas rester dans le noir et légiférer à tâtons.

Sur le fond même de la question, nous avons, par bonheur, la réponse des faits. Au Japon, où le législateur s'en remet à la discrétion des médecins, la fréquence des avortements criminels est nettement en baisse. Pourquoi les Japonaises s'adresseraient-elles aux avorteurs sans mandat quand, pour dix ou quinze dollars, elles peuvent obtenir le même service, dans des conditions bien meilleures, de l'un ou l'autre des 12,000 médecins auxquels l'État accorde le privilège de les faire avorter à volonté, sur la place publique ? Mais, cette diminution, le Japon la paye de 2,500,000 naissances par année, du vieillissement général de sa population, d'une pénurie de main-d'œuvre, de graves problèmes de santé, d'un abaissement

marqué de la moralité publique. À telle enseigne que le gouvernement s'inquiète et parle de revenir à une législation plus rigoureuse.

En Suède et dans les pays de l'Est de l'Europe, où la loi, bien que très libérale, n'autorise pas l'avortement sur demande, le chiffre des avortements illégaux tend à augmenter au même rythme que celui des avortements légaux. On le comprend aisément. Les lois ont une valeur pédagogique; elles contribuent, à leur rang, à l'éducation populaire; elles tracent, d'une certaine façon, au regard des foules, la frontière entre le bien et le mal. C'est pourquoi, à mesure que la législation sur l'avortement se libéralise, le respect de la vie prénatale s'affaiblit dans la communauté, l'avortement tend à devenir une pratique courante et anodine. Alors, les mères qui ne peuvent pas se prévaloir des complaisances de la loi se tournent derechef vers les avorteurs anonymes. Il n'y a qu'un moyen d'abolir l'avortement illégal, c'est de supprimer toutes les barrières légales, de rendre, sans distinction, l'avortement accessible à tout le monde. On doute que, dans une perspective de bien commun, aucun législateur soit prêt, en matière si grave, à culbuter ainsi dans l'anarchie.

L'avenir de la loi

Le ministre de la justice aurait dû y prendre garde: le problème de l'avortement est trop important pour entrer, au même titre que l'homosexualité, les loteries, l'ivresse au volant et quelques autres articles assez inoffensifs, dans la trame d'un bill *omnibus* qui, pris d'ensemble, ne devrait guère susciter d'opposition au Parlement. On répondra que rien n'empêche que, de l'immense projet de loi C-195, l'article 17 sur l'avortement soit isolé et reçoive, au cours des débats, un traitement privilégié. Bien sûr, et nous y comptons bien. Néanmoins, perdu, tel le mouton noir au milieu des moutons blancs, dans la masse des amendements projetés, il a bien plus de chances — des chances que le gouvernement a peut-être pesées — d'attirer moins fort l'attention et de ne pas provoquer

les étonnements ni les résistances qu'il mérite. Le Ministre, autrement, aurait-il décrété, comme il l'a fait, que l'article 17 doit être considéré, à l'intérieur de la vaste réforme projetée, comme un projet gouvernemental pour lequel les députés ministériels auront à suivre la ligne du parti? Mis à part, étudié et discuté pour lui-même, à son mérite, le problème de l'avortement, on imagine, aurait bénéficié du même traitement de faveur que celui de la peine capitale où chaque député, à l'heure du vote, gardait la liberté de consulter sa conscience d'homme et de chrétien. Mais, bien qu'il s'agisse encore ici d'une question de vie ou de mort pour des milliers d'êtres humains, innocents à coup sûr, le vote, cette fois, ne sera pas libre. Le Ministre, décidément, est bien sûr de son droit.

Il le serait peut-être un peu moins — les députés aussi — s'il avait attendu que l'Épiscopat canadien, à la date prévue, présentât son mémoire officiel. Mais cet embarras lui sera épargné. Aux dernières nouvelles, la Conférence épiscopale avait décidé, à regret, de ne point faire entendre sa voix au Parlement. À quoi bon, en effet, parlerait-elle puisque, déjà, "le Gouvernement a soumis lui-même à la Chambre un projet de loi sur l'avortement" ?

Face à cette nouvelle situation, les Evêques se proposent plutôt de préciser à la population canadienne — et ils le feront incessamment sous forme d'une déclaration pastorale — leur point de vue général sur l'aspect moral de cette importante question de l'avortement.

L'Épiscopat, en somme, n'accepte pas d'être mis devant le fait accompli. Il avait offert sa collaboration; le gouvernement la refuse ou décide de s'en passer. Alors, l'Épiscopat se retire; il abandonne son rôle public et rentre dans son rôle privé. C'est du haut des chaires du pays que le Gouvernement apprendra ce que l'Église pense de l'avortement et aussi, probablement, des lois qui doivent le régir. Au même moment, dix millions de catholiques, d'un océan à l'autre, seront à l'écoute. Cela devrait donner à réfléchir aux plus intrépides. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise.

LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Richard ARÈS, S.J.

DE TOUTES les conférences fédérales-provinciales qui, depuis des années, se réunissent périodiquement à Ottawa, aucune encore n'a eu l'envergure et l'importance de celle qui va s'ouvrir au début de février. Son objectif fondamental n'est pas un point particulier, comme le logement, l'assurance-maladie, une formule d'amendement à la constitution, voire une répartition plus équitable des impôts; il est de rebâtir politiquement et constitutionnellement le Canada, il est d'inventer un nouvel aménagement de l'État canadien qui permette aux deux communautés linguistiques et culturelles consti-

tuantes de coexister dans la paix et de s'épanouir l'une et l'autre selon les exigences du génie propre à chacune.

Le Pacte fédératif de 1867 avait établi les conditions de la vie commune; or, au dire de l'un des conjoints, ces conditions n'ont pas été respectées et, de toute façon, elles sont devenues radicalement insuffisantes aujourd'hui. Il faut élaborer un nouveau contrat comportant de meilleures conditions de vie, sinon c'est le divorce. Telle est la situation au moment où s'ouvre la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

L'attitude du Québec

Le Québec — que la chose plaise ou non — en sera obligatoirement la vedette. C'est lui qui, mécontent du vieil état de choses, en réclame la révision, lui qui, par les secousses qu'il imprime aux structures canadiennes, est en train d'ébranler la Confédération et de mettre en cause l'existence même du Canada. Et sa voix est d'autant plus puissante, elle mérite d'autant plus d'être entendue et écoutée qu'elle n'est pas simplement celle d'une province, mais aussi celle d'une nation.

Deux problèmes fondamentaux convergent pour donner à la crise actuelle son acuité, deux problèmes distincts qui exigent, chacun, une solution particulière avant que la crise elle-même ne soit résolue: *le problème du Canada français et le problème du Québec*. Le premier est celui de la place et des droits à reconnaître à la communauté canadienne-française dans tout le Canada, celui de l'égalité linguistique et culturelle des deux communautés, celui qui fait l'objet même du mandat de la Commission Laurendeau-Dunton: le problème des "mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée". Le second est celui de la place et des droits à reconnaître au Québec en tant que société distincte de plus en plus désireuse de s'affirmer, de s'organiser selon son génie propre et de se gouverner par elle-même. "Comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois mais aussi sans risquer l'éclatement du pays", voilà, selon la Commission Laurendeau-Dunton, en quels termes se pose aujourd'hui ce second problème, et elle a vu juste.

De ces deux problèmes le premier est le plus facile à cerner et, jusqu'à un certain point, à résoudre. C'est, en tout cas, dans les circonstances actuelles, le moins explosif. Voilà, sans doute, pourquoi, lors de la conférence de Toronto sur "la Confédération de demain", en novembre dernier, le premier ministre Daniel Johnson s'y est longuement attardé, faisant porter sur ce point l'essentiel de ses revendications et laissant dans l'ombre le problème québécois proprement dit. Mais il faudra bien qu'un bon jour on aborde de front ce problème du Québec. Le plus tôt sera le mieux, car le temps presse, le nationalisme québécois est en pleine ébullition, les mouvements indépendantistes attirent les jeunes — et de moins jeunes, comme on a pu s'en rendre compte aux sessions des États Généraux.

D'un autre côté, inutile de se faire illusion: les solutions que la conférence d'Ottawa pourra apporter au problème du Canada français, comme, par exemple, des garanties nouvelles au bilinguisme, ces solutions n'apaiseront pas les aspirations à une pleine liberté d'épanouissement qui se manifestent de plus en plus aujourd'hui au Québec. Cela, la délégation québécoise à Ottawa ne peut l'oublier; sans doute, doit-elle revendiquer les droits et défendre les intérêts des Canadiens français par tout le pays, mais elle est avant tout une délégation du Québec, et d'un Québec en pleine effervescence qui a des griefs, des besoins et des désirs propres à faire valoir. Les

laisser encore une fois dans l'ombre ou à l'arrière-plan ne serait ni politiquement sain (le problème ne ferait que s'aggraver), ni électoralement rentable (l'inaction en ce domaine ne peut, dans le climat actuel, que servir les mouvements indépendantistes).

L'attitude d'Ottawa

La démission de M. Pearson et les déclarations déjà faites par les candidats au poste de premier ministre ne facilitent pas la claire vision des positions qu'entend prendre le gouvernement d'Ottawa à la conférence de février. Après bien des hésitations, il a fini par consentir à ouvrir tout grand le champ de la discussion et de la réforme constitutionnelle. Son attitude fondamentale, semble-t-il, n'est pas simple, mais double, et pourrait s'exprimer ainsi: ouverture et sympathie face au problème canadien-français, contestation et résistance face au problème québécois.

Tout laisse croire que le gouvernement fédéral actuel est convaincu de la nécessité de proposer et de faire adopter une solution au problème majeur du Canada français, c'est-à-dire en pratique au problème de l'inégalité imposée à la langue et à la culture françaises en dehors du Québec. Il a déjà annoncé son intention de faire insérer dans la constitution canadienne une déclaration des droits fondamentaux laquelle comporterait une garantie spéciale des droits linguistiques. Il a, de plus, accueilli avec une évidente sympathie les deux principales recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton sur le statut des langues au Canada, la première demandant une nouvelle version de l'article 133 de la constitution canadienne¹, la seconde, proposant d'ajouter

1 — L'article 133 se rapporte au statut des langues anglaise et française au Canada. Voici la nouvelle version proposée par la Commission Laurendeau-Dunton:

1. L'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada.
2. Dans les Chambres du Parlement du Canada et dans celles de toutes les provinces, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres fédérales et des Chambres du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec, seront tenus dans ces deux langues; l'une ou l'autre langue pourra être utilisée dans les plaidoiries et les procédures devant tout tribunal créé en vertu du présent Acte, et devant toute cour supérieure du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les documents qui en émaneront. Les lois du Parlement du Canada et les lois des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec seront promulguées et publiées en anglais et en français.
3. Les dispositions du paragraphe 2 s'appliqueront à toute autre province où le nombre des personnes ayant l'anglais ou le français pour langue maternelle atteindra ou dépassera dix pour cent de la population ou à toute province qui déclarera que l'anglais et le français sont ses langues officielles.
4. Dans toute province, dès que la population anglophone ou francophone d'une région administrative appropriée aura atteint une proportion importante, cette région sera constituée en district bilingue, et on adoptera des lois fédérales et provinciales stipulant que les services administratifs et judiciaires dans ce district seront assurés dans les deux langues officielles.
5. Aucune disposition du présent article ne sera interprétée comme réduisant ou restreignant l'emploi d'une autre langue, établie au Canada par une loi actuelle ou future ou par la coutume.

un nouveau paragraphe à l'article 93 de cette même constitution². Si, sous l'impulsion du gouvernement fédéral, tous les participants de la conférence d'Ottawa s'entendaient pour adopter ces deux recommandations, le geste marquerait une étape importante de la législation pour assurer l'égalité des deux principales langues du pays.

Cela dit, il est non moins évident que le gouvernement fédéral actuel n'entend pas aborder avec autant d'ouverture et de sympathie les solutions à donner au problème particulier du Québec. Rien dans les déclarations officielles faites jusqu'ici n'indique qu'Ottawa soit disposé à discuter positivement de ce problème; peut-être attend-t-il pour agir que la Commission Laurendeau-Dunton lui ait présenté ses recommandations sur ce point, mais le temps presse: il faut que la prochaine conférence fédérale-provinciale laisse au moins espérer qu'une solution est possible, voire prochaine, autrement au Québec les passions continueront à s'exacerber et les mouvements indépendantistes à gagner des adhérents, quels que soient par ailleurs les gains qu'obtiendra la langue française à la conférence d'Ottawa.

La déclaration des droits fondamentaux

Depuis six mois le gouvernement central met de l'avant l'un de ses projets favoris: celui de l'insertion dans la constitution canadienne d'une déclaration des droits fondamentaux. Le ministre fédéral de la Justice, M. Trudeau, y voit même le point de départ de toute réforme constitutionnelle; pour y rallier plus encore les Canadiens français, il propose que cette déclaration contienne une garantie des droits linguistiques, c'est-à-dire des droits de l'anglais et du français au Canada. Que

2— L'article 93 détermine la juridiction des provinces sur l'enseignement. La Commission Laurendeau-Dunton recommande d'y ajouter le paragraphe suivant:

Chaque province établira et soutiendra des écoles primaires et secondaires utilisant l'anglais comme unique langue d'enseignement et des écoles primaires et secondaires utilisant le français comme unique langue d'enseignement, dans les districts bilingues et les autres régions appropriées que déterminera la législation provinciale; mais aucun terme du présent article ne sera interprété comme interdisant les écoles où l'anglais et le français auraient une importance égale en tant que langues d'enseignement, ou celles qui pourraient dispenser l'enseignement dans une autre langue.

vaut ce projet? Il faut répondre qu'il est de nature essentiellement ambivalente.

En théorie, rien de plus légitime et souhaitable qu'une déclaration constitutionnelle des droits fondamentaux. Bien plus, pareille déclaration ne pourra que contribuer dans la pratique à assurer une meilleure place au français dans la vie de la collectivité canadienne; en d'autres termes, on doit la considérer comme une contribution positive à la solution du problème du Canada français. Si la crise actuelle ne résultait que de ce dernier problème, tout serait pour le mieux et il ne resterait plus qu'à donner le feu vert au projet. Mais, je le répète, cette crise comporte un deuxième problème, le plus grave, le plus explosif et le plus difficile à résoudre: celui du Québec, et c'est à la lumière des données et des exigences de ce problème qu'il faut aussi considérer le projet d'une déclaration constitutionnelle des droits fondamentaux.

Le Québec politique actuel entend assurer sa propre liberté d'épanouissement; un mot-clef, un idéal résumé pour ainsi dire tous ses désirs et aspirations: la *souveraineté*. Or le projet fédéral de déclaration, du fait qu'il suppose et exige une limitation dans l'exercice des compétences de l'État québécois, ne peut pas ne pas apparaître comme un frein à cette liberté d'épanouissement et comme un obstacle à cet idéal de souveraineté. Certains des droits que le projet veut garantir relèvent, en effet, du Code civil propre à la province de Québec; celle-ci, une fois ces droits inclus dans la déclaration constitutionnelle, ne pourra plus exercer sur eux aucune juridiction, elle devra même s'en remettre pour leur interprétation à une Cour suprême de création exclusivement fédérale. Aussi, dans les circonstances actuelles, serait-il extrêmement risqué pour un gouvernement québécois d'accepter tel quel, globalement, le projet fédéral. Mieux vaudrait cent fois que le Québec élabore lui-même sa propre déclaration des droits, l'insère dans sa constitution renouvelée et discute ensuite avec le gouvernement fédéral de la possibilité d'une garantie commune des points d'intérêt commun.

*
* *

Deux problèmes, je le répète, à la fois distincts et entremêlés, se conjugent pour donner à la crise actuelle de l'unité canadienne son caractère de gravité et d'urgence: le problème du *Canada français* et le problème du *Québec*. La prochaine conférence fédérale-provinciale semble vouloir s'attaquer résolument au premier, mais rien n'indique qu'elle soit déterminée à aborder sérieusement le second. Voilà pourquoi on ne peut y voir qu'une première étape dans le long processus de révision constitutionnelle qui s'amorce enfin. Nous souhaitons qu'elle réussisse; même ainsi, elle n'aura rempli qu'une partie de sa tâche, et encore la plus facile. De toute façon, une autre bientôt devra suivre qui, elle, ne craindra pas de mettre à son ordre du jour l'étude des solutions qu'appelle instamment le problème du Québec.

"Le temple de la lumière"



Pour vos ampoules
tubes fluorescents
et
fournitures électriques

JEAN BÉLAND, Ing. P.,
président
et directeur général

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal - 274-2465*

Le Québec et le grave problème de l'immigration

Marcel MASSE

LA SEMAINE DERNIÈRE, les journaux rapportaient en première page que, de 1945 à 1966, 80 pour cent des immigrants au Québec ont contribué à grossir le groupe anglophone. Qui plus est, le pourcentage atteint même 90 pour cent à Montréal, deuxième ville française du monde. Ces chiffres, qui proviennent de la Direction générale de l'Immigration du Québec, ne sont certes pas pour apaiser les appréhensions qui commencent à poindre ici et là au Québec, face au grave problème de l'immigration. Je ne voudrais pas ce soir jouer aux alarmistes, mais il y a des faits qui ne trompent pas.

Depuis une vingtaine d'années, un équilibre démographique séculaire a commencé à se rompre. Pendant un siècle, le pourcentage que représentent les francophones au Canada s'est maintenu, avec de légères oscillations, au niveau d'environ 30 pour cent. On sait que cela était dû à une espèce de compensation entre de multiples forces: immigration étrangère adoptant presque entièrement la langue anglaise; émigration des Canadiens anglophones et francophones vers les États-Unis; surplus considérable de la natalité des francophones par rapport à l'ensemble des autres groupes linguistiques. Il y a là tellement de facteurs qu'on a l'impression que l'équilibre qui a été maintenu pendant une centaine d'années, l'a été par accident.

Quoi qu'il en soit, l'équilibre ne se maintient plus: la fraction que représentent les francophones diminue au Canada depuis 1941 et dans le Québec depuis 1951. Et il est à peu près certain que ces tendances vont se poursuivre dans l'avenir. J'ai consulté là-dessus quelques démographes qui m'ont assuré que leurs calculs n'ont pas été influencés par le souci d'en arriver à des conclusions de caractère alarmiste. Voici comment se présente, d'après eux, l'évolution la plus probable.

Dans l'ensemble du Canada, le pourcentage de ceux dont le français est la langue maternelle était de 29 pour cent en 1941, de 28 pour cent en 1961 et il sera probablement compris entre 21 et 24 pour cent dans vingt-cinq ans. Au Québec, les francophones représentaient 82.5 pour cent de la population en 1951, 81 pour cent en 1961 et il sera probablement de 77 à 79 pour cent vers 1990. Quant à l'agglomération montréalaise, elle pose un problème particulier. Au milieu du XIXe siècle, Montréal avait une majorité anglophone, mais, depuis plusieurs décennies, la fraction des francophones est d'environ des deux tiers. On peut s'attendre à ce que le pourcentage des francophones se réduise là aussi; il était de 65 pour cent en 1961 et il sera probablement de 61 ou 62 pour cent vers 1990.

* Allocution prononcée à Montréal, le 20 décembre 1967, par M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education (puis à la Fonction publique) dans le gouvernement du Québec.

Si l'on veut travailler à accroître l'importance de la vie française au Canada, il importe d'examiner d'abord les causes de cette évolution et de voir ensuite si l'on peut agir sur les facteurs en cause.

Les causes de l'évolution

Au Canada, deux phénomènes sont principalement responsables de la baisse du pourcentage des francophones. On sait que l'immigration constitue à peu près exclusivement des gains pour la langue anglaise. Si l'immigration se maintient au niveau actuel, elle aura pour effet de réduire la fraction des francophones au Canada, de 1 pour cent tous les cinq ans. Un autre phénomène joue dans le même sens: c'est l'adoption progressive de la langue anglaise, par une fraction de plus en plus grande de Canadiens d'origine française. Cette anglicisation des francophones suit, semble-t-il, une progression géométrique et elle a déjà atteint un niveau appréciable: 10 pour cent en 1961. Et si la progression passée continue, près de 20 pour cent des Canadiens d'origine française seront anglophones en 1990.

C'est surtout hors du Québec que cette anglicisation se produit, et cela, pour des raisons faciles à comprendre. Quel effet auront les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton, sur un tel phénomène? Il faut d'abord supposer qu'elles seront appliquées. Peut-être réussiront-elles à freiner le mouvement. Peut-être réussiront-elles à maintenir, dans certains coins du Canada, des symboles du caractère bilingue du Canada. Elles auront sans doute le mérite de rendre plus faciles les efforts que font nos compatriotes francophones pour vivre le plus possible en français. C'est un droit qui doit être respecté.

On peut toutefois entretenir des doutes sur la possibilité d'éviter l'érosion à peu près complète de la vie française dans la plupart des endroits où elle survit encore. Mais il y a tout de même des groupes francophones importants et denses, à l'extérieur du Québec, qui méritent considération. Dans sept comtés du nord du Nouveau-Brunswick, on trouve deux cent mille francophones qui ont, jusqu'à maintenant, manifesté une étonnante résistance à l'attrait de l'anglais. En Ontario, à la frontière du Québec, deux autres groupes ont une importance à peu près égale: la région qui borde le Saint-Laurent et l'Outaouais, entre Cornwall et Ottawa; et celle qui borde le Québec au nord de l'Ontario. Dans chacune de ces régions, on trouve une population francophone de près de 150,000 habitants. Je pense qu'il serait indécemment de ne rien faire pour permettre à ces groupes de continuer à vivre en français. Et si les Québécois peuvent

leur apporter une aide quelconque, ils ne devraient pas hésiter à donner ce témoignage de fraternité.

Il y a peut-être d'autres groupes qui peuvent résister avec efficacité. Mais c'est sûrement l'exception. Si la tendance de l'anglicisation des Canadiens français persiste, la fraction de ceux qui auront adopté l'anglais comme langue maternelle aura, dans 25 ans, dépassé 60 ou 70 pour cent dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick. Mais encore une fois, certains groupes plus compacts font exception et auront de bien meilleures chances de se maintenir.

La situation du Québec n'a rien de comparable. Les facteurs sont les mêmes, mais leur portée est d'un tout autre ordre. En 1961, il y avait ici un peu plus de francophones que de personnes d'origine française. Environ 1.5 pour cent de ces derniers avaient adopté l'anglais comme langue maternelle, sans doute à la suite de mariages interethniques; mais cela était compensé par le fait que 10 pour cent des Britanniques d'origine étaient passés au français, de même qu'une fraction variable de certains autres groupes ethniques — des Italiens surtout.

Cependant, les immigrants qui viennent s'établir au Québec constituent un facteur défavorable au maintien de l'importance de l'élément français. Notons d'abord que, de façon immédiate, cela est inévitable, à moins qu'il ne s'agisse d'immigrants dont la langue maternelle est le français. Dans les autres cas, les immigrants ont comme langue maternelle leur langue d'origine et ils la garderont jusqu'à la fin de leurs jours. C'est ce qui explique qu'entre 1951 et 1961, la fraction des francophones, dans le Québec, a diminué de 82.5 à 81 pour cent.

Ce qui compte, à long terme, c'est la langue que choisiront leurs enfants. Or, à ce point de vue, les choix qu'ont déjà faits les immigrés constituent un échec pour le français: deux tiers ont choisi l'anglais; un tiers le français. Parmi les groupes importants, il n'y a que les Italiens qui ont opté davantage pour le français. Comme la grande majorité des immigrants vont s'établir à Montréal, c'est surtout là que la partie se joue.

Dans cette ville où les deux tiers de la population parlent français, voici comment se répartissent les individus qui ne sont ni d'origine française, ni d'origine britannique, et qui ont déjà opté pour l'une ou l'autre des deux langues officielles: ont choisi l'anglais: 30 pour cent des Italiens, 70 pour cent des Allemands, 80 pour cent des Scandinaves, des Polonais et des Ukrainiens et 85 pour cent des Néerlandais.

Malgré cette forte attraction de l'anglais pour les nouveaux Québécois, il ne semble pas cependant que la majorité française de Montréal soit près de disparaître. Mais elle va être sérieusement rongée. En 1961, la proportion des francophones à Montréal était de 65 pour cent; on peut maintenant prévoir qu'elle s'abaissera à 61 ou 62 pour cent dans 25 ans.

Toutefois, on doit insister sur les quelques réserves qu'il faudrait apporter à ces derniers chiffres. La prévision de ce qui va se passer à Montréal est difficile, parce que dans ce cas, les migrations jouent un rôle très important et qu'il est toujours hasardeux de faire des prévi-

sions dans ce domaine. Mais il ne semble pas faire de doute que la fraction des francophones est *en voie de régression*, à Montréal. Or, la prédominance de l'élément français, ici, est loin d'être aussi décisive que dans l'ensemble du Québec et l'on ne peut rester indifférent à ce genre de perspectives.

La réaction des États généraux du Canada français à ce sujet m'apparaît comme le cas-type d'une prise de conscience collective. Plusieurs résolutions ont été adoptées par les délégués des assises générales, en novembre dernier, afin justement de pallier au danger qui guette la communauté de langue française face à une anglicisation massive.

D'ailleurs, indépendamment de l'effet que l'immigration peut avoir sur la fraction des francophones, on peut se demander s'il existe beaucoup de sociétés où une majorité linguistique verrait d'un bon œil le fait que les deux tiers des immigrants adoptent la langue de la minorité!

Les solutions au problème

Quelles solutions peut-on entrevoir à ce problème? Résumons la situation: la majorité francophone du Québec est soumise à une érosion progressive, parce que les deux tiers des immigrants adoptent l'anglais. Autrefois, ce phénomène était compensé par la surnatalité des Canadiens français; aujourd'hui, cette compensation est loin d'être assurée. Nous avons là des indications fondamentales. En bonne logique, si nous voulons redresser la situation, deux objectifs se proposent: franciser les immigrants; favoriser la natalité. Examinons les mesures qui pourraient être prises en vue de ces deux objectifs.

Si l'on désire que les immigrants qui viennent au Québec se rallient au groupe francophone, il n'y a rien de plus sûr que d'attirer des immigrants déjà francisés. Sans doute, les réserves d'immigrants de la France, de la Belgique et de la Suisse sont limitées, mais il n'est pas certain que le Québec tire tout le parti possible de l'Europe francophone, non plus que des pays d'autres continents où le français est souvent la deuxième langue la mieux connue.

Mais ce n'est pas tout d'attirer des immigrants; il faut les accueillir et faciliter leur insertion dans la vie économique du Québec. Nous ne sommes pas, là-dessus, sans reproche. Notre xénophobie a été souvent dénoncée et il est assez décevant de rencontrer des immigrants de langue française ou italienne, qui se sont sentis mieux accueillis par les anglophones que par les Canadiens français. On peut également se demander si toutes les règles exigées par les corporations professionnelles ont vraiment pour but d'assurer la qualité des candidats, ou s'il ne s'agit pas, dans une bonne mesure, d'obstacles inutiles qui ont comme conséquence — que ce soit délibéré ou non — de limiter l'entrée dans certaines professions.

C'est une vieille forme de malthusianisme économique que cette méfiance à l'égard de concurrents éventuels. Et cela concerne tous les travailleurs. Il est vrai que les immigrants contribuent à augmenter l'offre de travail;

mais on pourrait probablement démontrer que, s'ils sont correctement choisis, ils contribuent encore davantage à augmenter la demande de biens et de services. De sorte que contrairement à ce qu'indique le bon sens — qui a souvent la vue courte — l'immigration est probablement plus un facteur de réduction que d'aggravation du chômage.

Il reste cependant que la majorité des immigrants passés et futurs ne sont pas francophones. Ils ne viennent pas ici par amour pour les Canadiens français, mais avant tout pour améliorer leur situation économique. Que trouvent-ils dans le Québec français et surtout dans la deuxième ville française du monde? Que c'est dans la langue anglaise que les grandes entreprises sont gérées et surtout que c'est par la langue anglaise qu'on est promu à des postes supérieurs. Ils trouvent également à Montréal, où ils s'installent pour la plupart, des établissements publics où l'on ne parle pas le français, des serveuses de restaurant qui ont l'indécence de faire mine de ne pas comprendre "un café, s'il vous plaît", et une majorité francophone qui accepte tout cela à peu près sans sourciller. Peut-on reprocher à ces immigrants d'envoyer leurs enfants dans les écoles anglaises?

C'est à nous de faire en sorte que le choix du français soit le plus avantageux, au point de vue économique. Les immigrants songeront sérieusement au français lorsque cette langue sera leur langue de travail et leur langue de promotion. L'anglicisation des réseaux d'affaires n'est pas une réalité qu'on peut changer du jour au lendemain. Mais il est urgent que les choses commencent à changer sérieusement; et peut-être serait-il bon que les entreprises gérées par des Québécois donnent l'exemple. Quant aux autres entreprises, il serait hautement souhaitable qu'elles introduisent spontanément la priorité du français dans leur administration. Sans quoi, le législateur serait amené à l'imposer, moyennant des délais raisonnables. Cela s'est vu ailleurs et cela pourrait se voir ici, si un élémentaire sentiment de fierté et de courage politique continue à animer de plus en plus les francophones du Québec.

J'ai indiqué, tout-à-l'heure, une autre voie à suivre en vue de maintenir la majorité française du Québec: le redressement de la natalité. Il y a, en effet, de fortes chances que, dans une société industrielle et urbanisée, un retour aux super-familles donne une forte préférence à la quantité au détriment de la qualité. Bien sûr, il y a des parents favorisés par la santé et la fortune qui peuvent se permettre d'atteindre les deux à la fois. Tant mieux. Mais d'une façon générale, il faut favoriser les familles de trois, quatre, cinq ou six enfants. Cela, désormais, suppose des dépenses de la part des pouvoirs publics.

En effet, dans le passé, la société a assuré la croissance de la population à peu de frais: ce sont les parents des familles nombreuses qui en ont supporté le coût; et ce coût représentait souvent la misère et l'abnégation à peu près complètes des parents, qui n'avaient d'ailleurs guère le choix. Aujourd'hui, les parents ont les moyens d'ajuster leur charge familiale à leurs ressources et ils les utilisent. C'est une excellente chose. Mais il incombe alors à la société de les aider. On peut penser que plu-

sieurs couples seraient heureux d'avoir un ou deux enfants de plus, si la société les aidait par une politique de prestations familiales mieux ajustée aux besoins actuels et par une politique de subventions aux logements.

On ne peut rester indifférent devant la chute brutale du taux de natalité qui a eu cours depuis six ou sept ans. Les démographes nous disent qu'il s'agit là, en partie, d'un rajustement de caractère technique. Mais ils ajoutent qu'il est bien probable qu'on soit sur la voie d'un déclin de la dimension des familles et que dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de dire où cela va s'arrêter.

Ce phénomène de la baisse de natalité au Québec, allié à celui de l'anglicisation croissante des francophones, posent donc des problèmes cruciaux qu'on ne peut plus ignorer. Jouer à l'autruche serait criminel à une époque où encore il est possible de redresser la situation. Déjà le gouvernement a posé certains jalons indispensables en vue de trouver une solution à cette question de l'équilibre démographique de notre population. Cet exposé vous aura peut-être convaincus de la complexité et de l'ampleur du problème.

Afin de mieux structurer ce travail, il y aurait peut-être lieu d'équiper le Québec d'un centre d'étude de la population qu'on pourrait nommer l'Institut national de démographie.

Cela aurait, par exemple, l'avantage de centraliser toutes les données démographiques et de les maintenir constamment disponibles aux corps publics et administratifs, ce qui s'avère particulièrement utile dans le domaine de la planification. Cet institut, rattaché à un ministère, posséderait toutefois une très large autonomie administrative et scientifique. Un organisme semblable en France comprend actuellement une trentaine de chercheurs et est divisé en divers services tels que les services de démographie pure, de démographie économique, historique et autres. Il se charge notamment de la publication d'une revue de population qui constitue une source inestimable de documentation.

L'existence d'un tel institut posséderait l'avantage particulièrement au Québec de réunir en un point central des informations précises et utiles. Actuellement, l'efficacité administrative est diminuée par un manque et une dispersion d'informations de caractère démographique. De plus, il est évident que dans le domaine de la planification, qu'elle soit économique ou autre, les données que nous fournirait un tel institut seraient de nature à rendre les décisions plus précises, plus conformes aux réalités socio-économiques puisque nous nous baserions sur des données certaines et non pas aléatoires.

Le programme de l'Union Nationale comprend d'ailleurs la création d'un centre national de démographie et le temps n'est pas loin où un tel centre devra être une réalité.

Une chose, en tout cas, me paraît certaine; c'est que nous ne pouvons plus nous passer d'une politique de population rationnelle et courageuse. En ce sens, le gouvernement a commencé à agir et avec l'aide de chacun, il pourra continuer à poser les gestes essentiels pour accroître la communauté francophone d'Amérique.

Un laïc théologien: Frank Sheed

Luigi d'APOLLONIA, S.J.

QUI EST ce Frank Sheed dont nous publions un court article dans ces pages ?

Un Australien de descendance irlandaise, époux de Maisie Ward (fille du biographe de Newman et de Wiseman), fondateur de la maison d'édition *Sheed and Ward*, prédicateur, traducteur, auteur, sans conteste le plus populaire des théologiens, mais qui n'a jamais "fait" de théologie, le plus doué des avocats, mais qui n'a jamais plaidé de cause, sauf celle de sa foi, un laïc qui parcourt les routes du monde, fait escale dans les grandes villes, prêche sur les places publiques et dans les rues, obsédé comme un missionnaire par le commandement: "Allez, enseignez toutes les nations!", et qui rêve à la conversion de l'Angleterre comme ces religieuses contemplatives de Tyburn, Londres, qui prient jour et nuit pour l'éveil en leur pays d'un "nouveau printemps". Bref, Frank Sheed est autant que possible ce que Dieu a voulu qu'il soit: Frank Sheed, un chrétien pour qui la théologie n'est pas un savoir réservé aux ecclésiastiques, ni la vie intérieure le partage des seuls religieux¹.

Je devine ce que pense le lecteur, et avec raison: que je m'enflamme vite, que je vois Frank Sheed à la lumière de mes rêves et de mes espérances! Dois-je m'en excuser, raturer cette page, recommencer ou, encore, attendre de porter des fleurs de rhétorique sur une tombe, comme il arrive trop souvent? Non, je citerai plutôt des témoignages moins fragiles que le mien.

Ronald Knox, cet esprit si rigoureux qui avait échappé à la loi de la pesanteur, voyait Frank Sheed, une baguette de magicien à la main: "Je lui apporte une liasse de feuilles en désordre, et *subito, presto*, voici un livre qui se transforme, sous mes yeux, en un succès de librairie."

1. Ceux qui désireraient en connaître plus long peuvent se procurer le livre de souvenirs de *Maisie Ward: Unfinished Business* (1964) que j'ai beaucoup aimé.

Chesterton, qui me fait toujours penser à des oriflammes, des hallebardes, des murailles crénelées, à un *bee-feater* de la Tour de Londres mais qui défend les éternels trésors de la foi², Chesterton disait de Frank Sheed qu'il avait dévoilé à l'Angleterre "l'autre face de l'Europe", "un autre monde différent et plus vaste". Christopher Dawson, un des premiers historiens de notre temps, à qui la méditation sur les civilisations semble avoir donné comme une certaine expérience de l'éternité, considérait l'œuvre de "Messrs Sheed and Ward" (la règle de l'attraction du masculin prévaut aussi en anglais) comme celle de "découvreurs" et de "pionniers", trouvant de "nouveaux ports", ouvrant des "territoires vierges".

Évidemment Knox, Chesterton, Dawson pensaient aux traductions et aux publications de la Maison *Sheed and Ward*, cette maison d'édition catholique qui ne vendait ni chapelets, ni statues, ni images saintes, ni missels, mais des livres, uniquement des livres, de beaux livres, de grands livres, des livres devenus classiques.

C'est la maison *Sheed and Ward* qui, la première, fit connaître au public anglais et américain Karl Adam, Claudel, Maritain, Mauriac, Ghéon, de Grandmaison, Gilson, Guardini, Berdyaev, Gertrude von Le Fort, et tant d'autres. Car Sheed était non seulement magicien, il était sourcier. Et lui-même traduisait à bride abattue du Maritain,

2. A l'occasion de la mort de Chesterton, le cardinal Pacelli, alors secrétaire d'Etat de Pie XI, envoyait à madame Chesterton et au cardinal Hinsley le télégramme suivant, lu le jour des obsèques dans la cathédrale de Westminster: "Saint Père très attristé mort de Gilbert Keith Chesterton fils dévoué sainte Eglise brillant défenseur de la foi", Maisie Ward dans sa biographie de Chesterton fait ce bref commentaire (p. 652): "De nouveau un pape décernait à un Anglais le titre de *Défenseur de la foi*. Henri VIII fut le premier à recevoir ce titre qu'on trouve toujours gravé sur la monnaie anglaise. La grande presse n'osa publier le télégramme en entier parce qu'il octroyait un titre royal à un sujet de Sa Majesté".

du Ghéon, du saint Augustin, et, qui plus est, admirablement.³

Frank Sheed ne devait pas se contenter de traduire des livres, composer des anthologies, se passionner pour le destin des œuvres et des auteurs qu'il lançait. Il avait lui-même quelque chose à dire sur Dieu, les hommes et le monde, sur les vérités les plus hautes de la raison et de la foi: vérités méconnues, vérités défigurées, vérités affolées, comme disait son ami Chesterton, vérités qu'il fallait sauver et rendre à la Vérité en personne. Il avait assez prêché aux coins des rues, assez écouté l'autre, recueilli de murmures, répondu aux questions des hommes dans les salons, les presbytères et surtout sur les places publiques, à Hyde Park, Londres, comme à Times Square, New York, pour savoir qu'une œuvre de réconciliation s'imposait entre la nature et la grâce, la raison et la foi⁴.

C'est ainsi que nous eûmes, pour nous en tenir à quelques ouvrages, *Map of Life* (1932) un guide de vie toujours précieux; *Communism and Man*, un brillant essai sur le marxisme, précédé d'une courte introduction qui vaut son pesant d'or; *Theology and Sanity* (1946), le plus grand succès de la maison *Sheed and Ward*, une somme théologique qu'on pilla sans vergogne dans les collèges et qui, suivi de *Society and Sanity* (1953), lui valut d'être sacré docteur *honoris causa* en théologie par la Congrégation des Séminaires et Universités, seul laïc a avoir été ainsi

3. Maisie Ward écrit (*Unfinished Business*, p. 126): "My husband loves translating and does it at a tremendous pace."

4. La vie d'un éditeur a aussi ses bons moments... Le livre de Chesterton *The Man Who Was Thursday* fut commandé sous le titre *The Man Who Was Thirsty*, les *Confessions* de saint Augustin sous le titre de *Sheed's Confessions*. Un autre client demandait le livre de Knox *Mass in Slow Motion*, croyant acheter un livre qui hâterait la révolte des masses.

4. Je tiens de M. Sheed lui-même que l'école, l'apostolat et l'esprit de la *Catholic Evidence Guild* fut à l'origine de toute son œuvre, de ses propres écrits comme de sa maison d'édition. Voir *Unfinished Business* de Maisie Ward.

honoré; puis *To Know Christ Jesus*, une vie de Jésus née de nombreuses lectures mais plus encore — presque entièrement, devrais-je dire — d'une longue méditation personnelle du texte des Évangiles.

Théologien pré-conciliaire, a-t-on dit ! Bien sûr, de répondre Sheed avec bonne humeur, puisque ces livres furent écrits avant le Concile. Sa vraie réponse, cependant, vous la trouverez dans *God and the Human Condition* dont le premier volume *God and the Human Mind* paraissait en 1966 et dont le second *God and the Human Race* verra le jour en 1968. L'ensemble représente son effort de renouvellement, son *aggiornamento*, une présentation de la doctrine chrétienne à son point de développement actuel, ouverte encore à tous les accroissements de la vérité et prête à tous les approfondissements, le tout dans une langue qui n'a pas besoin de recourir à des termes

ésotériques pour passer pour profond. Personne, à ma connaissance, n'a su parler de la sainte Trinité comme Sheed: il faut remonter à certains sermons de saint Augustin.

J'exagère encore, pense mon lecteur. Peut-être. Mais qu'il lise lui-même, et qu'il pèse ensuite le jugement de John Courtney Murray, S.J. qui a lui-même brillé d'un si vif éclat dans le ciel de la théologie: "Connaissance intime de l'intelligence populaire... familiarité très grande avec les meilleures études théologiques, maîtrise incomparable dans l'exposition, ces qualités donnent la mesure de la valeur et de l'importance du livre de M. Sheed, *God and the Human Mind*. Il faut placer cet ouvrage au premier rang des écrits théologiques post-conciliaires." Théologie pré-conciliaire, en vérité !

Et maintenant, au terme de ces quelques lignes, si vous me demandez à

quelle nappe profonde s'alimente cet instinct apostolique, cette vie orientée vers l'action, je n'aurai qu'un mot, un des beaux mots de la langue française, il est vrai: l'oraison. Car Sheed est convaincu que la prière secrète et la prière liturgique (la messe avant tout) ne sont pas quelque chose de recommandable, de bon, de plus ou moins nécessaire, mais quelque chose d'absolument nécessaire dans le monde tel que Dieu l'a fait. Il faut prier comme il faut semer pour récolter, respirer pour vivre, contempler pour aimer.

Arrêtons-nous au seuil de ce secret, puisqu'aussi bien sa vie intérieure tient plus de la réserve que de la confiance.

To Know Christ Jesus, Connaître le Christ-Jésus: sur la route où il s'est engagé avec Lui, à l'aube, il est là, encore, au crépuscule, approchant de Celui qu'il a annoncé, servi, espéré, aimé.

La crise de la foi chez les jeunes

F. J. SHEED

LE FAIT n'est guère contestable: nous traversons une crise de la foi, d'ordre assez général pour nous inspirer de la crainte, et dont le trait le plus grave est moins un manque de confiance dans les guides spirituels que la remise en question des vérités révélées.

La façon dont on a enseigné la doctrine chrétienne y est, sans doute, pour beaucoup. Il serait si facile, sans rien inventer, de tourner la religion en ridicule en se contentant de répéter mot à mot ce qui s'est enseigné, ça et là, au nom de la foi ! Soyons discret: la charité supporte tout, pardonne tout...

Cependant, là même où l'enseignement était d'une bonne solidité, il était rarement vivant et vitalisant. Où deux opinions s'affrontaient, par exemple, on n'en présentait qu'une seule, de sorte

que les jeunes découvraient plus tard dans la vie que telle croyance, telle pratique enseignées avec tant d'aplomb étaient fausses — avec cet autre résultat qu'ils étaient portés à douter du reste également.

Les jeunes gens d'hier sont devenus les maîtres et les parents d'aujourd'hui. Ils ne sont pas aveugles: ils se rendent compte que leurs enfants doutent plus gravement qu'ils ne le faisaient à leur âge, ce qui en amène plusieurs à douter de nouveau et à s'inquiéter de leur propre assurance. Ajoutez que partout on parle d'efficacité sociale. À quoi bon se tracasser, dit-on, pour des doctrines dont on ne voit pas l'utilité terrestre, l'usage pratique qu'on en peut faire ? À quoi ça sert la foi chrétienne ?

Peut-être les anciens professeurs de religion n'avaient-ils pas obtenu tous les

parchemins qu'affichent les nouveaux professeurs. C'est même sûr. Au moins ils ne doutaient pas de leur foi. Les jeunes chrétiens sont troublés parce que leurs maîtres le sont.

Y a-t-il un article de foi, une pratique religieuse qui, ici ou là, n'est pas contestée par un prêtre, un professeur ou un auteur renommé ? Je ne le crois pas. Bien sûr, certaines remises en question s'imposaient. Ce qu'on a fait passer pour doctrine catholique ! Et que de choses prises pour acquit ! Par contre, que de doctrines aujourd'hui impunément répandues sous le couvert du renouveau qui, si elles étaient acceptées, trahiraient l'Évangile et ruineraient l'Église !

Il faut prendre garde de généraliser. Il reste qu'en certains secteurs, l'écart est si grand entre ce qu'on enseigne et

ce qu'enseigne le Concile que, chez un grand nombre, la vertu de foi est drôlement en situation: elle n'en mène pas large.

"Il y a une grande valeur psychologique dans une forte affirmation", écrivait Hilaire Belloc. Soutenue par elle, une foule de chrétiens ont vécu leur foi, quelques-uns tant bien que mal, sans héroïsme si l'on veut, mais sans la mettre en doute et croissant en grâce, c'est-à-dire, dans l'amour de Dieu et du prochain. Or, voici soudain qu'ils ont l'impression que la "forte affirmation" chancelle. Surgit une question qui demande une prise de position commune et ils se rendent soudain compte qu'ils ne sont plus sûrs ni les uns des autres, ni de leur nombre.

La crise de la foi est particulièrement aiguë chez les adolescents et les jeunes. Depuis assez longtemps déjà ils étaient hésitants. Que de fois leur faisant une conférence religieuse, j'ai touché du doigt leur cynisme. Je pouvais lire dans leurs yeux: "Quelle est sa combine à celui-là?" Croire leur était difficile, alors même que leurs maîtres étaient tous d'accord et fermes dans la foi. Brisée cette unité, entamée cette assurance, nombre d'élèves se laissèrent aller comme au fil du courant. À vrai dire, ils ne rejetaient pas la foi. Ils cessaient simplement de croire. Leur foi s'était en quelque sorte évaporée. Le même phénomène se manifeste un peu partout à la fois. Les maîtres en parlent entre eux. J'en parle avec eux. Les parents m'en parlent et me demandent un remède. Mais quel remède suggérer quand les jeunes n'ont même pas de difficultés précises; j'entends des difficultés qu'on pourrait peser ensemble et dont on pourrait discuter? Voilà le fait: la religion ne les intéresse pas. Quelque chose est mort en leur âme.

Il ne faut pas croire que ce phénomène est absolument nouveau. L'inouï, c'est sa contagion, son étendue. Henri Ghéon est un cas d'espèce. À 15 ans, il se surprenait à dire clairement au moment de l'élévation de l'Hostie: "Vous n'êtes pas présent là!" Au cours de la première grande guerre, sa foi renaissait. Il allait, par la suite, comme on sait, renouveler les "vies de saint", mais lui-même était incapable de dire

pourquoi sa foi avait refléuri comme pourquoi elle était morte...

Que pensent les évêques de ce phénomène d'évaporation de la foi? Je serais bien en peine de vous le dire. Les documents du Concile n'en parlent pas. Ni les encycliques. Ni les lettres pastorales. Je m'en suis ouvert un jour en haut lieu. On m'écouta poliment; puis quand j'eus fini, on me dit: "Oui, bien sûr!"

Abordez la question avec les jeunes, eux aussi vous écouteront poliment. Ils savent que nous remplissons ce que nous croyons être notre devoir. Ces jeunes seront pleins d'indulgence pour votre manque de maturité. Ils ont déjà entendu tout cela, (pensent-ils). Où est la faille dans cette armure qu'on puisse les atteindre?

J'ai parlé de l'enseignement mal fait, sans feu ni flamme, sans rapport avec la vie réelle des maîtres ou des élèves. Hé quoi! même lorsque les points de doctrine sont bien expliqués, il arrive qu'on passe à côté de l'essentiel. Vous vous en apercevez si vous parlez à des jeunes de Jésus-Christ. Lui aussi est dépassé. Lui aussi s'est évaporé avec le reste. S'ils l'avaient connu comme une Personne vivante, il ne serait pas simplement disparu de leur vie ainsi. Comment, je vous le demande, entretenir des relations vivantes avec ce qui est à peine connu parce que à peine enseigné? On doute de la présence du Christ dans l'Eucharistie parce que le Christ est absent de nos classes.

Trop longtemps, à mon avis, les professeurs ont eu la tâche facile: l'infailibilité de Dieu garantissait l'infailibilité de l'Église, et l'infailibilité de l'Église, la leur. Peu importait que des élèves en grand nombre cessent d'aller à la messe, de fréquenter les sacrements. S'il s'était agi de tout autre domaine, on eût mis en cause la compétence du maître. Ici, on avait deux réponses classiques: un foyer irrégulier, la chair. Et on se consolait à la pensée que tant d'autres restaient fidèles, Dieu merci...

Ces explications ne suffisent plus. Il y a quelques années, je publiais une brochure intitulée "Enseignons-nous vraiment la religion?" Le phénomène de l'évaporation de la foi apporte, en partie peut-être, une réponse à cette question impertinente. Dans cette bro-

chure, j'insiste pour que l'enseignement de la doctrine chrétienne aboutisse à une "connaissance intime du Christ". "Tout repose là-dessus", ajoutais-je.

Où en sommes-nous? À me fier à mon expérience auprès des jeunes, les uns connaissent fort bien et les autres fort mal les grands dogmes. Quant à la connaissance du Christ tel que nous le montre le Nouveau Testament, vivant et marchant au milieu des hommes, c'est pratiquement zéro. C'est dire que le Christ qu'ils refusent ou qu'ils sont sur le point de refuser, ils l'ignorent. Ils ont faim du Christ. Mais un Christ à peine plus vrai qu'un personnage de parabole ne saurait les apaiser.

Que faut-il donc faire? Certains voudraient adapter l'enseignement de la foi à la capacité de croire de ces chrétiens vacillants. Ils cherchent une nouvelle formulation du dogme chrétien qui tend à le vider de son mystère. Trop souvent, hélas! on vide la Révélation de sa vérité nourrissante. Ce qui en reste, l'intelligence le digère sans effort, mais l'âme reste sur sa faim, les puissances de volonté et de sentiment sans élan et sans vie. Personne ne meurt — surtout à soi-même! — pour un florilège de maximes, si nobles et vraies qu'elles soient!

Réduire la vie du Christ à la parabole d'un bon type qui meurt sur une croix, c'est éloigner le Christ de la dure lutte où nous avons tous à faire face à l'orgueil, la colère, la convoitise, la luxure, la gourmandise, l'envie, la paresse.

Le professeur qui manque de cran, celui qui a peur de paraître vieux-jeu, celui qui se résigne à demander le minimum de ses élèves, ce professeur est un professeur fini, car le vrai professeur sait se donner en entier à ses élèves, ou plutôt il sait leur donner en entier le Christ. Qu'il soit en classe ou qu'il soit en chaire, il doit les aider à mettre le Christ dans la texture de leur vie. S'il vise seulement à persuader ses élèves de ne pas laisser Dieu complètement s'évaporer de leur vie, de Le garder au moins comme un accessoire qu'ils ne doivent pas lâcher, eh bien! dans ce cas, le maître aura non seulement perdu le combat pour sauver leur foi: il n'aura même pas livré bataille.

NOUS-MÊMES ET PAR NOUS-MÊMES

JOSEPH D'ANJOU, S.J.

LE BRUIT CIRCULE qu'on a l'intention d'importer d'outre-mer manuels et professeurs pour enseigner le français à nos écoliers. Projet futile et dangereux, contre lequel doit se cabrer, du seul point de vue linguistique, notre fierté nationale, récemment tirée d'une longue léthargie.

Projet futile. Nous avons les moyens de restaurer nous-mêmes notre langue, délabrée à la suite d'avaries, de trahisons et de lâchetés centenaires. Il suffit de grouper nos experts, nombreux, et nos initiatives, dispersées. Ensuite, les autorités exigeront de tous les enseignants, à tous les niveaux et pour toutes les disciplines, avec sanctions économiques à l'appui, la compétence théorique en français, l'action pratique en classe et hors de la classe (exercices et corrections), puis la collaboration des parents requises pour que passent de mode, autour de notre parler, exhortations, campagnes de refrancisation et autres balivernes patriotardes et stériles.

Projet dangereux. Je l'ai écrit, je le répète: les Français (et aussi bien les Belges) d'aujourd'hui, pour la plupart, altèrent profondément leur langue. Sauf les spécialistes en grammaire et en linguistique, la majorité des autres, écrivains et journalistes, professeurs d'université, académiciens eux-mêmes, n'ont pas l'air de s'inquiéter du désastre qui en résulte. Et parce qu'ils ont, en général, conservé aux voyelles leur pureté sonore, aux consonnes une articulation distincte, les Français ont souvent la naïveté de croire que le plus inculte d'entre eux pourrait contribuer à la réforme de l'horrible jargon québécois. Ils se trompent. Et nous commettrions une sottise en les adoptant pour maîtres.

Ceux, parmi nous, qui prononcent bien le français (pour ne signaler que cet aspect de la langue) n'ont pas les défauts irritants de trop de Parisiens.

Je mentionne de nouveau l'intolérable son "in" qui, dans la bouche de maints Français, dénature la nasale *un*, non seulement lorsqu'ils se servent du numéral ou de l'indéfini *un*, ce qui déjà ne se pardonne point, mais — comble de trivialité — lorsqu'ils massacrent de la même façon la dernière syllabe des mots *chacun* et *quelqu'un*, ou *parfum* et même *brun* ! Pour confirmer ma thèse, j'énumérerai des bourdes fraîchement cueillies dans des publications fort sérieuses: livres de doctrine, revues et journaux d'idées, dont les collaborateurs arborent grades ou diplômes dans les sciences les plus variées. Je fais un choix. Multipliez par vingt ou par cent, et vous aurez une juste idée du gâchis que je déplore.

On écrit de "plein pied", pour de *plain-pied*; des corps "agils", au lieu d'*agiles*, bien qu'on orthographie proprement *subtils* au masculin et *subtiles* au féminin. J'ai lu plusieurs fois "agilité" pour *agilité*, "habilité" pour *habileté* (il s'agit du substantif, évidemment, car le participe *habilité* existe et signifie: rendu apte à, capable de). *Appeler* et *rappeler* deviennent "appeller" et "rappeller", tandis qu'*interpeller* se présente travesti en "interpeler". Or, moyennant une seconde d'attention, même un enfant conclut que si l'on double la consonne *l* d'*appeler* et de *rappeler* devant une syllabe muette seulement, les deux *l* d'*interpeller* demeurent à toutes les formes de ce verbe.

Peu de Français se préoccupent de mettre ou d'omettre les accents selon les us de l'orthographe. On laisse imprimer sans accent *naître* ou *connaître* et *paraître*, comme *naît* ou *connaît* et *paraît*, et leurs composés, à l'indicatif ou à l'infinitif (reconnaît, disparaître); ou encore des mots comme *ecclésiologie* et *phénoménologie*; mais on tolère que des accents idiots déparent quantité de mots d'usage courant. Sur l'*i* de *chapitre* et de *pupitre*, qui ne porte pas

de chapeau, on en pose un; au lieu de son accent circonflexe, on adjuge à l'*évêque* un accent grave; mais *théorème* et *fétu* reçoivent un circonflexe, à la place, le premier, de son accent grave, le second, de son accent aigu; on accepte "retrécir" pour *rétrécir*, "recéler" pour *receler*, "asséner pour *asse-ner*, "deshonorant" pour *déshonorant*... Au pays de France, comme ici d'ailleurs, on enseigne aux gens à "mâter" (munir de mâts), non à *mater* (vaincre) un adversaire ou leurs mauvais penchants: éducation nouvelle, je suppose, dont notre rapport Parent imite les originalités! J'ai même vu, dans un bulletin de la plus haute valeur intellectuelle, le mot *ecclésiologie* avec un accent aigu sur la première lettre!

La pagaille règne dans le champ des traits d'union: ou bien ils vous arrivent au petit bonheur, ou bien ils manquent au rendez-vous orthographique. On vous offre *tout à fait* et *tout à coup* avec deux traits inutiles, mais on oublie ceux qui permettent de distinguer *sur-le-champ*, adverbe de temps (tout de suite, à l'instant même), de l'expression *sur le champ*, relative au lieu. On unit sans raison des couples comme *bien sûr* et *parti pris* et *compte rendu*; mais on supprime le trait que réclament *nous-mêmes* et *vous-mêmes* et *demi-siècle*, et l'on en gaspille un que récuse à *demi*. Avec l'adjectif *saint* éclate une sarabande de fantaisies. Désignant le personnage même et à l'intérieur d'une phrase, l'épithète *saint*, qu'il n'y a pas lieu d'abrèger, s'écrit sans majuscule et se joint au nom sans trait d'union; exemple: *l'œuvre* et *les vertus* de *saint Thomas d'Aquin* continuent de nous influencer heureusement. Si l'on attribue le nom du grand docteur à une maison, à un groupe ou à un boulevard, on use alors de deux traits et l'on accorde à l'adjectif l'honneur de la majuscule: le boulevard, *le scolasticat*, le cercle *Saint-Thomas-d'Aquin*. Dans les livres et autres publications de

France, même lorsqu'on fait allusion à la personne du maître théologien, on griffonne au hasard: "Saint-Thomas", ou "St-Thomas", ou "St.-Thomas", ou "S. Thomas", avec parfois l'anglicisme que constitue le fait d'orner (!) d'une majuscule le *d* du nom de famille d'Aquin.

Une pareille légèreté caractérise la présence ou l'absence du trait d'union quand surgit un adverbe, soit pour modifier un adjectif, soit pour former, avec un substantif, un nom composé. Or, rien de plus simple que la règle à suivre: un adverbe modifie un adjectif sans trait d'union; écrivez donc: les *peuples non chrétiens* ou *non catholiques*, les *écoles non confessionnelles*, un *homme quasi mourant*; mais reliez-le toujours par un trait au substantif avec lequel il forme un nom composé: les *non-chrétiens*, ou les *non-catholiques* et un *quasi-cadavre*. Y a-t-il un Français sur mille qui observe cette règle? Dans la même page d'un livre, d'un journal ou d'une revue, s'étale la plus désinvolte incohérence: on y jette "des non catholiques", avec ou sans le trait d'union de rigueur, et des "écoles non-confessionnelles", avec ou sans un trait superflu. Subtilité? Excuse inacceptable si vous rencontrez des énormités comme celles-ci: des "chef-d'œuvre", un travail "trépidant", aux "dépends", puisque le plus modeste dictionnaire indique les graphies correctes: *chefs-d'œuvre*, aux *dépens* et *trépidant*. Quel prétexte innocentera le maladroit qui place le tréma sur l'*u* et non sur l'*e* final du féminin *aiguë*, ou le négligent qui ampute d'un *c* ou d'un *r* le mot *occurrence*, d'un *r* ou d'un *s* le verbe *débarrasser*, d'un *t* le prénom *Mathieu*, emprunté à l'évangéliste (le nom de famille français et canadien s'écrit avec un seul *t*: Mathieu), ou qui double sottement la consonne *r* des formes verbales *accourent* et *concourent*?

J'ai montré (mai 1967, p. 143) que peu de Français et de Canadiens s'expriment convenablement à propos du dernier concile. Il n'y a qu'une manière digne et une autre, populaire, de s'y référer: ou bien *le deuxième* (et peut-être le IIe) *concile du Vatican*, ou bien, par abréviation familière, *Vatican II*. Son titre d'académicien n'autorise pas un auteur célèbre à écrire "le Concile de Vatican II"; quant aux journalistes

et aux experts (!) qui nous entretiennent du "Concile Vatican II", ils galvaudent la langue plus gravement encore. Une certaine syntaxe intervient ici. Mais ne quittons pas tout de suite le vocabulaire. Et dénonçons le nombre grandissant de Français instruits qui ne rougissent pas d'employer "de suite" (l'un après l'autre) au lieu de *tout de suite* (immédiatement). Presque tous, depuis des années, refusent de tenir compte de la différence de sens qui interdit de confondre *cela*, pronom se rapportant à un dire antérieur, et *ceci*, par quoi l'on annonce une explication à venir; vous constatez, dans certains ouvrages, une pléthore de *ceci* que devraient normalement remplacer autant de *cela*.

On ne respecte plus, en France, ni à l'université ni dans la rue, la distinction entre l'*entraînement* par lequel s'entraînent des athlètes au sport ou des soldats à la guerre et l'*exercice*, la *formation*, la *discipline*, grâce auxquels se préparent et se forment des *intelligences* ou des *volontés* à la *culture* ou à la *vertu*. Des professeurs prétendent "entraîner" des étudiants à la recherche ou au travail personnel, alors qu'ils désirent les y *exercer*, les y *former*, les y *disposer*. Des psychologues vous suggèrent de "contrôler" vos émotions, quand leur action a pour but de vous induire à les *maîtriser* ou à les *dominer*. Les livres français fourmillent de "contextes" (historique, sociologique, religieux) sans le moindre *texte* correspondant; or, en bonne logique, un *contexte* suppose un *texte*. Mais le mauvais usage a tellement envahi les imprimés que le dictionnaire Larousse, cédant sous l'avalanche, entérine — à tort — les anglicismes de sens qu'impliquent les emplois susdits de *contexte*, de *contrôle* et de *contrôler*. Même remarque au sujet des adjectifs "adéquat" et "inadéquat"; on corrompt le français par l'anglais chaque fois qu'on donne à ces épithètes le sens de "suffisant" (convenable) ou de "non suffisant" (inapproprié à). Mais quel Français a cure de ce mal? Un dernier exemple, avant de toucher brièvement à la syntaxe d'accord. Il y a des *ordinateurs*, machines électroniques. Mais le mot "coordinateur" n'a pas droit de cité, ni comme substantif, ni comme adjectif; des Français l'appliquent

cependant à des hommes et à des femmes ayant fonction de *coordonnateur*, de *coordonnatrice*.

Pour terminer, quelques échantillons prouvant qu'on se moque, en France, de la syntaxe d'accord, même élémentaire. Car affluent chez nous livres, revues et journaux de France qui regorgent habituellement d'erreurs grossières comme les suivantes: un flot de "parole", un état de "chose", une fois pour "toute". Il va de soi que le pluriel s'impose à *paroles*, à *choses* et à *toutes*, sans qu'on explique pourquoi, même à un écolier de douze ans. Combien de Français se souviennent aujourd'hui que, devant un adjectif commençant par une voyelle, l'adverbe *tout* (raccourci de *tout à fait*) ne varie pas? Dans leurs écrits, savants ou non, abonde le féminin "toute", si l'on y traite, par exemple, de l'Église, ou de la chrétienté, ou de l'humanité *tout* entière. Ils ignorent souvent que telle conjonction commande l'indicatif, telle autre, le subjonctif; les propositions temporelles *après* et *dès qu'il fut* prennent ainsi la forme de la concessive *bien qu'il fût*, et inversement, au mépris de l'analyse sémantique. Plus répréhensible, à mon avis, il y a l'abus, maintenant généralisé, de l'indéfini "un" devant une apposition qui n'en a pas besoin. Anglicisme notoire. En écrivant ou en disant: le Canada, "un" pays de l'Amérique du Nord, ou M. Jean Guittou, "un" académicien de France, on sabote le français.

Continuer? Je le pourrais jusqu'à remplir un numéro complet de *Relations*, sans manquer de fournir noms et références à qui les demanderait. Et je n'ai pas relevé les incorrections et mal-façons qui affectent la logique des rapports entre les mots et les propositions au cœur d'une phrase. Un spécimen seulement, pour illustrer mon observation. Je l'extraits d'un article qui porte la signature d'un des meilleurs théologiens d'Europe: "À la foule des valeurs d'ordre personnel, sentimental, familial, matériel succède une époque où la lueur divine... va croître sans cesse..." Admirez cette "époque" qui succède à une "foule"! Et si je critiquais la ponctuation, secteur privilégié de l'étourderie la plus ébouriffante... Je le ferai dans une série de chroniques ordinaires; vous aurez l'impression que les auteurs

ne discernent pas la portée des signes de ponctuation ou ne réfléchissent pas au sens de ce qu'ils rédigent.

Le pire, n'en doutons pas, consiste en ce que très peu de Français avouent leur tort, leur ignorance ou leur incurie. Nous, du Québec, ne craignons pas de confesser nos lacunes et nos limites. Nous avons de la sorte chance d'y remédier. D'excellents efforts, en outre, s'accomplissent chez nous. Une congrégation de femmes a créé un office chargé de l'étude et de la diffusion du pur français au sein de ses écoles et couvents; on y travaille efficacement à l'amélioration du langage des élèves et des institutrices. À la fin de novembre dernier, j'ai écouté des prêtres discourir sur la pastorale scolaire. Que d'autres épluchent les rado-

tages anticonciliaires d'un certain invité à la table de discussion. Je note, en relation avec mon sujet, que le français parlé par la douzaine de ceux qui ont interrogé ou répondu, si j'excepte l'emploi et la prononciation à l'anglaise du mot "panel", m'a fort agréablement édifié. Les premières réussites, j'en garde la conviction, doivent venir des prêtres, des religieux et des religieuses. Mais il importe que les enseignant(e)s laïques ne traînent pas misérablement derrière les congrégations et le clergé. Moins d'un an, si nous le voulons, suffira pour que *nous-mêmes et par nous-mêmes*, nous réglions notre problème linguistique, en redevenant ce que nous n'aurions jamais dû cesser d'être: fièrement et bellement français.

les élèves de l'École nationale ont eu raison d'attaquer pour le grand profit qu'ils ont pu tirer de leur travail sur une œuvre riche, apte à faire appel à toutes leurs ressources, même sans réussir complètement. En fait leur représentation très honnête a permis de révéler quelques talents intéressants et prometteurs.

* * *

Considérable a été l'effort du Rideau Vert à l'occasion des Fêtes. Deux pièces simultanément. Celle du Stella, comme d'habitude: *des Clowns par Milliers*, adaptation française de la comédie de Herb Gardner et, au théâtre Maisonneuve, la fantaisie poétique de Maurice Maeterlinck, *l'Oiseau bleu*.

Comme par hasard, dans l'une et l'autre pièce, l'enfance est à l'honneur avec Nick Burns et son oncle, encore plus enfant que lui peut-être, Murray Burns, dans l'œuvre de Gardner et, dans *l'Oiseau bleu*, tout un bataillon de marmots entraînés dans le rêve fantastique et merveilleux de Tytyl et Mytyl, sa sœur, rejets bien-aimés du père et de la mère Tyl. Spectacles appropriés à la saison.

Le théâtre

Georges-Henri D'AUTEUIL, S.J.

Le menteur

LES ANTHOLOGIES SCOLAIRES des œuvres les plus marquantes de Corneille comprennent ordinairement, outre les principales tragédies du dramaturge, la comédie *le Menteur*. Avec raison, d'ailleurs. Par ses qualités scéniques, sa verve comique, son intrigue à rebondissements, sa langue vive et colorée, ses caractères variés et humains, *le Menteur* est, à bon droit, une pièce remarquable du répertoire du théâtre français. Elle annonce le meilleur Molière et révèle un Corneille trop peu connu et apprécié.

Aussi devons-nous féliciter les jeunes comédiens de l'École nationale de théâtre de l'avoir exhumé sur la scène du Monument National, avec l'aide de Jean-Pierre Ronfard.

Avec une belle audace, au reste, car si la pièce est pleine de toutes les ar-

deurs et de l'exubérance de la jeunesse et donc bien adaptée à l'âge des interprètes de l'École, elle fourmille pourtant de difficultés et d'embûches où achoppe l'inexpérience. Par exemple, on peut insister sur la vie et le mouvement de l'action, gesticuler et batifoler avec complaisance et, partant, oublier de dégager les finesses du texte, d'en détailler les nombreuses nuances — défaut qu'ont manifesté assez souvent les acteurs, précisément. Ils ont souligné avec justesse les éléments extérieurs de la pièce, beaucoup moins le rythme et les grâces du vers, la subtile résonance des sentiments, à nous faire croire chez Corneille en la présence de Marivaux, déjà.

Comédie donc à laquelle seuls des comédiens chevronnés peuvent vraiment rendre justice et que, cependant,

Des Clowns par Milliers

Des Clowns par Milliers peut être considéré comme une comédie sentimentale, genre naguère assez en faveur outre-45e, légèrement pimentée de satires amusantes contre certains maniaques du Service social et de la Radio. Truffée de bons sentiments — avec quoi, tout le monde le sait, "on ne peut faire de bonne littérature" — elle n'a peut-être pas rencontré la faveur des intellectuels. Les bonnes gens, simples et sans apprêts — il y en a encore — y ont très probablement trouvé leur compte. Ils se sont montrés alors bienveillants pour le fantasque Murray Burns qu'on aurait appelé, autrefois, bohème, et que les psychologues, aujourd'hui, classent sous l'étiquette instable. Il ont aussi trouvé détestable la prétention infatuée d'Amundson, heureusement corrigée par la compréhension sympathique de sa compagne, Sandra Markowitz, à l'endroit du jeune Nick Burns, élevé un peu va-comme-je-te-pousse mais passablement futé

pour son âge. Sans oublier, j'espère, de rigoler à leur saoul des ridicules boniments du réalisateur radiophonique Leo Hermann, prototype de ces phénix de quatre sous qui encombrèrent les ondes hertziennes.

Dans les rôles qu'on lui confie, Françoise Faucher s'efforce toujours de donner le meilleur d'elle-même. On peut ainsi être assuré d'une interprétation sérieusement étudiée. Nous en avons un nouvel exemple dans *des Clowns par Milliers* où elle incarne le seul personnage féminin de la pièce, la psychologue Sandra Markowitz, type de femme assez farfelue, sophistiquée par sa profession mais qu'un sain réalisme ramène graduellement au naturel. Françoise Faucher en a fait une savoureuse composition, la plus originale de la pièce.

En effet Jean Duceppe a été lui-même, primesautier, versatile et parfois bafouilleur dans le rôle de Murray Burns. Ronald France a fait sentir la sottise d'Albert Amundson et Jacques Lorain celle d'Hermann. Le jeune Sylvain Hébert qui jouait le rôle de Nick Burns est dégourdi et naturel dans son jeu, moins dans son débit trop précipité, comme une leçon dont on a hâte de se débarrasser. Louis Aubert a rempli avec conscience la peu reluisante mission de mentor de son frère Murray, plutôt réfractaire à toute discipline.

L'Oiseau bleu

Grâce à Debussy, l'auteur de *Pelléas et Mélisande* est bien connu des musiciens, mais le penseur, poète et chanteur de la nature Maeterlinck, l'est beaucoup moins même de nos hommes cultivés. Ceux d'un certain âge se souviennent peut-être d'avoir jadis entendu prononcer son nom, au collège, à travers la vapeur assoupissante d'une classe de littérature. Souvenir vite oublié, comme tant d'autres !

Aussi pour eux, comme pour leurs enfants qu'ils ont amenés ce soir-là au théâtre Maisonneuve, l'éblouissante féerie de *L'Oiseau bleu* dut faire l'effet d'une merveilleuse découverte, et, comme il convient, ils ont maudit leurs professeurs de ne leur avoir jamais révélé l'enchantement Maeterlinck...

Eh bien, voilà, la faute est rachetée. Par les bons soins de Madame Yvette

Brind'Amour, assistée de Hugo Wue-trich, François Barbeau et Louis Collard pour les décors, les costumes et la musique, *L'Oiseau bleu* a pris son vol dans une somptueuse magie de couleurs, de sons, de lumières. Et les petits, ravis et captivés, d'applaudir les aventures, rêvées en une belle nuit de Noël, de Tyltyl et de Mytyl, — et les parents aussi, évoquant pour un soir, et non sans nostalgie, leur enfance heureuse bien lointaine déjà.

Spectacle brillant. On nous en a mis plein les yeux. Certains tableaux surtout plus spécialement réussis: celui de la Forêt, celui des Bonheurs, celui des Enfants à naître, en mal de partance pour le grand voyage vers la terre. Tout un monde où règne la fantaisie pure et qui, fait assez remarquable, charme encore l'imagination et le cœur des contemporains des astronautes, des fabricants de satellites spatiaux qui envahissent brutalement le domaine réservé des fées, autrefois.

Un tour de force, aussi. Avec quelques comédiens de métier, il a fallu des dizaines d'enfants, plusieurs en bas âge — et combien de patience! — pour réaliser ce spectacle. Chapeau bas devant l'effort fourni et la belle réussite obtenue. Seules, au delà de l'admiration que leur procurait chaque tableau, les mères de familles nombreuses pouvaient peut-être imaginer le terrible branle-bas de l'arrière scène: changer cinq ou six fois de costume, vérifier coiffures et perruques, retoucher les maquillages, un petit coup de houppette à celle-ci, de patte de lièvre à celui-là, et ce touche à tout, vite, il faut lui laver les mains, et enfin délicatement moucher celle qui faisait le Rhume de Cerveau...

De la douzaine de comédiens avertis qui participent à la nombreuse distribution de *L'Oiseau bleu* je dégage en premier lieu le couple charmant de Marthe Choquette, le "petit gars" Tyltyl et Ève Gagnier sa sœur: rôles difficiles qui requièrent une expérience que ne peuvent posséder de vrais enfants; la digne et aimable Fée de Denise Pelletier, le Chien secourable et fidèle d'André Montmorency, tout le contraire de la perfide Chatte de Louise Marleau, qui nous est revenue; Andrée St-Laurent, Lumière bienfaisante, à la voix riche et musicale, et le bonhomme Temps d'André Cailloux, plein d'hu-

mour mais vigilant gardien du Palais d'Azur. Ces brillants interprètes ne nous font tout de même pas oublier la fraîcheur et la spontanéité ingénue des jeunes figurants qui ont procuré à ce spectacle de l'enfance sa grâce et son naturel.

Pygmalion

Transformée en opérette, reproduite sur tous les écrans, petits ou grands, représentée sur toutes les scènes du monde — elle triomphe encore actuellement à Paris — *Pygmalion* est certainement la pièce la plus célèbre de Bernard Shaw, fameux et malcommode dramaturge irlandais. On peut donc parier sans crainte sur le succès du *Pygmalion*, adapté à la québécoise par Éloi de Grandmont, que joue un mois durant le Théâtre du Nouveau-Monde, au théâtre Port-Royal, dans une mise en scène de Jean-Louis Roux.

À vrai dire, cette version nouvelle expatriée en quelque sorte l'œuvre de Shaw. De Grandmont non seulement utilise la langue du peuple chez nous, mais des bords de la Tamise il transporte l'action sur les rives du Saint-Laurent, à Montréal, Place d'Armes, rues Saint-Paul, Vitry, Saint-Laurent, Parc Viger; il pousse même une pointe jusqu'à Westmount. Cela donne, en fait, à la pièce une couleur locale très plaisante; elle nous paraît plus proche, comme du terroir. L'auditoire très select et bourgeois de la Première s'y est bien reconnu, qui croyait, à de certains moments, entendre Tit-Coq ou Séraphin.

Mais quant à être en veine de transposition et de rajeunissement, pourquoi de Grandmont n'en a-t-il pas profité pour sabrer dans le dernier acte de la pièce qui n'en finit pas de finir? Du détestable Shaw, lourd, sophistique et vaseux. De même, la deuxième intervention du père d'Élise — est-ce la faute d'OVILA Légaré, manifestement peu dans son assiette? — a paru traînante et pleine de radotage. À part cette finale à demi manquée, ce spectacle du T.N.M. vivant, alerte, chargé de trouvailles heureuses et joué avec entrain, mérite beaucoup d'éloges et a plu incontestablement.

Jean-Louis Roux a joué le rôle principal d'Henri Higgins, ce linguiste et

professeur féru de technologie du langage, mordu de résoudre des problèmes rares et apparemment impossibles, mais dépourvu de la moindre parcelle de vraie psychologie humaine. Une sorte de monstre de la science, égoïste et méchant sans en avoir cure. Pour lui, un élève n'est qu'un objet d'expérimentation qu'on laisse tomber comme un cobaye une fois la recherche terminée et réussie. La satire, ici, de Shaw est féroce et accablante que Roux a bien comprise en rendant son personnage fort déplaisant.

Monique Miller, dans la peau d'Élise Lacroix, s'est offerte comme cobaye: mal lui en a pris. De "sale guenille", selon sa gentille expression, Higgins en

a fait une dame élégante, raffinée, au langage châtié; il a oublié qu'elle avait aussi un cœur capable d'aimer et de souffrir. D'abord gavroche et hautement pittoresque, Monique Miller a su être émouvante et crier son indignation et sa fierté blessée avec conviction et sincérité.

Les autres interprètes de second plan ou épisodiques ont bien rempli leurs différents emplois: Paul Hébert, précis et juste, et humain, au contraire de son ami Higgins; Ovila Légaré dont la première scène d'Alfred Lacroix a été parfaite de bonhomie et de roublardise; Léo Ilial, un polyglotte hongrois impayable; la Madame Grégoire de Kim Yaroshevskaya, sage, calme mais si

perspicace; Tania Fédor, mère de grand jugement et compréhensive d'Henri Higgins, mais d'une voix mince, mince, comme un filet ténu.

La présentation visuelle de Robert Prévost est attrayante et adaptée à la très large ouverture de scène de la salle. Il a aussi utilisé à bon escient la caméra pour faciliter — en plus de la musique — les transitions d'un acte à l'autre et créer ainsi une plus grande homogénéité de l'action dramatique.

Le *Pygmalion* de Shaw a donc été bien servi par la version originale et intelligente d'Éloi de Grandmont et l'interprétation de classe des comédiens du Théâtre du Nouveau Monde, sous la baguette avisée de Jean-Louis Roux.

CHRONIQUE PHILOSOPHIQUE

QUAND PASSE L'OISEAU DE MINERVE

Le VIIe Congrès interaméricain de Philosophie

DES MULTIPLES ÉVÉNEMENTS CULTURELS qui jalonnèrent l'année de l'Expo, le VIIe Congrès interaméricain de Philosophie, tenu à Québec du 18 au 23 juin, n'a pas, sauf exceptions, polarisé les manchettes des grands journaux. Comme dit la chanson, faut-il en rire ou en pleurer? Ni l'un ni l'autre! Dans la publicité, les Ballets africains jouiront toujours de quelques points d'avance sur les congrès de philosophie. Et pourtant, ce ne fut pas un spectacle sans grandeur que cette réunion à Québec — la première du genre au Canada — de ces "athlètes de l'intelligence", venus de tous les coins de l'Amérique pour de sereines Olympiques de la pensée. Empressons-nous de rendre hommage aux directeurs de l'Association canadienne de Philosophie ainsi qu'à ceux de l'Université Laval, qui s'acquittèrent à la perfection des devoirs de l'hospitalité; aussi, au gouvernement du Québec, pour la somptueuse réception que, à l'ombre du *fashionable* Château Frontenac, il accorda aux congressistes. Oublions, si possible, qu'en pleine ca-

pitale du fait français en Amérique le représentant officiel du Québec a privilégié l'anglais dans son discours de réception.

Il est chimérique de vouloir en quelques lignes tracer un bilan quelque peu exhaustif des travaux de ce congrès.¹ D'autant qu'il n'était pas consacré à un thème spécial, mais puisait à tous les domaines, ou presque, de la réflexion philosophique contemporaine: ontologie, histoire, éthique, politique, linguistique, sciences, psychologie, etc. Les sujets des huit symposia font mieux entrevoir le kaléidoscope qui s'offrait au congressiste: historicité et transcendance de la vérité, éthique et politique, la sécularisation de la société occidentale, la notion d'âme et le moi, la toute-puissance divine, la causalité et l'action, la morale et le droit, l'art et la connaissance. Faut-il déplorer ici avec Gilles Brunel, de l'ardente revue *Émergences* (sept.-oct. 1967, 30 ss), que les philosophes canadiens-français aient été peu nombreux, ce qui est juste, à prendre une part active aux assises du congrès? On serait enclin à le faire sans

hésiter, si on oubliait que la tenue à Québec de ce prestigieux congrès interaméricain n'est pas le résultat du hasard, mais bien le fruit de l'activité et des démarches patientes de certains philosophes québécois.

"Thomisme ou pluralisme?" de Jean Racette

Ces dernières lignes nous orientent d'elles-mêmes vers un substantiel ouvrage sur l'enseignement de la philosophie, *Thomisme ou pluralisme?*, dont l'auteur, Jean Racette, est bel et bien un philosophe de chez nous.² On y trouve réunis des articles publiés dans diverses revues de 1963 à 1967. L'un de ces articles, qui réclame pour la philosophie l'émancipation de la théologie, avait provoqué un certain émoi lors de sa parution. Sans doute en provoquerait-on moins aujourd'hui en réclamant de la théologie qu'elle prête attention à la réflexion philosophique.

Les propos du P. Racette s'adressent en premier lieu au professeur de philosophie. Celui-ci, plus que tout autre

1. Les Presses de l'Université Laval avaient déjà publié le 1er tome des *Actes* au début du congrès. Le second est à venir.

2. Jean Racette. *Thomisme ou pluralisme? Réflexions sur l'enseignement de la philosophie*. Coll. "Essais pour notre temps", Bruges-Paris, Montréal, 1967.

professeur, je pense, doit réaliser cette "synthèse difficile des vertus de l'intellectuel et du pédagogue", dont parlait récemment Pierre Ricour (*Le Devoir*, 21 sept. 1966). Le mérite incontestable des propos de Jean Racette, c'est justement de faire voir, avec clarté et vigueur, avec un rare sens de la mesure et une grande élévation de pensée, les multiples éléments que comporte cette synthèse. C'est ainsi qu'il dessine le caractère spécifique de la philosophie (46, 93, 124), la nature des questions qui relèvent de son domaine et les objectifs qui doivent présider à son engagement (125). De même, il reproche au Rapport Parent d'être plus soucieux d'indiquer les limites de la démarche philosophique que d'en dégager le sens et l'objet (92). Il insiste plus d'une fois sur l'importance de l'histoire de la philosophie; il veut que la philosophie s'émancipe de la théologie, sans toutefois qu'elle méconnaisse le fait religieux; il souhaite que le thomisme intègre l'apport des autres philosophies et des sciences et puisse ainsi devenir "une authentique philosophie moderne" (42). L'auteur n'ignore point, par ailleurs, qu'un professeur s'adresse à des étudiants. Le professeur doit certes faire jaillir les grands problèmes de l'existence humaine, mais à partir des préoccupations de l'élève (106) et selon un certain ordre (34). S'il doit rendre les étudiants perméables à l'histoire de la philosophie et les éveiller à certaines questions radicales sur le monde et sur l'homme, qu'il se souvienne aussi que "philosopher n'est pas bavarder", qu'il ne suffit pas de présenter les grandes doctrines du passé, ni de faire éclore les questions, laissant discuter les élèves "à perte de vue" (35). Il faut encore juger, apprécier, essayer "d'élaborer les solutions qui seraient aujourd'hui acceptables" (33). Le philosophe Jean Lacroix qui honore *Tho-*

misme ou pluralisme? d'une riche préface a raison d'écrire que le P. Racette "explore la voie sûre entre le Charybde du dogmatisme et le Scylla du scepticisme. Ce qui, ajoute-t-il, suppose une conception juste de la philosophie autant qu'un grand sens pédagogique". (8)

Thomisme et pluralisme

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur le titre qui coiffe le recueil d'articles du P. Racette. Ce titre est une question: thomisme ou pluralisme? Le lecteur, s'il en juge par le nombre de pages explicitement consacrées à cette question, hésitera peut-être à penser qu'elle constitue le thème central du livre et soupçonnera quelque flirt avec la publicité. Mais le nombre de pages ne fait pas foi de tout! Et j'aime à croire, pour ma part, que cette question représente un angle de visée important des réflexions de l'auteur sur l'enseignement de la philosophie dans les collèges du Canada français.

Ceci dit, je me demande d'abord si l'alternative que formule l'auteur se pose vraiment à la conscience actuelle des professeurs de philosophie ou de ceux qui sont responsables du statut de la philosophie. Existe-t-il quelque professeur d'allégeance thomiste, un tant soit peu éveillé au sens de l'histoire et à celui des réalités contemporaines, qui ne sente l'urgence de pratiquer un certain pluralisme doctrinal en s'ouvrant à d'autres courants de pensée? Le P. Racette dénonce lui-même les méfaits de ce que j'appellerai l'"aquinatolâtrie": l'incompréhension de saint Thomas et de la pensée contemporaine, une conception déficiente de la recherche de la vérité (30); il affirme qu'"il ne se trouve actuellement aucun thomiste au Canada français" (76), si l'on entend l'attachement exclusif à un seul auteur. Mais il y a plus! Il constate l'émergence sur la scène philosophique québécoise d'une nouvelle attitude: "On se sent de moins en moins tenu d'être thomiste, écrit-il, et le pluralisme en philosophie est de plus en plus considéré comme une chose normale." (109) Il semblerait donc que la question: thomisme ou pluralisme? se soit dénouée d'elle-même au niveau des faits.

Quoi qu'il en soit, la réponse de l'auteur à sa propre question pourrait

se formuler ainsi: thomisme *et* pluralisme. D'une part, il estime, en effet, qu'il y a "avantage à ce que saint Thomas nous serve d'initiateur et de guide" (35). Parce qu'elle protège les élèves contre l'éclectisme et le relativisme, parce qu'elle assure la cohérence et la continuité de l'enseignement, "une certaine communauté de doctrine chez les maîtres lui apparaît souhaitable" (41). Or le thomisme, de par sa relative simplicité, son équilibre foncier, ses positions de "juste milieu" (42, 110), semble "pouvoir remplir heureusement cette fonction pédagogique et normative" (41). D'autre part, le thomisme que recommande le P. Racette, c'est un thomisme authentique, libéré du rationalisme dont l'ont alourdi plusieurs mandarins de la spéculation; c'est un thomisme qui "ne craint pas d'affronter le grand air" (42), replacé dans l'ensemble de l'histoire de la philosophie et ouvert à d'autres courants de pensée. La position de l'auteur respire l'équilibre; elle témoigne aussi d'un grand courage intellectuel.

Thomisme ou hégélianisme?

Mais, sans mettre en doute les richesses du thomisme renouvelé que propose l'auteur, faut-il encore "ici et maintenant", selon l'expression de Heidegger, accorder, dans le Québec de 1968, un statut particulier au thomisme? En effet, on peut se demander si, après la surenchère thomiste que nous avons connue durant plusieurs générations, il ne serait pas plus fécond pour quelques décennies d'accorder un statut particulier, non pas au thomisme, si libéral soit-il, mais bien à certaines perspectives de la philosophie hégélienne. En ces heures où, à tant de niveaux de notre culture, nous rencontrons aliénations et contradictions, où devient plus vive et plus pressante la nostalgie de notre identité et se fait jour une nouvelle conscience historique, il est permis de penser que les philosophes canadiens-français auraient grand profit à dialoguer, sans servilisme et dans le discernement, avec la pensée de Hegel. Avec celui qui a écrit cette phrase réconfortante et peut-être d'actualité: "L'oiseau de Minerve — entendons la sagesse — prend son vol à la tombée de la nuit".

René CHAMPAGNE.

Collège des Jésuites, Québec.

L'atelier qui donnera à vos imprimés un caractère de distinction

Imprimeurs
Lithographes
Studio d'Art



388-5781

8125, rue Saint-Laurent
Montréal 11, Qué.

Avec ou sans commentaires

Pour les institutions chrétiennes

Plusieurs mettent en doute aujourd'hui la nécessité, voire l'opportunité, d'institutions chrétiennes dans notre société qui se pluralise et dans notre monde qui se sécularise. Ils veulent une Eglise réduite, pour ainsi dire, à sa plus simple expression institutionnelle, une Eglise pure communauté d'amour et de vie. De son côté, le P. Jean Daniélou, S.J., ne se lasse pas de revenir sur la nécessité des institutions chrétiennes si l'on veut conserver ou rendre chrétien le peuple lui-même, et non pas seulement un petit groupe d'élite. Dans un article que publie l'Observateur romano du 24 novembre 1967 (édition française), il expose de nouveau sa position en des termes qui devraient faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du catholicisme, spécialement dans la province de Québec.

La question des institutions chrétiennes est étroitement dépendante de la conception que l'on a de l'Eglise. Il est clair que si l'on considère que l'Eglise n'est pas la voie normale du salut pour l'ensemble des humains, qu'il suffit qu'elle rassemble une petite élite de témoins, qu'elle est seulement un signe eschatologique, il est absolument inutile d'avoir des institutions. Mais si l'on pense au contraire que l'Eglise est faite pour tous les hommes, qu'elle est l'Eglise des pauvres, c'est-à-dire des tout-venants, qu'elle est vraiment le peuple de Dieu, alors il est trop clair que ceci ne peut se faire sans que le milieu humain ne soit christianisé, c'est-à-dire sans institutions chrétiennes.

L'expérience, aussi bien celle du passé que du présent, le montre. Le développement de l'Eglise se fait toujours en trois temps. Il y a d'abord l'évangélisation, le Kerygme. Il y a ensuite l'implantation, la hiérarchie. Il y a enfin les institutions, la chrétienté. Et c'est seulement à ce troisième moment que l'Eglise devient l'Eglise des pauvres, c'est-à-dire qu'elle est accessible aux masses. C'est ce qui a eu lieu pour l'Occident. L'Eglise n'est devenue l'Eglise des masses qu'à partir de Constantin... Et c'est aujourd'hui le problème qui se pose vis-à-vis des pays d'Extrême-Orient. Le christianisme y est une petite élite, étrangère à la vie des peuples, parce que la civilisation n'a pas été évangélisée.

Or le problème qui se pose aujourd'hui est celui-ci. Une civilisation nouvelle est en train de se constituer, au niveau sociologique par l'urbanisation, au niveau culturel par la science, au niveau moral par l'éducation. Si le christianisme n'est pas rendu visiblement présent dans cette civilisation par des institutions, l'ensemble des hommes lui deviendra progressivement étranger. Et à ce moment l'Eglise deviendra une petite chapelle, une

secte de spirituels. Elle cessera d'être un immense peuple, une Eglise des pauvres.

De cela la raison est bien simple. Il est absolument normal que l'ensemble des hommes ne puisse avoir accès à l'Eglise que quand celle-ci fait partie de leur milieu de vie. C'est la sociologie moderne elle-même qui nous l'enseigne. L'homme est normalement dépendant de son milieu. Restreint est le nombre des individus qui peuvent s'en affranchir. Et ceci est particulièrement vrai des hommes engagés dans la vie, chargés de famille, ayant à gagner leur pain, c'est-à-dire des pauvres. Il leur est impossible de pouvoir agir à contre-courant de la société dans laquelle ils vivent. Ceci ne veut pas du tout dire que leurs convictions étaient sans valeur. Mais ceci veut dire qu'ils ne peuvent normalement y être fidèles que quand ils sont soutenus par le milieu.

Dans des pays comme la France et l'Italie, il y a encore un peuple chrétien, parce qu'il y a encore un cadre de chrétienté. Les fêtes sont toujours les fêtes chrétiennes... La naissance, le mariage, les funérailles restent toujours normalement sanctifiés par les sacrements chrétiens. Je sais que certains le regrettent. Ils ne voient là que vestiges d'un monde périmé. Ils sont saisis d'une fureur de désacralisation. Ils applaudissent à la sécularisation de la civilisation. Je pense que ces fossoyeurs font une triste besogne. En cherchant à déraciner cette implantation du christianisme dans la civilisation, ils aboutissent simplement à chasser de l'Eglise la foule immense des pauvres.

Cet immense capital que représente ce qui subsiste de chrétienté dans nos pays, il faut d'abord ne pas le dilapider. Il constitue un point d'appui solide pour l'existence d'un peuple chrétien. Mais il est trop clair qu'il ne s'agit pas seulement de maintenir. Nous sommes en présence d'une civilisation nouvelle qui se développe. La vraie question est donc de faire pour cette civilisation ce que les hommes des premiers siècles chrétiens ont fait pour celle dans laquelle ils vivaient, de l'évangéliser afin qu'elle n'empêche pas qu'il y ait toujours un peuple chrétien, que l'Evangile reste accessible aux pauvres. Or il est certain qu'elle peut très bien rendre cet accès pratiquement impossible.

Le problème est donc ici de refuser la dichotomie qui ferait du monde et de la foi deux univers séparés. C'est cette séparation qui serait fatale. La tâche qui s'offre est donc essentiellement une tâche de synthèse entre le monde moderne et la foi chrétienne. Et c'est précisément là l'objet des institutions, au sens précis où nous employons ici le mot. Il ne s'agit pas en effet ici directement des institutions ecclésiastiques en tant que telles. Il est clair que l'Eglise a de soi une structure institutionnelle. Même

cet aspect est minimisé aujourd'hui par certains. Mais ici c'est la foi même qu'ils attaquent. Mais ce dont nous parlons, ce sont les institutions où la culture humaine est animée par l'inspiration chrétienne: écoles, universités, œuvres de jeunesse, centres de recherche, instruments de diffusion, etc.

Que cette tâche de synthèse soit nécessaire, c'est l'objet même du Concile de l'avoir proclamé, avec le pape Paul VI, en parlant du dialogue de l'Eglise et du monde moderne. Car le dialogue n'a aucun sens s'il ne signifie que l'Eglise a quelque chose à recevoir de la civilisation moderne, mais aussi que la civilisation moderne a quelque chose à recevoir de l'Eglise. Or comment se fera cette rencontre, si l'on pose comme principe que la civilisation est par essence séculière et profane et que l'Eglise n'a ni à s'y ouvrir ni à y entrer? Et comment cette synthèse se ferait-elle, sinon par des institutions qui en assumeront la responsabilité?

Il est clair en effet que, dans la situation actuelle de pluralisme de fait, cette synthèse ne peut être assurée par les institutions publiques. Aussi bien, en posant le principe de la liberté religieuse, le Concile a établi que, si les Etats doivent reconnaître le fait religieux comme élément constitutif du bien commun, ils n'ont pas normalement à prendre parti entre les différentes religions et idéologies. Ce que la conscience moderne attend de l'Etat, c'est précisément qu'il n'ait pas d'idéologie ou de religion propre, mais qu'il respecte les religions et les idéologies, dans la mesure où elles ne sont pas fondées sur des principes contraires au droit et à la morale.

Nous sommes ici en présence d'une antinomie qui ne trouve sa solution que dans des institutions chrétiennes. Nous avons posé d'une part qu'un peuple chrétien n'est possible que quand la civilisation est évangélisée. Nous venons de noter par ailleurs que cette synthèse ne peut être assumée par les pouvoirs publics en tant que tels, car ceux-ci ont à reconnaître la diversité des religions et des idéologies. Il reste alors que l'animation chrétienne des valeurs de civilisation ne peut être assurée que par les institutions qui relèvent à la fois de la culture par leur objet et de la foi par leur inspiration. Ces institutions sont nécessaires partout où, à côté de l'aspect purement technique, les valeurs humaines et morales sont en jeu. De telles institutions relèvent du droit des confessions religieuses à se voir reconnu par l'Etat la liberté concrète de s'exprimer, droit qui devrait être reconnu par tous les pays civilisés. Dans des régimes socialisés, il est clair que cette liberté concrète implique l'aide économique de l'Etat.

Si l'on cherche à déterminer la nature de telles institutions, il faut dire qu'elles se

situent à des niveaux très divers. Elles concernent d'abord le domaine de la recherche, où il est évident que le travail de synthèse des valeurs humaines et des valeurs chrétiennes ne peut être poursuivi que dans des institutions, de formes d'ailleurs très diverses, qui viennent compléter et enrichir, au niveau de la référence à l'homme, le travail purement technique qui est accompli par ailleurs. C'est à ce niveau que les universités catholiques ont une mission permanente à remplir dans le domaine scientifique, littéraire, juridique, à côté de leur fonction proprement théologique.

Mais d'autre part la création d'un milieu où la civilisation soit évangélisée est aussi... la condition de l'existence d'un peuple chrétien. C'est donc aussi à la base, au niveau de l'école, des œuvres de jeunesse, des centres éducatifs, des mouvements familiaux, de la culture populaire, de la culture de masse, des moyens de communication sociale, de la formation syndicale, que la création de milieux inspirés des valeurs chrétiennes est nécessaire pour le maintien et la promotion d'un peuple chrétien. Et la raison en est toujours la même. Si les milieux de vie se constituent sous une forme purement séculière, outre qu'ils ne peuvent alors qu'être inspirés par des idéologies séculières, ils rendent de toute manière le christianisme étranger à la vie. Celui-ci apparaît alors comme relevant d'un autre monde, alors que le fait religieux, dont le fait chrétien est un aspect, est d'abord un fait de ce monde, un élément constitutif de la civilisation en tant que telle.

Mais dans notre société pluraliste, la présence du fait religieux dans la civilisation ne peut être assumée par les instances officielles à cause des diversités mêmes que présente ce fait. La seule solution est donc bien alors que ce soit les diverses confessions qui assument cette tâche de synthèse, l'Etat par ailleurs reconnaissant la légitimité de cette tâche qu'il ne peut assumer lui-même et la rendant possible. Or c'est là proprement la signification des institutions chrétiennes. Et c'est pourquoi elles sont la condition nécessaire pour que l'Eglise reste l'Eglise des pauvres.

Jean DANIELOU.

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

CORRESPONDANCE

Sur les femmes-femmes et leurs débordements

Il est hors de doute que pour le bien des lectrices — et la plupart des lecteurs qui auront eu le courage de lire — le dernier article de Mme Claire Campbell, votre collaboratrice "mère de famille", est apparu comme une manifestation, hélas ! trop normale d'une femme-femme.

C'est de cette façon qu'il faut classer nos congénères. Les femmes-femmes, dont Claire Campbell est un exemple sans doute intéressant et même... émouvant, rempli de bonnes intentions, mais désastreusement conventionnel. Et les sur-femmes, parmi lesquelles se range, comme chef de file, Mme Simone de Beauvoir. Mais... il y a aussi les autres: les femmes ordinaires, celles qui ne s'étiquent jamais et tentent, sans tapage et sans phrases, de vivre en femme l'existence qui est la leur, au cœur d'un univers historiquement conçu, administré, régi, contrôlé, gardé pour et par des hommes.

Le style de la suffragette revendicatrice me paraît abominable. Pourtant, quelques-uns des arguments du dernier article de Claire Campbell, intitulé l'AVILISSEMENT DE LA FEMME, m'ont fait sursauter. Et d'abord le tout premier, alors qu'elle s'en prend au dernier film de Vilgot Sjoeman et qu'elle pousse le couplet de la vertu offensée, c'est-à-dire "désintégration de la femme, exploitation capitaliste de l'érotisme, décadence de l'humanité", etc. Une première erreur, qu'en femme-femme Claire Campbell commet très innocemment: depuis quand l'érotisme est-il la SEULE exploitation de l'âme et du corps de la femme? Dans le film à résonance bergmanienne qu'elle condamne (et vous me pardonnerez d'y aller si brutalement) l'amour, que je sache, est pratiqué par l'homme et la femme. "La bête à deux dos" s'y montre comme le geste classique de la reproduction de l'espèce, et ce n'est pas un geste uniquement voulu et consenti par la femme. Pourquoi parler d'érotisme en oubliant de dire que n'est pas plus moral, ni plus excusable, le partenaire masculin dans cette histoire filmée que la censure suédoise, et toutes les censures, sans doute, laisseront courir? Et depuis quand l'homme serait-il moins coupable d'érotisme que la femme?

Seconde erreur, non moins surprenante: pourquoi les cinéastes, de Suède et d'ailleurs, auraient-ils soudain pour mission d'aider la femme à vivre sa condition de femme? Non, décidément, les femmes-femmes sont énervantes quand elles se mêlent d'avoir des idées... et de les exprimer dans les revues jésuites!

Claire Campbell a de bonnes lectures. Elle ne nous les laisse pas ignorer. Ces lectures sont peut-être, à mon sens, trop exclusivement axées sur les mêmes préoccupations et,

surtout, trop largement citées dans ses articles. Quand délaissera-t-elle Simone de Beauvoir, pour une, en faveur de quelques femmes écrivains qui n'ont peut-être rien écrit sur "le deuxième sexe" mais qui se contentent d'illustrer de la seule façon valable — par leur talent — la littérature. Les grands mots me font... suer! Je m'excuse, encore une fois, de la trivialité de l'expression mais je n'en trouve pas d'autre capable d'exprimer si éloquemment mon irritation. Et quel abus de grands mots dans cet article de la mère de famille "favorite" de RELATIONS! "La femme, source mystérieuse de la vie (sic), inconsciente des griffes de l'économie qui la guettent constamment" (re sic)... Et j'en passe, et des meilleures.

Je suis consternée, n'étant qu'une simple femme journaliste mais gagnant ma vie sans m'interroger sur les différences biologiques qui existent entre le journaliste et le journaliste, quand des femmes-femmes dilapident un temps précieux à palabrer sur la condition de la femme, l'asservissement de la femme par l'homme, l'avilissement de la femme, etc. Il y a quelques mois, en refusant de m'embrigader dans un "club" de femmes journalistes, je donnai comme simple explication de mon refus: il ne saurait y avoir de différence entre le journalisme féminin et le journalisme masculin. Il n'y a que deux classes de professionnels: les bons et les mauvais journalistes.

De même, poursuivant l'un des arguments de Claire Campbell, à savoir "le tragique" de la condition de la femme qui travaille à s'insérer dans un univers masculin en faisant violence à sa dignité féminine, j'irai plus loin qu'elle et je parlerai d'honnêteté. Avant de crier à l'avilissement, au scandale de l'exploitation éhontée du corps de la femme dans la réclame, pourquoi ne pas d'abord s'en prendre à la malhonnêteté évidente de certaines femmes-femmes, insérées par intérêt dans le monde du travail mais persistant à réclamer tous les avantages de leur supériorité sans en payer le prix: un travail intelligent, compétent, soumis aux horaires normaux, sans absentéisme et sans favoritisme?

Le scandale, s'il existe, est d'abord là. Rien ne sert de s'élever contre le nouveau "contexte-social" — toujours les grands mots! — où se débrouille, du mieux qu'elle peut, et bientôt plutôt bien que mal, la femme d'ici et d'ailleurs. Il faut en tirer le meilleur parti possible. Sans renoncer pour autant à être femme contre l'homme? Soyons plutôt femme comme l'homme... est homme, sans revendication, sans révolte ou tentative de promotion. Quel mot hideux, d'ailleurs, et qui ne veut plus rien dire!

M. U. Thant déclarait un jour à un groupe de femmes réunies, toujours dans un but "d'émancipation", qu'à son avis, et dans le monde du travail, "les femmes étaient très

souvent les principales ennemies des femmes". Je partage entièrement cette opinion.

- que la femme soit morale, qu'elle cesse de se prostituer comme elle le fait souvent volontairement, sciemment, sans même de "solicitation" masculine pressante, et l'on tentera beaucoup moins de la dépraver;

- que la femme soit honnête, rigoureuse et stricte, et l'homme, qu'elle aura cessé de redouter maladivement, comprendra mieux son devoir d'honnêteté, de rigueur et de justice envers elle;

- que la femme soit sincère et lucide: elle admettra que la réclame omniprésente, le cinéma, les nouvelles formes d'art et de littérature, tout l'univers "macluhanien", ou post-gutenbergien, sont autant "sa" chance de survie et d'épanouissement que celle de l'homme;

- que la femme, enfin, soit véritablement religieuse. Et je pèse mes paroles! Qu'elle cesse de confondre "moralisme" et "sentimentalisme" qui l'ont trop souvent fait voir "priante", alors que l'homme ne l'était pas, "croyante" alors que l'homme l'était moins, quand, en allant au fond des choses, on pouvait fort bien observer que le VRAI croyant était l'homme, le vrai priant était l'homme. Cette dernière erreur a engendré une foule de malentendus, de mécomptes, et surtout de tragiques mésententes conjugales.

Les femmes-femmes, j'en demande pardon à Madame Claire Campbell, sont extrêmement dangereuses pour l'espèce féminine. La femme ordinaire doit s'en garder comme de... tous les paradis artificiels!

Rimouski

Lisette MORIN,
journaliste.

L'avortement

"Nous avons les lois que nous méritons", dit-on! Alors, que pensez-vous du "Bill Trudeau" en ce qui a trait à l'avortement? Dans tous les quotidiens, nous avons pu lire à ce sujet un grand nombre de nouvelles. Le comité des Communes chargé d'étudier le projet de loi visant à l'élargissement de la Loi a entendu de nombreuses requêtes. Qu'en pensez-vous? Y avez-vous réfléchi?

Puisque je suis mère de famille, la question de l'avortement me préoccupe beaucoup. J'ai un grand respect pour la vie, l'ordre dans la nature et la dignité humaine. Je crois avec ferveur que les lois naturelles assurent le succès d'un pays. A mon avis, l'élargissement de la présente Loi tel que présenté dans le "Bill Trudeau" m'inquiète parce que le projet de Loi ne semble pas assez exigeant. Je partage donc les inquiétudes de monsieur Vincent PRINCE du journal *Le Devoir*, de Montréal. Dans un éditorial, le 29 décembre dernier, il écrivait:

"Mais la prudence devrait commander qu'on n'adopte rien de définitif avant d'avoir laissé le temps aux experts d'étudier le projet plus à fond et de formuler leurs recommandations".

Est-ce que l'Etat ne doit pas être le gardien des règles de morale collective? Est-ce que l'intérêt de la société saurait justifier l'avortement? Après tout, l'avortement est une atteinte à une autre vie; c'est l'interruption d'une vie humaine autonome. Quand on

a donné la vie, a-t-on le droit de retirer cette vie? La vie est une chose sacrée qu'on doit respecter. C'est primordial. Qu'arrive-t-il à un pays où le peu de respect de la vie permet d'attaquer des vies sans défense?

On parle beaucoup de liberté, liberté de la femme, liberté du couple. Mais il y a des responsabilités aussi, n'est-ce pas? Quand on a donné la vie, on n'en est pas du tout propriétaire. Le droit à la vie nous vient de Dieu, alors nous avons des responsabilités envers cet être qui a des droits. Donc, droit à SA vie: c'est fondamental, ce droit! Cette vie est *inviolable*.

"Question de conscience", nous dit-on en termes très forts. Mais c'est une question sociale et morale qui touche toute la société dans des domaines très complexes. Quelle pitié d'entendre une femme dire devant le comité des Communes: "si les législateurs estiment trop difficile de trancher la question, qu'ils laissent les femmes en âge d'avoir des enfants décider à leur place". Quels propos puérils! Quel manque de profondeur et de sens de responsabilités!

Le projet de loi est basé sur "la santé de la mère". Mais je le répète avec monsieur Prince: "Notre crainte c'est que si l'on se contente de parler de santé mise en danger, on finira par interpréter ce texte de façon très large et légaliser des meurtres qui ne devraient jamais l'être."

Est-ce que les experts ont étudié les effets psychologiques néfastes de l'avortement? Des infirmières m'ont dit avoir entendu des confidences de mourantes avouant n'avoir jamais oublié leur enfant avorté. Jusque dans la mort, l'âme de cet être détruit les avait suivies. Et on parle de santé mentale?

Un gynécologue de grande réputation à Nagoya, au Japon (qu'on appelle le paradis de l'avortement), le docteur Kaseki, questionna 525 femmes qui avaient eu recours à l'avortement thérapeutique. Il a constaté que 73% d'entre elles avaient souffert d'angoisse après l'avortement. Dans une autre enquête, sur 253 femmes mariées qui avaient elles aussi eu recours à l'avortement thérapeutique, 92% ressentaient des remords. De plus, une enquête menée par un journal de Mainichi apporta 1.026 réponses: 68% révélèrent que l'avortement était mauvais, soit parce qu'il était mal en soi, ou qu'elles regrettaient l'enfant détruit. Dans son livre *Flight from Woman*, le docteur Karl Stern, éminent psychiatre de Montréal, auteur de renommée mondiale, éclaire ce point si important du remords. Et on parle de santé mentale?

En conclusion, j'aimerais souligner qu'il y a non seulement des valeurs de civilisation mais il y a aussi des devoirs de vie. Dans cette question d'avortement, c'est un devoir pour nous tous de faire connaître nos craintes. Jamais n'avons-nous eu autant besoin de parfaite lucidité pour envisager les conséquences possibles d'un élargissement excessif de la Loi ou d'une Loi pas assez exigeante.

Avec la foi, la foi religieuse, la foi en l'humanité et la foi en soi-même, chacun peut facilement trouver le courage d'écrire à son député ou à son journal. Il ne faut pas avoir peur d'exprimer ses craintes. Evidemment, il faut avoir des convictions.

Montréal.

Claire CAMPBELL.

Méditation

Du cœur et des yeux

LIRE l'évangile de chaque semaine, rapidement et par routine, après la non moins routinière lecture de l'épître, porter un jugement sceptique sur l'importance positive du texte parcouru, fermer le livre et passer au Credo, c'est l'équivalent de lorgner, une fois la semaine, un fragment de la vie de Jésus sur le petit écran, sans y mettre le son. Je pourrai bien déclarer après quelques années de cette pratique: "Je n'aime pas Jésus ou sa vie!" Mais on pourra me répondre: "Vous n'avez rien fait pour l'aimer, en vous privant ainsi de communication! Vous n'avez pas communiqué à ces tableaux vivants, vous n'avez pas écouté la Parole incarnée, vous n'avez pas perçu le message de l'Amour exprimé. Votre intelligence, inactive, a donc connu l'ennui, et votre cœur, désaffecté, bâille maintenant au Christ et bâille à l'église."

Il ne suffit pas de lire l'Évangile, encore moins de le feuilleter; c'est un livre à entendre et à regarder, non pas en curieux, mais en croyant. Il n'est pas le récit d'une vie passée, il est le récit d'une vie restée, auprès de laquelle je dois me renseigner pour me faire des idées, et davantage encore pour apprendre à vivre et à aimer. L'Évangile, c'est un drame, le plus passionnant de tous, auquel je suis convié d'assister, non pas comme à un autre drame, pour un plaisir de durée limitée, mais en vue d'y modeler ma vie, pour le bonheur d'une éternité. Quand je l'ouvre, c'est pour entendre et regarder le Christ d'abord, puis tous les autres personnages, avec ou sans nom, mis sur son passage, pour me les faire rencontrer. Tous ensemble, je dois le croire, en la même unité d'action et de mouvement, conduits par le Père, représentent au monde la marche vers la rédemption, s'accomplissant au pas à pas de Jésus et de chacun des figurants.

L'essentiel, si je veux être spectateur gratifié, c'est de fixer le Seigneur, afin de noter ses attitudes avec tous ces autres dont les façons d'agir ou de penser reproduisent si souvent les miennes; l'essentiel, c'est de remarquer ses réparties, faites à des opposants dont les paroles ont déjà, peut-être, flâné sur mes lèvres. Et si, par la contemplation, je m'approche de lui sur la scène, combien de fois n'entendrai-je pas sa réplique, comme une question embarrassante à laquelle, je le sens, je dois immédiatement répondre? ou comme une demande d'explication, dont je puis difficilement me déprendre! Je comparais devant moi, éclairé par sa lumière gênante; près de lui, cependant, je ne me sens pas condamné à plus d'ennui, mais appelé à plus d'amour.

La parole de Dieu est toujours vivante dans les Écritures; et quand le désir se fait présent à moi d'alimenter ma vie à cette source divine, la parole divine aussi coule en moi et devient source de vie, présente en moi. Dieu est vivant dans sa parole; si je veux communiquer avec elle, il communique avec moi, me parle, m'informe et, lentement, s'ébauche en moi. Tout homme, avec lui, peut refaire la ressemblance divine, en le suivant dans l'Évangile, du cœur et des yeux.

Paul FORTIN.

Les livres

Religion

André de BOVIS: **Vivre de la foi.** Coll. "Bibliothèque de Spiritualité". — Paris, Beauchesne, 1966, 320 pages. 19 cm.

IL N'EST PAS, à l'heure actuelle, pour les chrétiens immergés dans le monde, de problème plus grave et plus angoissant que celui de leur vie de foi. Tout aujourd'hui est remis en question et le doute hante l'esprit et le cœur de bien des croyants. Voici un ouvrage que devraient lire au moins tous ceux qui se sentent ébranlés dans leur foi par les événements qui se déroulent à une cadence folle dans le monde et dans l'Eglise en ces dernières années. Qu'est-ce que la foi chrétienne? Quel en est le cœur? Quelles en sont les dimensions? Qu'est-ce que vivre de la foi? Comment peut-on croire dans la foi? Quelle est la responsabilité de chacun à l'égard de sa foi? Autant de questions que traite l'auteur avec grande compétence et sûreté. La foi, nous dit-il, pousse à l'action: "La vérité que la foi poursuit, ne paraît, n'est saisie, ne subsiste que dans la mesure où le croyant consent à "l'agir" que sa foi annonce et réclame. L'homme de la foi n'aperçoit et ne retient la vérité que dans la mesure où il la fait, que dans la mesure où il se résout à l'incarner dans ce monde qui est lui-même et les autres."

La foi est un don de Dieu et à ce don il faut se disposer, car "Dieu ne donne qu'à celui qui désire, qu'à celui qui entr'ouvre son âme par le désir" par une humble prière. Aussi faut-il prier pour avoir la foi, pour la conserver, pour la rendre plus agissante. "Tout croyant peut discerner en lui-même une sorte d'incrédulité latente. Elle n'attend que l'occasion de s'exprimer. Que le fidèle se mette donc en prière pour obtenir la grâce de la foi, pour s'y disposer davantage... Il faut donc prier et ne jamais cesser" (p. 59). Qu'importe que prier ne soit pas toujours une réussite spirituelle, c'est l'événement qui situe l'homme dans la foi, le fait exister selon la foi un instant, une minute ou une heure, et, du même coup, le situe dans l'être, car pour le chrétien, selon le mot de Kierkegaard, "croire, c'est être".

Richard ARÈS.

René COSTE: **Notre Père sur le monde.** — Paris, Aubier, Editions Montaigne, 1966, 256 pages. 18 cm.

COMMENTAIRE, adapté à notre temps, de la prière enseignée par le Christ à ses apôtres et aux chrétiens de tous les âges. Comme le dit Mgr Théas dans la préface, grâce aux connaissances et à la piété de l'auteur, cette prière de toujours devient la prière d'aujourd'hui, une prière adaptée, une prière à l'usage des contemporains. L'A. n'aime guère la nouvelle traduction: "Et ne nous soumet pas à la tentation"; pour lui, l'ancienne est beaucoup plus fidèle à l'esprit même de la Bible: "Et ne nous laisse pas succomber à la tentation". Les pages qu'il consacre aux tentations du chrétien dans le monde d'aujourd'hui sont à lire. Nous vivons dans une société où tout est permis et où tout est soumis à la corruption. C. Mauriac a vu juste quand il a écrit: "On ne peint

pas impunément le mal à l'état pur. Il est le plus fort. Il submerge jusqu'à celui qui prétendait l'observer scientifiquement. Nous sommes éclaboussés et souillés." A lire aussi les pages sur "la tentation du refus de Dieu" dans notre monde d'aujourd'hui.

Richard ARÈS.

HARRY HOEFNAGELS: **L'Eglise et la société prométhéenne.** Problèmes de sociologie religieuse. — Bruges, Desclée de Brouwer, 1966, 150 pages. 18 cm.

ŒUVRE D'UN SOCIOLOGUE, ce petit livre s'aborde avec lucidité et profondeur le problème fondamental de l'insertion de l'Eglise dans la société contemporaine. Pour les Anciens, l'ordre social était déterminé par la nature elle-même, mais l'homme d'aujourd'hui veut établir lui-même son ordre social: "Au lieu que la liberté soit soumise à un ordre préexistant, c'est l'ordre qui doit se plier aux exigences de la liberté humaine." Il s'ensuit que l'Eglise ne peut plus jouer le rôle qu'elle a joué autrefois dans le domaine social: "L'homme a choisi la liberté, et il lui faut aujourd'hui vivre avec l'incertitude que cette liberté apporte avec elle." Il s'ensuit aussi qu'un ordre social juste est le résultat d'une discussion continue, dans laquelle la religion doit faire entendre sa voix, car elle est le fondement de l'effort humain vers la justice: elle donne en la vie une confiance inébranlable et elle préserve, dans le développement social, la dignité de la personne. "La religion donne à l'homme la certitude que son effort pour rendre plus humaines les conditions de vie a un sens, et qu'on ne peut vraiment réaliser les valeurs humaines qu'en respectant la dignité de la personne." L'Eglise s'est toujours servie des forces sociales pour amener l'homme à la pratique religieuse, et elle doit continuer à le faire en utilisant les moyens modernes d'influence: "Le but essentiel de ce que l'on appelle la christianisation du milieu, c'est de transformer ce milieu de telle façon qu'il pousse les hommes à penser et à agir dans un sens chrétien, comme par eux-mêmes." Vers la fin de l'ouvrage, l'A. se prononce en faveur de l'introduction d'éléments démocratiques dans la structure traditionnelle de gouvernement de l'Eglise, il suggère que l'exercice du pouvoir ecclésial corresponde à celui du pouvoir civil, afin que la nécessaire obéissance du fidèle soit davantage "celle d'un homme libre".

Un petit livre d'une grande actualité et d'une richesse considérable.

Richard ARÈS.

Heinz SKROBUCHA: **Le Message des Icônes.** Traduit de l'allemand par le chanoine G. Athanasiadès. — Fribourg, Editions Saint-Paul, 1966, 137 pp., 19 cm.

BEAU LIVRE bien documenté, composé de deux parties: une introduction de 38 pages où le connaisseur aussi bien que le lecteur moyen trouveront des détails intéressants et nouveaux sur le sens des icônes. 45 superbes planches, accompagnées chacune de son explication, donnent une idée de ce que pouvait être la magnificence de

l'iconographie byzantine. 27 icônes sont greco-byzantines; 16 sont russes et 2, d'origine indéterminée.

Joseph LEDIT.

Jacqueline DUPUY: **Dialogue dans l'infini.** Coll. "Essais pour notre temps" 3. — Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 151 pp., 21 cm.

L'AUTEUR DE CET OUVRAGE nous est déjà connu par ses écrits antérieurs: *Il est un jardin* et *Le Sabre d'Arlequin*, tous deux couronnés par l'Académie française, et *Dure est ma joie*, grand Prix du Syndicat des journalistes et écrivains.

Le titre, *Dialogue dans l'infini*, représente bien l'orientation de cet essai qui place l'homme en dialogue avec Dieu. Saisi par la révélation de l'amour miséricordieux du Seigneur, l'homme s'abandonne progressivement à Dieu qui le prend en main et le transforme. A l'homme qui lui offre "ses yeux", Dieu enrichit le regard par la vision de foi afin qu'il devienne l'expression de la miséricorde divine. A celui qui abandonne "ses oreilles", le Seigneur propose d'intégrer en lui la mélodie tragique et glorieuse de la Rédemption. En réponse à l'offrande de "ses mains", l'homme découvre la noblesse de son travail: achever l'œuvre de Dieu, imprégner d'amour la matière et la machine, contribuer au bien de tous. Puis Dieu introduit celui qui lui donne "ses pieds voyageurs", dans la voie de l'Amour. Il révèle le Verbe incarné et la richesse de sa vie à l'homme qui lui remet "sa tête" remplie d'incertitude et de confusion. Lorsque l'homme lui offre "son cœur", Dieu entre dans sa vie et il illumine son être et son action. Au sommet, l'Amour invite à partager le bonheur, mais aussi la peine.

Rédigé dans une langue choisie et imagée, ce livre nous communique une pensée théologique juste, d'inspiration biblique et traditionnelle, sur la Trinité, la création, l'Incarnation, la Rédemption, la grâce, le mal, etc. On pourrait s'étonner que, dans une telle synthèse, on ne traite pas de la vie sacramentaire et très peu explicitement de l'Eglise. Ceci s'explique par le point de vue de l'auteur qui s'adresse ici à tout homme de bonne volonté, en quête de l'Infini, et non seulement au croyant déjà engagé. La structure du dialogue n'était peut-être pas la forme la plus favorable à une telle réflexion. Même s'il existe des pages remarquables, notamment sur le travail (ch. III) et sur le Royaume d'Amour (ch. IV), l'agencement du dialogue entraîne plutôt de la confusion dans le développement d'une idée; un certain nombre de propos attribués à Dieu, d'autres prêtés à l'homme paraissent forcés, brisent l'harmonie et heurtent le lecteur dans l'évolution de sa pensée.

Cette lecture apporte un excellent témoignage à celui qui possède déjà une préparation intellectuelle sérieuse et qui cherche la Vérité ou désire approfondir sa relation avec Dieu.

Françoise COULOMBE.

Montréal.

Karl RAHNER, S.J.: **Appels au Dieu du silence.** 10 méditations. Traduit par P. Kirchoffer. — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1966, 131 pp., 19 cm.

Pour vous abonner à **RELATIONS**

remplissez cette carte et mettez-la à la poste (aucun timbre n'est requis).

Je vous envoie la somme de cinq dollars (\$5)

ou Veuillez m'envoyer la facture avec le premier numéro.

Je désire commencer mon abonnement avec le mois de.....

Nom

Adresse

.....

Si vous êtes déjà abonné, pourquoi ne passeriez-vous pas ce feuillet à un de vos amis ? Mieux encore, abonnez-le vous-même.

CARTE - RÉPONSE

Les frais de poste seront payés par

RELATIONS

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal-11



S'ADRESSANT au Dieu de sa vie, de son Seigneur Jésus-Christ, de ses prières, de la connaissance, des lois, de la vie quotidienne, des vivants (que sont les morts), de ses frères, de sa mission sacerdotale, puis au « Dieu qui vient », l'A., dont on connaît la science profonde en théologie, offre ici des prières faciles à comprendre, personnelles et cependant exprimables par d'autres, audacieuses et en même temps d'une robuste et lucide humilité (« Dieu des lois »). Le prêtre d'abord y trouvera l'aliment de son oraison; religieux et religieuses aussi; le chrétien cultivé enfin, surtout s'il a pour tâche d'écrire ou d'enseigner. On se réjouit de rencontrer un Rahner simple, qui, sans chercher la subtilité, demeure original, et dont un traducteur habile sait rendre le tour d'esprit dans un français clair et correct.

Joseph D'ANJOU.

Charles-H. SCHELKLE : *Introduction au Nouveau Testament. Histoire littéraire et théologique.* Traduit par Marcel Grandclaude. — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1965, 334 pp., 21 cm. Prix : 16 F.

UN APERÇU DES PROBLÈMES à examiner avant d'interpréter le Nouveau Testament, voilà ce que l'A. présente avec clarté, maîtrise, sobriété. Les vingt-cinq pages du début, peu intéressantes, résument l'histoire de l'exégèse néo-testamentaire et signale l'état et les tâches de la science biblique d'aujourd'hui. Les deux parties de l'ouvrage retiennent solidement l'attention. Dans la première, l'A. explique l'origine, la forme littéraire et la valeur doctrinale des vingt-sept « livres » du N. T. Dans la seconde, il montre comment l'Eglise est venue à fixer dans ces vingt-sept livres le « canon » du N. T. Le lecteur s'initie à toutes les questions que soulève un sujet vaste et difficile : chronologie des évangiles synoptiques, identification de leurs auteurs, énigme de leurs influences réciproques; rédaction, chronologie, authenticité des épîtres de saint Paul; comparaison du contenu des épîtres de la captivité avec les autres de l'Apôtre; authenticité de la 2e aux Corinthiens, des épîtres pastorales et de l'épître aux Hébreux; composition des épîtres dites « catholiques », des épîtres de saint Pierre et de saint Jean... Lecture passionnante, grâce à la compétence et à la rigoureuse honnêteté de l'A. : quand il ne sait pas, il le dit, après avoir mentionné les hypothèses proposées (pp. 57, 63, 65, 74, 178-179, 213...). Il ne manque pas d'audace pourtant, à propos de la question synoptique, puisqu'il renvoie après la ruine de Jérusalem la rédaction de Matthieu et de Luc (56, 82). Sorte de manuel pour étudiants, donc didactique et relativement austère, l'ouvrage se lit quand même avec plaisir. Une bibliographie de plus de soixante livres en français, une table analytique et onomastique complètent l'excellent guide que l'A. met aux mains de quiconque veut éviter les méprises en abordant l'étude du Nouveau Testament.

Joseph D'ANJOU.

Mgr A.-C. RENARD : *Le Concile et les Religieuses.* Coll. « Le concile dans la vie ». — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1966, 88 pp., 18 cm. Prix : 5 F.

LE CONCILE invite au renouveau, non au reniement. L'A., très au courant des problèmes de la vie religieuse, surtout féminine, insiste donc sur la fidélité au Christ

et à l'Eglise. Trois sujets l'occupent ici : l'obéissance, qui rend plus libre et plus adulte dans le Seigneur la femme consacrée, par la grâce d'une autorité soumise à l'Esprit du Christ; la pauvreté : ni misère, ni luxe, mais liberté encore, avec ou sans grandeur dans l'apparence extérieure, compte tenu des héritages anciens; l'union enfin de la prière et de l'action en vue d'apporter, par la présence, la parole et la conduite, le témoignage de la vérité et de l'amour du Christ parmi les hommes. Opuscule bien-faisant; la bonhomie de l'entretien pastoral fait passer quelques négligences de style, que compensent le mordant et l'actualité du ton.

Joseph D'ANJOU.

André THIRY, S.J. : *Liberté religieuse et Liberté chrétienne.* "Museum Lessianum", section ascétique et mystique, no 57. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 254 pp., 19 cm. Prix : \$3.20.

LE PROGRÈS réalisé par le dernier concile dans l'expression de la vérité théologique apparaît clairement à la lecture de la déclaration concernant la liberté religieuse et du commentaire qu'en offre l'A. Il s'agit bien d'un progrès, non d'une nouveauté : l'Eglise a toujours proclamé l'essentiel; mais le cours de l'histoire entraîne le magistère à découvrir des précisions et des exigences doctrinales que le monde ne savait ou ne pouvait antérieurement porter. Dans les cinq premiers chapitres de son ouvrage, l'A. expose brièvement et clairement les étapes et les éléments de l'évolution au terme de laquelle devait surgir une conception à la fois plus rigoureuse et plus large de la liberté humaine, de la liberté religieuse en particulier; et il explique avec maîtrise le sens de cette conception. Les cinq autres chapitres, dépassant la visée de la déclaration conciliaire, traitent de la liberté parfaite que seules la foi au Christ, la fidélité à son enseignement et à sa grâce peuvent épanouir en nous. Du diptyque de l'A. le premier panneau montre le souci qu'a eu le concile d'atteindre tous les hommes; le second révèle aux chrétiens les horizons illimités qu'ouvre l'Evangile aux aspirations de la foi et de l'amour, et aussi la responsabilité que nous avons de faire rayonner dans le monde, par notre pensée et notre conduite, la splendeur de la vraie liberté. On lit avec joie les développements qu'inspirent à l'A. les apparentes antinomies dressées entre la liberté et la loi, la créativité temporelle, la prière, la providence. L'ouvrage se termine par un chapitre qui met en vif relief la plénitude de la liberté du Christ et dans le Christ. Livre sérieux, qui apporte au chrétien d'utiles lumières et une profonde satisfaction.

Joseph D'ANJOU.

GRUPE LYONNAIS D'ÉTUDES MÉDICALES : *La Liberté et l'Homme du XXe siècle.* Coll. "Convergences". — Paris (25, rue Saint-Sulpice), Editions Spes, 1966, 271 pp., 20 cm. Prix : \$4.

PLUS PROFANE que celui du P. Thiry, l'ouvrage du Groupe lyonnais touche aussi à plus de sujets. Philosophie (C. Kohler), physique (O. Costa de Beauregard et F. Russo), psychophysique (P. Chauchard), éducation (C. Ducreux), économie (C. Vo-Thanh-Loc), démocratie (R. Padirac), art (G. Manillier) dialoguent d'abord avec la liberté; puis, à leur tour, religion et morale :

A. Latreille résume l'évolution qui a conduit le dernier concile à proclamer la liberté religieuse dans toute sa rigueur; le P. J.-P. Lintanf explique pourquoi et comment la liberté, comprise en plénitude, s'épanouit par la loi, au lieu d'y trouver un carcan; le P. E. Pousset tâche laborieusement, car son propos est difficile et délicat, de montrer que liberté humaine, Justice et Miséricorde divines se rencontrent et peuvent se concilier même dans le péché. Ouvrage austère au début pour le profane en sciences expérimentales, et d'un franc catholicisme, comme les précédents de la même collection. Mais pourquoi revenir aux négligences passées? Ponctuations défectueuses, graphies fautes (surtout des noms propres), coquilles, erreurs de vocabulaire et de syntaxe, passages incompréhensibles et, par distraction sans doute, contraires à la vérité abondent dans le recueil. Quelques exemples : avatar ne signifie pas échec (108, 118); obligation diffère de contrainte (113, 212); la volonté n'est pas une action (13), mais un appétit; l'homme se fait, évidemment (34, 107), mais non pas n'importe comment, puisqu'il a une nature (117) qui l'oblige à son bien (chap. IX); parler de "cérébralisation personnaliste" (98) chez les animaux paraît au moins abusif... Mais on lit avec plaisir les conseils que l'abbé Ducreux offre aux éducateurs du foyer en utilisant les "instances" psychologiques de Charles Baudouin (chap. IV), le bref mais énergique refus opposé par Chauchard à la pilule contraceptive (103), le spirituel plaidoyer de Manillier pour la liberté de l'artiste et le progrès de l'art (chap. VII), enfin (chap. X) le solide exposé que le P. Pousset présente du christocentrisme paulinien.

Joseph D'ANJOU.

Sociologie, Anthropologie

René COSTE : *Dynamique de la Paix.* — Tournai, Desclée, 1965, 160 pp. 18 cm.

PETIT LIVRE d'une grande richesse. Une première partie étudie l'impasse dans laquelle s'est engagée l'humanité actuelle : les armes nucléaires, le totalitarisme, l'aliénation économique, le drame du Tiers Monde, le racisme, etc. Puis survient la deuxième partie intitulée « Le retournement ou les solutions constructives ». En quelques pages, l'A. nous indique sa ligne de pensée sur le désarmement, l'organisation super-étatique du monde, la coopération mondiale, les possibilités de la démocratie, l'économie au service de l'homme, l'engagement personnel et le rôle des chrétiens. La note est habituellement juste, ferme et nuancée. Ouvrage de vulgarisation, ce livre fait bien connaître la doctrine chrétienne actuelle de la Paix. Il se termine d'ailleurs par un appel aux chrétiens pour qu'ils prennent « la tête du combat pour la paix », car, pour une part, ils sont responsables de la situation actuelle et il est de leur devoir de prendre au sérieux le Sermon sur la Montagne.

Richard ARÈS.

THE AMERICAN ASSEMBLY : *A world of nuclear Powers?* Edited by Alastair Buchan. — Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, Inc., 1966, 182 pp., 20 cm.

RECUEIL d'opinions sur l'avenir des armes nucléaires dans notre monde et essai de réponses aux principales questions que ces armes posent à l'humanité. Tour à tour les auteurs examinent quels sont les pays capables aujourd'hui ou demain de produire

ces armes, pourquoi des pays comme l'Allemagne, l'Inde, la Suède et le Japon — sans parler du Canada — ne se donnent pas pour objectif la production d'armes nucléaires, comment arrêter la prolifération de ces armes : par des accords mutuels ou par une politique plus générale et plus contraignante, etc. Ouvrage technique, mais qui traite de l'un des problèmes les plus angoissants pour l'homme d'aujourd'hui.

Richard ARÈS.

Georges ZDZIECHOWSKI : **Le problème-clé de la construction européenne.** La Pologne sur l'Oder. — Paris, Editions A. Pedone, 1965, 229 pp., 25.5 cm.

LA THÈSE de l'auteur est que la frontière occidentale de la Pologne est sur l'Oder et la Neisse, comme ce fut établi après la dernière guerre. Il apporte des raisons historiques et politiques qu'il développe en 147 grandes pages. Suivent huit appendices. Cette documentation du point de vue polonais est bien présentée. L'auteur estime que la construction européenne doit reposer sur l'acceptation universelle et définitive de cette situation. Arrivera-t-il à persuader les Allemands ? C'est justement le grand mérite du cardinal Wysinski et des évêques d'Allemagne occidentale d'avoir fait l'accord sur ce point, à l'occasion du millénaire de la Pologne. On sait quelle fut la réaction de M. Gomulka.

Joseph LEDIT.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE. Nice 1966 : **L'opinion publique.** — Lyon (16, rue du Plat), Chronique sociale de France, 1966, 414 pages. 21 cm.

LES ÉTUDES sur l'opinion publique se multiplient actuellement. Avec ce compte rendu de la Semaine sociale de Nice, nous aurons désormais une sorte de somme sur la question : comment naît et se forme l'opinion publique, comment peut-on scientifiquement la connaître, quelle est sa valeur, quels sont ses rapports avec la liberté, la vérité, la démocratie, la vie internationale, l'Église, etc. Il y aurait beaucoup à puiser dans ce riche enseignement à la fois doctrinal et pratique ; je me contente de signaler quelques idées du cours de Me Jean Rivero sur les "Responsabilités des chrétiens dans un régime de liberté d'opinion". Il faut, nous dit ce dernier, "respecter la liberté en la vivant", c'est-à-dire en s'en servant, car la liberté ne s'affermirait que lorsqu'elle est vécue. Il faut aussi respecter la liberté des autres, mais se rappeler que "la liberté n'est pas une idole ; elle n'est pas un absolu ; elle n'occupe pas, dans l'échelle des valeurs, l'ultime degré. Elle s'intègre à une vision totale du monde ; l'en détacher, ce n'est pas la grandir, c'est la dénaturer et la trahir". Pour Me Rivero, "il y a un intégrisme de la liberté, qui refuse le principe même de ces limites"; nous ne devons pas nous rendre complices, au nom de la liberté, de ce qui n'est, en définitive, qu'un détournement de la liberté.

Ouvrage sérieux et qui invite à de saines réflexions.

RICHARD ARÈS.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC : **Rapport du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole.** — Québec, Ministère de l'Éducation, 1966, 170 pp., 24 cm.

CRÉÉ en juillet 1963, le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole

a remis son rapport en août 1966. Deux parties le partagent : la première porte sur la situation actuelle, la seconde, sur l'intégration de l'enseignement professionnel agricole à l'ensemble du système scolaire. Le travail a été fait avec sérieux et compétence, avec sympathie manifeste pour la classe agricole. Qu'on lise, par exemple, les passages sur les « problèmes liés aux mentalités générales ». La province de Québec, y lit-on, ne se reconnaît plus une vocation agricole. « L'ère de l'agriculture est définitivement révolue ; le sentimental est disparu, mais avec lui, souvent, le rationnel. Un déséquilibre donne ainsi naissance à un autre déséquilibre que nous désignons par industrialisme... Comme résultante, l'agriculture a perdu beaucoup de son éclat... (elle) semble devenir une activité qu'il faut assister, mais qui n'en constitue pas moins un poids lourd à traîner dont la disparition provoquerait sans doute un soulagement... »

Ouvrage à lire par tous ceux qui s'intéressent au sort et à l'avenir de l'agriculture au Québec.

Richard ARÈS.

Gérard DUGAS : **Essai de prospective en coopération.** — Lévis, L'Institut coopératif Desjardins, 1967, 112 pages. 22.5 cm.

VOICI sur la coopération une publication qui sort de l'ordinaire et dans laquelle les coopérateurs auront quelque difficulté à se retrouver. Il est vrai qu'il s'agit d'un "essai de prospective", mais ce n'est pas tout le monde qui est familier avec "la phénoménologie", avec "la logique d'antagonisme", avec "l'action cybernétique", avec "l'hétérogénéisation biologique", avec "l'antagonisme énergétique", avec "Le phénomène humain" de Teilhard de Chardin et la relativité d'Einstein, tout cela se retrouvant dans ce volume. Aussi est-il difficile de porter un jugement sur cet essai. L'A. défriche du terrain neuf, il s'efforce de faire entrer la coopération dans les courants d'idées les plus dynamiques et les plus prometteurs d'avenir, il fait de la prospective. Les coopérateurs jugeront-ils suffisamment claires les indications qu'il fournit ? c'est à eux de donner la réponse en pratique.

Richard ARÈS.

Thérèse LIMOGES : **La prostitution à Montréal. Pourquoi, comment certaines femmes deviennent prostituées.** Étude sociologique et criminologique. — Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1967, 126 pp., 20.5 cm.

SUJET pénible, étude nécessaire. On comprend qu'un département de criminologie d'université accueille une étude scientifique du sujet, surtout lorsqu'elle est menée avec sérieux comme celle-ci, — elle fut primée par la Société de Criminologie du Québec — et que les données en sont présentées avec discrétion et respect. Ce fléau social est tel qu'il faut l'étudier, porter secours à ses victimes et, si possible, enrayeur les causes qui le favorisent. On peut se demander cependant si pareille étude était à jeter dans le grand public par une édition populaire appuyée d'un lancement à la télévision d'Etat. La pudeur a ses droits dans la vie des sociétés comme dans celle des individus ; à l'oublier, on émousse le sens moral, on expose les faibles, on aide le mal bien loin de le combattre.

Georges ROBITAILLE.

J. et P. VILLEMENOT : **La Nouvelle-Guinée, 700,000 Papous, survivants de la Préhistoire.** Coll. "Marabout-Université", 111. — Québec, Marabout-Kasan, 1966, 318 pp., 18 cm.

APRÈS quelques notes géographiques et l'histoire de la découverte progressive des hauts plateaux de la Nouvelle-Guinée, territoires qu'ils ont explorés abondamment au cours de plusieurs voyages, les auteurs nous présentent leurs habitants qui sont parmi les plus primitifs du globe : les Papous. Leur étude porte sur trois groupes principaux : les Wahgi, agriculteurs, les anthropophages Téléfolmin et les habitants du Sépik, des chasseurs de têtes.

Alors que l'homme s'efforce de s'arracher à tous ses préjugés de race, langue, couleur et religion, pour porter sur les autres peuples et leurs cultures un regard plus humain en même temps que plus objectif, une présentation aussi sympathique de ces peuplades primitives ne peut être que bienvenue. Des hommes aux coutumes aussi bizarres et déconcertantes que d'utiliser les crânes de leurs ennemis comme pendentifs et de tenir le porc pour un animal sacré vivent heureux, nous disent les Villeménot, et la supériorité que nous nous attribuons si complaisamment pourrait bien être que subjective. Et ces coutumes, ils s'efforcent de les comprendre, d'en découvrir les motifs profonds, les mécanismes sociologiques et religieux.

S'il fallait faire une réserve, ce serait sur l'excès de cette compréhension. Elle va si loin qu'on se retrouve devant les bons sauvages de Rousseau, vivant dans un paradis que nous aurions perdu de par notre civilisation. On reste sur l'impression que l'anthropophagie ne leur est pas trop nuisible, que le fait de ne jamais se laver se compare avantageusement à notre hygiène et que leur nudité vaut bien notre habitude de nous vêtir. Mais ce sont là des tendances plutôt que des positions clairement exprimées.

Cet ouvrage au style alerte, d'une lecture facile et agréable nous présente une quantité imposante d'informations recueillies sur place ainsi qu'une bibliographie d'une centaine de titres. Il plaira tant à celui qui désire une étude ethnographique bien documentée sur ces survivants de l'âge néolithique qu'au profane intéressé par les moeurs étranges de ceux qu'il croit les plus différents de ses semblables.

Bertrand SAINT-LAURENT.

Facultés S. J.,
Montréal.

Sexualité, Morale conjugale

Thierry MAERTENS : **La Promotion de la femme dans la Bible.** Coll. « Points de repère » — Tournai (Montréal, 306 est, rue Sherbrooke), Casterman, 1967, 230 pp., 18 cm. Prix : 96 f.b.

RÉALISME ET SYMBOLISME sexuels dans la Bible étonnent les non-initiés. L'A. suppose l'initiation de son lecteur, et la visée, le ton de l'ouvrage, par l'effet aussi de la grâce inhérente au texte sacré, purifient les citations et les considérations qu'elles suggèrent. Il s'agit du progrès réalisé dans l'idée que l'humanité, sous l'action patiente de l'Esprit, se fait de l'être féminin et de sa vocation, depuis le récit le plus ancien de la Genèse (chap. II) jusqu'à celui de l'Apocalypse. Dans un monde d'hommes fabrica-

teurs, la femme passe d'abord pour mystérieusement possédée par les forces « divines » de la nature (chap. I). Puis, ayant collaboré à l'oeuvre masculine de la conquête du monde, elle apparaît comme une personne capable d'autonomie et d'efficacité sociale. « L'amour mutuel fera le reste », ajoute l'A. (chap. II, III). Le Christ, sans bouleverser l'état social qu'il trouve, émancipe tous les humains, femmes et hommes. Unique médiateur devant Dieu, en Lui et par Lui la femme et l'homme deviennent, l'un pour l'autre, médiateurs à titre égal. C'est pourquoi la primitive Eglise, tout en portant à sa perfection la dignité féminine déjà entrevue et vécue par Israël et en exaltant la virginité, conservera des traits de l'ancienne alliance; la femme, associée à de nombreux ministères, demeurera plus ou moins dépendante de l'homme et exclue du sacerdoce (chap. IV-VII). Le restera-t-elle toujours? La réponse relève de l'Esprit: « lui seul appelle au sacerdoce », conclut l'A. (p. 217). On ne saurait trop recommander cet ouvrage aux lecteurs et aux lectrices capables d'en profiter. On y trouve des exégèses éclairantes, surtout de saint Paul. L'A. écarte en particulier le parallélisme abusif qu'on établit entre la fonction symbolique du Christ-époux de l'Eglise et la fonction réelle de l'homme-époux de la femme, de même qu'entre l'attitude symbolique de la soumission de l'Eglise-épouse et l'attitude réelle de la soumission imposée par la loi juive à la femme mariée (214). L'A. ne prétend offrir ni une théologie de la femme, qu'on ne peut tirer de la Bible, dit-il (215), ni une doctrine chrétienne de la féminité, dont il laisse l'élaboration aux philosophes, aux psychologues et aux anthropologues. Son ouvrage permet cependant de mieux comprendre le sens non seulement de la féminité, mais — ce qui presse davantage — de la masculinité.

Joseph d'ANJOU.

Paula HOESL: *Ma vie de femme*. Coll. "Piolet". — Montréal (2585, rue Letourneux), Editions du Chalet, 1965, 203 pp., 18,5 cm. Prix: 12,60 F.

LE BON SENS D'UNE FEMME, dont la culture, enrichie par une longue expérience, s'ouvre à tous les changements, vaut mieux en éducation, surtout quand une foi intelligente l'éclaire, qu'une psychosociologie souvent artificielle et toquée de statistiques. De la féminité l'A. parle selon des schèmes traditionnels, mais n'en retient, je pense, que les évidences durables, sinon exclusives (*accueil et don*, par exemple, conviennent à la femme et à l'homme). Son optimisme catholique lui permet d'intégrer dans son projet de la femme les apports sains de notre temps, de comprendre tous les états et genres de vie féminins: métier manuel ou profession libérale, célibat consacré ou non, mariage et maternité, avec ou sans travail hors du foyer. L'A. ne ferait certes pas de la vocation féminine un simple accident culturel. Elle ne détourne cependant les femmes d'aucune fonction appropriée à leur être total. Au contraire: elle les engage, comme la Bible et l'Eglise, à prendre leur place dans la cité, dans le Corps mystique du Christ. Les jeunes filles, auxquelles l'A. s'adresse, doivent, si elles veulent échapper à l'emprise des bobards courants, lire avec attention les chapitres 6 et 7, qui traitent du célibat et de la vie religieuse. Elles méditeront avec profit les fort belles citations qui terminent chaque chapitre. Livre à lire, à répandre, même parmi les

garçons. A rééditer, en l'épurant des innombrables fautes d'orthographe que l'A. a eu le tort de laisser imprimer, car elles gâtent un ouvrage dont le style et le ton charment par leur grâce et leur mouvement.

Joseph d'ANJOU.

Dr Gusti GEBHARDT: *L'Éducation sexuelle, de 5 à 25 ans*. Traduit par Louis Breyet. — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1964, 144 pp., 18,5 cm. Prix: 8 F.

UTILE QUOIQUE IMPARFAIT, l'ouvrage de Mme Gebhardt, psychologue et mère de famille, explique — encore, puisqu'il le faut, en Europe comme au Québec, malgré ce que pensent certains contempteurs obsédés de chez nous — les conditions d'une saine préparation à la vie masculine et féminine. Rien de neuf dans son opuscle, mais un sens du concret précis et digne, un art exquis de présenter non seulement aux enfants de la maison, mais à des groupes soit de jeunes élèves, soit de grand(e)s adolescent(e)s sortis de l'école les exigences de l'amour véritable. A mon avis, l'A. aurait dû éviter certaines maladresses d'expression (pp. 68, 72) qui risquent d'aggraver la manie d'identifier amour et geste sexuel, défloration et maturité féminine. On a tort aussi de concéder aux adolescentes, même jeunes, la naïveté et la passivité que leur prête l'A. (83, 85, 99); elles savent très tôt la répercussion de leur coquetterie (?) sur la sensualité des garçons (100). De plus, l'enfant né hors mariage a d'abord et absolument droit à un foyer et non pas seulement à la tendresse, d'ailleurs toujours aléatoire, de sa "mère". On corrigera donc (77, 137) ce qui relève d'un sentimentalisme compréhensible chez une femme, mais néfaste pour les enfants.

Joseph d'ANJOU.

Abel JEANNIÈRE, S. J.: *Anthropologie sexuelle*. Coll. "Recherches économiques et sociales". — Paris (13, quai de Conti), Fernand Aubier, 1964, 206 pp., 20 cm.

IL Y A UN SEXE GÉNÉTIQUE (ou cellulaire), gonadique (ou génital, reproducteur), hormonal (ou glandulaire, dont dépendent les caractères secondaires), chez l'animal et chez l'homme (pp. 42-45). Une certaine "relativité" (45) ou mutabilité s'expérimente chez les animaux et se constate chez les humains par suite des influences qu'ils subissent. Mais on exagère en identifiant la sexualité à une relation (48-49), le corps sexué à une situation et non pas à une chose (122), à un "avatar malléable" (78) que fixent une culture, une éducation (78, 110, 112, 115); comme si la rencontre homme-femme créait le sexe des êtres rencontrés (123, 129, 131); comme s'il n'y avait "pas un fondement individuel du sexe, même au plan biologique" (151). Pour soutenir que l'homme n'est pas une nature, mais une histoire (54); que la distinction du masculin et du féminin résulte d'une culture (76, 108, 118, 126); que l'anthropologie sexuelle a pour objet "la réciprocité même où s'individualisent les personnes" (129), il faut avoir renoncé à une métaphysique de l'être et de la substance et avoir adopté l'idéalisme hégélien. Cela entraîne d'inévitables contradictions, puisqu'il y a "pourtant un donné corporel" et que "son rôle n'est pas nul" (116), dans la grossesse et sa cause, par exemple (124); "l'être-pour-l'autre" suppose objectivement et

l'être et l'autre (130, 131); "la sexualité est... antérieure au logos" (147), donc à la rencontre par le regard et le langage. L'A. insiste avec autant de raisons que de raison sur la spécificité du sexe humain, sur sa signification spirituelle et son rapport à l'amour, qu'il situe à un très haut niveau d'intimité personnelle. Mais par son refus de la nature et par son exaltation de l'amour, qui en fait presque une chimère pour la majorité des hommes, il se rend pratiquement incapable de justifier le mariage indissoluble (193-197) et la virginité, vu la place excessive qu'il attribue à l'union des corps, conséquence (peut-être) de l'abus qu'il fait du mot *besoin*, le plus dangereusement équivoque en la matière. Mais sa critique radicale des idées courantes stimule la réflexion philosophique et théologique, car le sexe a nécessairement rapport à la nature et au sacré.

Joseph d'ANJOU.

A.-M. HENRY, O. P.: *Morale et Vie conjugale*. Coll. "Lumière de la foi". — Paris (29, boul. de Latour-Maubourg), Editions du Cerf, 1964, 252 pp., 20 cm. Nouvelle édition revue et augmentée.

POSITIVE, fondée en théologie et en expérience, la morale que l'A. propose aux couples chrétiens fleurit normalement en spiritualité. Elle vise donc la perfection de l'amour-charité, non la médiocrité qui, obsédée par le permis et le défendu, tombe infailliblement, sous prétexte de miséricorde ou de conformisme moutonnier, dans les ornières de la contraception. Chrétien, l'A. parle à des chrétiens le langage des vertus théologiques, cardinales et familiales qui leur convient. Nul angélisme; nulle démission non plus. La vie divine de la grâce et des dons du Saint Esprit, l'A. sait que chaque baptisé la reçoit et peut la cultiver, l'épanouir dans le mariage. Il montre comment y parvenir. Livre austère? Non. Solide et facile à lire. Un des meilleurs sur le sujet qu'il traite. L'A. ne pouvait éviter les problèmes difficiles de la chasteté conjugale. Il les aborde et les résout avec autant de nuance que de justesse théologique, psychologique et sociale. Sa réprobation inconditionnée de la contraception n'en a que plus de force. On l'accusera d'incompréhension? A tort. Je souhaiterais, pour

Provost

Réparations d'automobiles
de toutes marques

Débossage
Soudure électrique — Peinture

Équilibrage des roues

Pièces et accessoires

PROVOST AUTO ÉLECTRIC, Ltée
8305, boul. St-Laurent 387-7133

ma part, qu'il corrige même l'équivoque des pages 204 et 205, dans lesquelles le verbe *devoir*, employé tantôt dans son sens fort, tantôt comme auxiliaire, risque de suggérer l'obligation de s'abandonner à des faiblesses ou à des fautes. Il manque ici deux aperçus : a) pour compléter ce qui concerne le progrès difficile dans la vertu, un développement relatif à la nécessité de se reconnaître et de s'accepter pécheur, prêt à s'accuser, non à s'excuser; b) pour mieux réduire les sophismes anticonceptionnels et souligner l'essentielle *liberté* de l'amour humain et chrétien, le rappel d'un principe, appuyé sur l'observation, selon lequel l'amour, conjugal ou non, n'a pas *besoin* de s'exprimer génitalement.

Joseph D'ANJOU.

J. MAC AVOY: *Mari et Femme*. Coll. "Le poids du jour". — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1966, 302 pp. 18 cm. Prix : 9,90 F.

PARCE QU'IL ABORDE toutes "les réalités du couple" (p. 16) : psychologie différentielle, fréquentations, amour, mariage, vie conjugale au fil des jours, éducation des enfants, morale et spiritualité, l'A. se résigne à les effleurer. De plus, sa pensée oscille entre le désir de ne pas édulcorer les exigences de la charité et celui de ne pas rebuter des époux trop peu adultes ou trop peu chrétiens. Au prêtre familier des âmes consacrées autant que des couples, la lecture de *Mari et Femme*, ouvrage composé en équipe, ne suggère certes pas que le mariage seul favorise l'évolution vers la maturité. Malgré l'optimisme des conseils qu'il offre, l'A. cite des témoignages, quelques-uns splendides (136, 221-223), dont il ressort que le mariage ne saurait passer pour l'unique ni la meilleure voie d'accès à la plénitude humaine, vu les conditions, difficiles et rarement réalisées entre époux, du parfait épanouissement. On doit reprocher à l'A. ses flottements, car tantôt il semble identifier amour avec union physique (13, 98, 101, 158, 169), tantôt il nie cette identification (88, 96, 100, 107-108, 264-265). Enfin, j'admets que les problèmes douloureux de la vie conjugale, la régulation des naissances en particulier, ne se résolvent pas à coups de principes. Mais on ne gagne rien à paraître atténuer (167-172) les fautes commises par des personnes, mariées ou non, qui vivent en condition de pécheurs. Le salut, que seul le Christ peut assurer, suppose l'aveu du *besoin* qu'on en a : de droit (la Vierge même) ou de fait (chacun de nous). *Besoin* foncier : le reconnaître faciliterait le rejet du pseudo-besoin, produit névrotique, que la contagion du milieu (172) forge en prenant la caricature de l'amour pour sa réalité. Je recommande quand même *Mari et Femme* : les lacunes du fond, les incorrections de la forme n'empêcheront pas que l'ouvrage fasse réfléchir les lecteurs capables d'en intégrer les bons éléments.

Joseph D'ANJOU.

Biographies

PIERRE MAYOUX : *Paul Doncoeur, aumônier militaire*. — Paris, Aux Presses d'Ile de France, 1966, 250 pp., 21 cm.

LE PÈRE DONCOEUR, lors de ses passages à Montréal en 1931 et 1934, s'était fait de nombreux amis, surtout parmi les jeunes. C'était une figure singulièrement attachante. Totalement homme et totalement prêtre. Toujours fier aussi d'être jésuite; c'est lui

qui, en 1924, au nom des religieux menacés, lança à la face d'Edouard Herriot son célèbre "Nous ne partirons pas". Dans le présent livre, nous pouvons suivre le P. Doncoeur durant les années de guerre 1914-1918. Rarement aumônier sut allier un courage aussi exceptionnel à pareille tendresse. Ce n'est pas pour rien qu'il reçut sept citations spéciales et la décoration de la Légion d'Honneur. Que de fois, au péril de sa vie, il rapporta, de la première ligne, des blessés; à combien de héros connus ou inconnus il donna une sépulture chrétienne; combien surtout il ramena à la foi! Mais, outre ce récit passionnant, cet ouvrage présente un double intérêt: tout d'abord, il nous communique plusieurs textes inédits de la plume si alerte du P. Doncoeur; enfin, il nous le montre à l'oeuvre pendant près de cinquante ans, auprès de la jeunesse française qu'il entraîna vers un christianisme profond et vécu. Partout, il joua un rôle de pionnier: il fut un précurseur du renouveau liturgique, il apprit aux jeunes à chanter, il leur adressa des messages vibrants et multipliés routes et pèlerinages. Si on ajoute à cela son travail comme rédacteur aux *Études*, quelle vie bien remplie...! L'A. a su faire revivre un aspect particulier de cette figure séduisante qui est pour nous un appel au dépassement.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Yvonne BOUGÉ : *D'elle à moi. Lettres de Céline Lhotte*. — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1965, 213 pp. 19 cm.

HORS DU CERCLE, très large en France, des amis et connaissances de Céline Lhotte, les lettres adressées par elle à sa collaboratrice Yvonne Bougé pourraient plaire si on élaguait les répétitions concernant les banalités du quotidien: déplacements, variations du temps, rencontres insignifiantes, emplettes... Il resterait, butin profitable, les réflexions très personnelles qu'inspirent à Céline Lhotte sa profession d'assistante sociale, son rôle audacieux pendant l'occupation allemande, ses soucis d'écrivain, sa vaste culture, sa foi lucide, sa capacité de dévouement et d'amitié. Elle exprime tout cela vigoureusement parfois, sans artifice et avec quelque négligence. La figure d'une femme attachante et vertueuse se dégagerait mieux alors d'un recueil de lettres qui mériterait une plus louangeuse appréciation.

Joseph D'ANJOU.

Madeleine DELBRËL : *Nous autres, gens de la rue*. Textes missionnaires. Introduction de Jacques Loew. Postface de Louis AUGROS. — Paris, Editions du Seuil, 1966, 336 pp., 205 cm.

A L'HEURE où l'athéisme devient la grande tentation et que l'Eglise, d'autre part, se proclame envoyée au monde et rappelle à tous ses enfants leur vocation à la sainteté, ces pages d'une assistante sociale encore peu connue, morte en 1964, prennent une singulière actualité. Elles nous éclairent de façon neuve et sûre le chemin qui nous attend, du moins plusieurs, dans l'après-Concile. Convertie à 20 ans, M. D. a travaillé 30 ans dans le fief communiste d'Ivry, sensible aux misères, au dévouement, à la générosité qu'elle y rencontre, à l'attirance qu'exerce cet idéalisme de la terre. Tandis que d'autres aussi bien intentionnés, tels les prêtres-ouvriers, cèdent à la fascination, elle trouve en sa foi qu'elle purifie

et approfondit la lumière qui dissipe l'illusion et la soutient jusqu'à la victoire.

A l'exemple de sa vie s'ajoute pour nous le poids de ses réflexions nées de l'Évangile vécu; rien d'une pensée abstraite, éclose loin de la vie; d'où leur saveur. Eblouie, comme aux premiers jours de sa conversion, par le don personnel que Dieu nous fait dans la foi, elle reprend une à une les composantes de cette foi: Dieu et son amour, le Christ qui nous sauve, l'Église en laquelle le Christ aujourd'hui nous instruit, nous guide et nous sanctifie et à qui nous devons obéissance; ce qu'est l'homme, tout homme, notre prochain, qui a droit de recevoir de nous l'Évangile, dans la bonté puisqu'elle est le vrai visage de la charité fraternelle. D'un regard fort et pénétrant où brille l'humour, d'une plume nette et agile qui eût fait d'elle un écrivain de carrière, elle explore la voie ardue où Dieu l'a mise pour annoncer au prochain la foi. Elle vécut dans le brouhaha de la rue sa vocation de contemplative, retrouvant Dieu sous tous les visages et leur donnant à chacun par sa bonté "la preuve du mystère" qui fait sentir Dieu. Les pages qu'elle a écrites sur le sujet sont un joyau. Tous, où que nous ayons à vivre aujourd'hui notre foi, nous pouvons beaucoup apprendre à lire ces pages.

Georges ROBITAILLE.

Bernard BASSET, S. J. : *Mes ouailles et moi*. Journal d'un « bon » pasteur. Traduit de l'anglais par J. A. Biot. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 120 pp., 20 cm.

CETTE FOIS, c'est sous la forme du journal imaginaire d'un curé nouvellement nommé en une petite paroisse perdue que le P. B. B. laisse courir sa « fantaisie psychocclésiastique ». La galerie de ses personnages s'en trouve renouvelée et les plaisantes silhouettes qu'il anime sont celles de ses confrères, ses cuisinières, les mendiants, un général à la retraite, les jeunes, une révérende Mère, un prédicateur nouveau-style, des pasteurs s'essayant à l'oecuménisme, etc. Nul grave message en ces pages; cependant, une sagesse souriante préside à ce monde de fantaisie et d'humour et nous rallie, pasteurs et fidèles, à d'authentiques valeurs.

Georges ROBITAILLE.

Littérature canadienne

Réjean ROBIDOUX et André RENAUD : *Le Roman canadien-français du vingtième siècle*. Coll. « Visage des lettres canadiennes », 3. — Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1966, 215 pp., 24,5 cm.

COURAGEUX ET TÊMÉRAIRES À LA FOIS, Réjean Robidoux et André Renaud ont essayé de présenter de façon neuve le roman canadien-français du vingtième siècle. Ils y ont réussi avec plus ou moins de bonheur. Leur volume souffre d'être le produit de deux esprits assez différents, il me semble, encore qu'ils aient pu mettre leurs efforts en commun. Réjean Robidoux travaille avec une intelligence d'une impitoyable logique; il opère à froid. André Renaud, plus humaniste, ne s'arrête pas aux seuls aspects techniques d'un roman; l'auteur et son message l'intéressent tout autant. Aussi est-il plus à l'aise lorsqu'il traite de thèmes que de structures. Il n'en a pas moins bien analysé, cependant, l'interrogation de Gilbert Choquette, tout comme il a bien montré la force et les faiblesses

d'Ils posséderont la terre. Robidoux, lui, a vraiment fait neuf et excellent à propos des *Engagés du Grand Portage*. L'analyse qu'il en a donnée et celle qu'il a faite de *Bonheur d'occasion* l'emportent de beaucoup, à mon avis, sur celles, trop intentionnellement techniques, de *Cotnoir* et de *L'Aquarium*. Les études de l'un et l'autre critiques manquent parfois d'unité (v. g. pp. 126-136, 147-162); on dirait qu'ils ont peine à structurer leur matière. De vrai, je crois qu'ils ont été victimes, à maintes reprises, d'une méthode qu'ils semblent s'être imposée de force, ou de parti-pris, avant de tâcher à nous en montrer l'excellence. Tout au long du volume, ils se réfèrent et nous réfèrent à des principes d'esthétique littéraire (v. g. 40, 41-42, 57-58, 67, 73-74, 78, 82, 84, 88, 104-105, 113-115, etc.). Deux leur sont particulièrement chers : « le roman est un exercice littéraire où l'on se sert d'un récit pour exprimer autre chose » (Albérès) et « le roman le plus efficace esthétiquement est tout entier en acte » ou en état d'aventure (d'après Jacques Rivière). Robidoux et Renaud se sont tellement efforcés d'illustrer, à tout prix, ces deux affirmations, que leurs textes ont l'air guindé d'une application trop studieusement soutenue. Ils auraient beaucoup gagné à les écrire plus librement. Ces études ont également souffert des conditions de leur première rédaction : ce furent d'abord des cours télévisés; il leur en est resté une certaine allure pédagogique qui n'est plus de mise dans un volume (v. g. répétitions trop nombreuses, introductions lentes, etc.). Cependant, malgré ses faiblesses, ce recueil est le meilleur qui ait paru récemment sur le roman canadien-français; il témoigne de la hardiesse et du travail de ses auteurs, et certes aussi, malgré leurs efforts, de la pauvreté esthétique de notre roman.

René DIONNE.

Raymond RABY : *Tangara. Poèmes*. — Montréal, les Éditions du Cri, 1966, 51 pp., 20 cm.

TANGARA est un second ouvrage et Raymond Raby est jeune. Son livre, ainsi que l'écrit en préface Alain Grandbois, « évoque l'amour, la mort, ces thèmes éternels de la poésie, dans une forme simple et naturelle qui ne sacrifie rien aux modes passagères du moment ». Ainsi, il parle peu du pays; il dit, ne crie pas, et c'est beau. D'une beauté frêle et fragile qui laisse transparaître, au-delà d'une grande maîtrise de soi, le manque de maturité de l'auteur, mais aussi son talent et un goût déjà sûr (sauf lorsqu'il se permet des allitérations par trop forcées, v. g. « ah danse panse pense à tout ce sang »). M'ont particulièrement plu, entre autres, les poèmes suivants : « L'abîme », « La Dure Ascension », « L'Anguille dans la peau », « Trop belle », « Intimité », « L'Héritage ».

René DIONNE.

Robert LALONDE : *Ailleurs est en ce monde*. (Conte à l'ère nucléaire.) Illustrations de André Dufour. Coll. de « L'Escarfel ». — Québec, Éditions de l'Arc, 1966, 147 pp., 21.5 cm.

UN GROS CHAMPIGNON menace Nerfville, une ville comme les nôtres : grise, nerveuse, bruyante. Pinouquet, un garçon de douze ans, part à la recherche du sage qui sauvera sa ville. Freluche, une petite fille, se joint bientôt à lui. Tous deux connaissent des aventures fantastiques à

travers terres, mers et cieus. Malheureusement le sage n'existe pas là-bas; mais la sagesse seule, ici : « ...elle est aussi vaste que la forêt et les champs, aussi profonde que l'océan, aussi délicate et précise qu'un flocon de neige et une fleur, aussi mystérieuse que les étoiles... elle est à l'intérieur de soi-même... un fleuve limpide où chaque goutte d'eau bat en silence avec la patience du soleil, quand l'amour et le savoir formeraient un seul visage... » (p. 144). Bien écrit, plein de fraîcheur et de poésie, ce conte délectera jeunes et moins jeunes. Les premiers se souviendront longtemps de Freluche et Pinouquet; les seconds ne pourront oublier que le gros champignon existe toujours.

René DIONNE.

Reine MALOUIN : *Princesse de nuit*. — Roman. — Chez l'Auteur (1817, rue des Intendants, Québec, 3), s. d., 176 pp., 19 cm.

UNE FIGURE, plus, une âme extraordinaire domine le récit et confère l'unité à ce roman. Mona, infirmière de nuit, est une incroyante qui en donne à revendre aux chrétiens manqués du type de l'infirmière-chef, Véronique, sèche, égoïste, repliée sur elle-même, ou de celui des parents de Daniel, ces bourgeois repus, enlisés dans leur mondanité et leur ambition. Mona, par sa chaude bonté, son goût intense de vivre et sa soif absolue de vérité, entraîne les autres dans un sillage de lumière. Deux malades en particulier bénéficient de cette bienfaisante influence : le 103, un cardiaque, qui, à la fin du roman, mourra, porté vers l'éternité par la charité de Mona, et Daniel, un jeune homme qui, de désespoir a tenté de se suicider et que Mona révèle à lui-même. Entré eux naît un amour humain, d'une qualité incomparable, mais bientôt Daniel lancé, grâce à l'impulsion de Mona, à la recherche de son vrai moi, entend l'appel de Dieu vers la vie contemplative à Saint-Benoît-du-Lac. Mona, déchirée, brisée, est pourtant celle qui aide Daniel à suivre sa voie; Daniel, lui, ne sait que

faire, mais soutenu par Mona, il finit par franchir le pas décisif. Mona, au lieu d'être diminuée, sort grandie de cette épreuve, trouve la foi et s'oriente à nouveau vers sa vocation d'infirmière où elle continuera de consoler les malades. Elle partira, pour aider le jeune médecin Marcel, vers l'hôpital de Shefferville. Ce roman devrait tout de même faire réfléchir les jeunes, et les moins jeunes, sur les vraies valeurs de la vie.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Les troubadours II, Le trésor poétique de l'occitanie, Texte et traduction par René NELLI et René LAVAUD. — Paris, Desclée de Brouwer, 1966, 1085 pp., 17.5 cm.

APRÈS avoir consacré un premier tome aux romans provençaux du XII^e et du XIII^e, René Nelli et René Lavaud présentent maintenant un choix de poèmes en cette langue qui exprima la première poésie nationale de l'Europe au Moyen Âge. Chez Guilhem de Poitiers, Marcabru, Bertrand de Born et les autres, qui ont dit l'amour, la mort et la guerre, nous retrouvons des préoccupations encore actuelles. Les auteurs de l'anthologie, poètes et romanistes tous les deux, retracent, dans l'introduction, les étapes de la poésie occitane et définissent les styles si divers d'une poésie toute en nuances. Ils s'attardent à analyser les caractères de l'amour courtois, dont l'idéal d'une impossible pureté confine à la négation du corps. Pour les textes poétiques, on a conservé la même disposition que pour les romans : à la page de gauche, la langue originale, à celle de droite, la traduction dont la saveur archaïque dépayse heureusement le lecteur. Soulignons enfin l'élégante présentation du livre, imprimé sur papier bible, qui est inscrit dans la collection de la « Bibliothèque européenne », dont l'éloge n'est plus à faire.

Bernard CARRIÈRE.

1855 est, rue Rachel, Montréal (34).

VIENT DE PARAÎTRE

L'ÉVOLUTION DE LA MAISON RURALE LAURENTIENNE

par Georges Gauthier-Larouche

Dans un rayon de trente milles autour de Québec, les « vieilles maisons », souvent masquées par l'habitat moderne, sont pourtant très nombreuses et constituent parfois un véritable sanctuaire de l'évolution de la collectivité laurentienne. C'est notamment le cas des seigneuries de Beauport et de Beaupré étudiées dans cet ouvrage. L'auteur montre d'abord la place du pignon dans l'architecture laurentienne et en explique la signification, des origines à nos jours. Viennent ensuite douze dessins commentés de maisons et de paysages ruraux. Un lexique des termes utilisés et une bibliographie terminent l'ouvrage.

7 x 10, 54 pages, 1 carte, 12 dessins à la plume, lexique, bibliographie, reliure mobile à dos de plastique, \$4.75.

En vente chez votre libraire ou chez l'éditeur :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

C.P. 2447, Québec 2.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Gratien GÉLINAS: **Bousille et les Justes.** — Montréal (1130 est, de la Gauchetière), Editions de l'Homme, 1967, 112 pages.

Texte de la pièce de théâtre jouée à Montréal du mois d'août 1959 au mois de février 1960. Notre chroniqueur, le P. d'Auteuil, a consacré à cette pièce tout un article dans *Relations* du mois d'octobre 1959, aux pages 262 et 263.

Trude SEKELY: **La maman et son nouveau-né.** — Montréal (1130 est, de la Gauchetière), Editions de l'Homme, 1967, 144 pages.

Conseil judicieux à une jeune maman sur les soins à donner à son nouveau-né. Très bien fait.

Léopold TAILLON: **Diversité des langues et bilinguisme.** — Montréal (3745, chemin Reine-Marie), Editions de l'Atelier, 1967, 166 pages.

Troisième édition d'un important ouvrage sur le problème du bilinguisme considéré dans une perspective canadienne et culturelle. Je suis heureux de constater que l'auteur, aujourd'hui directeur du Département de Linguistique et de Langues modernes de l'Université de Moncton, n'a pas changé d'idée sur la place prépondérante à donner à la langue maternelle. Je cite avec plaisir deux titres de chapitre: "La cause profonde de la nocivité du bilinguisme scolaire intempêtif et du "franglais" qu'il excelle à engendrer chez les minorités françaises du Canada" (chapitre 8). "Comment l'institution franglais-joual, corollaire d'un certain régime scolaire, sape à sa base même la dualité culturelle canadienne" (chapitre 9).

Yves GARANCE: **La Bible au cœur. 1. Moins de temps que de courage.** — Paris (15, rue Cassette), 1967, 96 pages.

Introduction à la lecture de la Bible. Ce premier volume introduit à la lecture des livres dits historiques où se trouve tracé à gros traits une histoire communément dénommée histoire sainte.

Robert de SAINT-JEAN: **Julien Green par lui-même.** Coll. "Ecrivains de toujours". — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1967, 192 pages.

Biographie illustrée du célèbre écrivain français. Nombreuses citations tirées des œuvres de l'auteur.

Jean HAMELIN: **Le Canada français: son évolution historique.** — Trois-Rivières (1270, rue Royale), Le Boréal Express, 1967, 64 pages.

Reproduction d'un texte publié dans *Annuaire statistique du Québec, 1966-1967*. En quelque soixante pages, l'A. trace l'évolution du Canada français depuis ses origines jusqu'à nos jours. Texte à connaître et à répandre.

Le Boréal Express (Trois-Rivières, C.P. 174), An 1810. — **Canada 1864-1967**, 11 numéros.

Réapparition d'une publication méritante et instructive. L'équipe publie en même temps onze numéros "formant la collection complète de *Canada 1867*, une certaine histoire de la Confédération bâtie en partant de journaux d'époque.

Marcel DUBÉ: **Un simple soldat.** Version nouvelle. — Montréal (1130 est, Lagachetière), Editions de l'Homme, 1967, 144 pages.

La critique de cette pièce a déjà paru dans *Relations* de juin 1967, aux pages 188-189.

Teilhard de Chardin et la "Terre des Hommes". — Appel au dialogue. — La foi, c'est quoi au juste? 1. Une réponse. 2. Acceptation de Jésus-Christ. Coll. "Chrétien et Apôtre". — Montréal (4334, rue Saint-Denis), Chrétien et Apôtre, 1967, chaque brochure, 16 pages.

Quatre petites brochures sur des questions religieuses d'actualité. Les deux dernières sur la foi devraient être abondamment répandues dans notre milieu.

Daniel DEFOË: **Robinson Crusoe.** — Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 144 pages.

Réédition illustrée d'un ouvrage devenu classique. Pour les jeunes.

Jean RATEAU-LANDEVILLE: **Douze baumes spirituels.** 2e édition. — Bordeaux (61, rue Jean-Souia), 64 pages.

Réflexions spirituelles d'un médecin, sur Dieu, l'âme et le Christ.

Bertrand de MARGERIE, S.J.: **Niebuhr, théologien de la communauté mondiale.** — Rome, Université Grégorienne, 1967, 64 pages.

Extrait d'une thèse de doctorat sur Niebuhr: introduction générale et chapitre I "Le projet et la méthode de Niebuhr".

La crise scolaire au Québec. — Québec, Corporation des Enseignants du Québec, 1967, 106 pages.

Dossier préparé par la C.E.Q. à la suite du bill 25 et destiné à "justifier la lutte contre les effets principaux". Ce dossier vise aussi à "fournir des matériaux utiles à tous ceux qui, engagés ou non dans l'enseignement, se préoccupent de la question sociale au Québec et notamment de la chose scolaire" (p. 12).

Michel BROCHU: **Les îles littorales et du large du Nouveau-Québec: description et valeur économique.** — Montréal et Québec, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et Conseil de la Vie française, 1967, 120 pages.

Document de travail faisant connaître les données d'un problème technique et peu connu du grand public. L'A. propose le rattachement au Québec de toutes ces îles du littoral et du large du Nouveau-Québec.

Joseph FOLLIET: **Notre ami Marius Gonin.** — Lyon (16, rue du Plat), Chronique sociale de France, 1967, 286 pages.

Biographie d'"un génie de l'action", d'un homme qui a exercé une influence profonde sur son temps et se trouve à l'origine de presque toutes les institutions d'action sociale ou d'action catholique en France, en particulier des "Semaines sociales" et de la "Chronique sociale".

André MERLAUD: **Réalités humaines et éducation chrétienne.** Coll. "Ensemble vers le Seigneur". — Bruxelles (184, rue Washington), Editions Lumen Vitæ, 1966, 100 pages.

Réflexions d'un éducateur chrétien devant l'enfant d'aujourd'hui et considérations sur le milieu familial dans l'éducation de la foi. Quelques titres de chapitres: "L'enfant d'aujourd'hui est menacé de frustration affective", "L'enfant d'aujourd'hui est fortement marqué par la civilisation technique", "L'enfant moderne est plus rapidement plongé dans le monde des adultes", etc.

Norman Specialties, Inc.

ROSAIRE DESNOYERS, PRÉS.

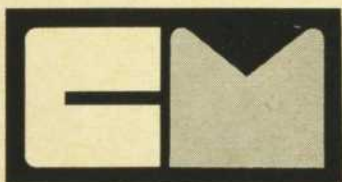
Ameublement et accessoires de bureau

261 est, rue Craig, Montréal — 861-9879

OUVRAGES REÇUS

- CONGRÈS DES RELATIONS INDUSTRIELLES DE LAVAL (XXIIe): **Le Travail féminin**. — Québec, 1967, Les Presses de l'Université Laval, 177 pp.
- CLIFFORD, Francis: **Chantage au meurtre. Roman**. Texte français d'Alyette Guillot-Coli. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 256 pp.
- DAVID, Jakob, S.J.: **Nouveaux aspects de la doctrine catholique du mariage**. Coll. "Remise en cause". Tournai, Desclée, 1967, 160 pp.
- DESRAMAUT, Francis: **Don Bosco et la vie spirituelle**. Coll. "Bibliothèque de spiritualité", 6. — Paris, Beauchesne 1967, 379 pp.
- DUHAMEL, Roger: **Manuel de littérature canadienne-française**. — Montréal, Éditions du Nouveau (3300, boul. Rosemont), 1967, 161 pp.
- DUSSAULT, Gabriel; GENDRON, Louis; HAGUETTE, André: **Panthéisme, Action, Oméga chez Teilhard de Chardin**. Présentation de Louis Leahy. Coll. "Essais pour notre temps", 7. — Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 214 pp.
- ECONOMIC COUNCIL OF CANADA: **Enrolment in Schools and Universities 1951-52 to 1975-76** by Wolfgang M. Illing and Zoltan E. Zsigmond. Staff study, 20. — Ottawa, Queen's Printer, 1967, 166 pp.
- EN COLLABORATION: **Qui est notre Dieu? Compte rendu des Journées universitaires de Pau, 1967**. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 178 pp.
- FUMET, Stanislas: **Rimbaud, mystique contrarié**. Coll. "La recherche de l'absolu". — Paris, Plon, 1966, 255 pp.
- GAUTHIER-LAROCHE, Georges: **L'évolution de la maison rurale laurentienne**. — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967, 51 pp., 1 carte, 12 dessins à la plume, lexique, bibliographie.
- GRITTI, Jules: **Culture et techniques de masse**. Coll. "Le monde et l'esprit". — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 120 pp.
- HÄRING, Bernard: **La Morale après le Concile**. Coll. "Remise à jour". — Tournai, Desclée, 1967, 153 pp.
- KOCH, Robert: **Grâce et Liberté humaine**. Réflexion théologique sur Genèse I-XI. Coll. "Remise en cause". — Tournai, Desclée, 1967, 136 pp.
- LANGÉVIN, Paul-Émile, S.J.: **Jésus Seigneur et l'Eschatologie**. Exégèse de textes prépaulliniens. Coll. "Studia", 21. — Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 389 pp.
- LYSAUGHT, Jérôme P.; WILLIAMS, Clarence M.: **Guide de l'enseignement programmé**. Traduit par le Dr. Armand Gauthier. — Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967, 191 pp.
- MACLENNAN, Hugh: **Le matin d'une longue nuit. Roman**. Traduit par Jean Simard. Coll. "L'Arbre". — Montréal, Éditions HMH, 1967, 407 pp.
- MAMBRINO, Jean: **Le veilleur aveugle. Poèmes**. — Paris, Mercure de France, 1965, 109 pp.
- MARITAIN, Jacques: **De la grâce et de l'humanité de Jésus**. — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 154 pp.
- MONCHANIN, Jules: **De l'esthétique à la mystique**. Précédé de *La Loi d'exode* par Pierre Emmanuel. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 105 pp.
- NICOLAS, M.-J., O.P.: **Marie, Mère du Sauveur**. Coll. "Le Mystère chrétien". — Paris, Desclée et Cie, 1967, 127 pp.
- NYS, Hendrik, O.P.: **Le Salut sans l'Évangile**. Étude historique et critique du problème du "salut des infidèles" dans la littérature théologique récente (1912-1964). Coll. "Parole et Mission", 12. — Paris, Éditions du Cerf, 1966, 296 pp.
- PEPERSTRAETE, M.; VASTEELS, R.; VANDER GUCHT, R.: **Témoins du roman et du théâtre français**. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 443 pp.
- PLANQUE, Bernard: **Machines à enseigner**. Coll. "Centres pédagogiques". — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 192 pp.
- PLANCHARD, Émile: **Introduction à la pédagogie**. — Montréal, Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967, 237 pp.
- RACETTE, Jean: **Thomisme ou Pluralisme? Réflexion sur l'enseignement de la philosophie**. Coll. "Essais pour notre temps", 8. — Montréal, Éditions Bellarmin; Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 127 pp.
- RAHNER, Karl: **Éléments dynamiques dans l'Église**. Traduit de l'allemand par Henri Rochais. — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 148 pp.
- RAYMOND, Marcel: **Fénélon**. Coll. "Les écrivains devant Dieu". — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 143 pp.
- SARANO, Jacques: **L'Équilibre humain**. Risques de déséquilibre, chances d'épanouissement. Coll. "Psycho-Guides". — Paris, Éditions du Centurion, 1966, 276 pp.
- SEMAINE DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES 1967: **La Violence**. — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 220 pp.
- STEFANI, Gino: **L'acclamation de tout un peuple**. Les diverses expressions vocales et chorales de la célébration liturgique. — Paris, Éditions Fleurus, 1967, 187 pp.
- SUR, Françoise: **Kierkegaard**. Le devenir chrétien. Coll. "Humanisme et Religion". — Paris, Éditions du Centurion, 1967, 173 pp.
- SYLVESTRE, Guy et GREEN, Gordon: **Un siècle de littérature canadienne. A Century of Canadian Literature**. — Montréal, Éditions HMH; Toronto, The Ryerson Press, 1967, 599 pp.
- VAN GOUDOEVER, J.: **Fêtes et calendriers bibliques**. 3e éd. revue et augmentée. Traduit de l'anglais par Marie-Luc Kerremans. Coll. "Théologie historique", 7. — Paris, Beauchesne, 1967, 399 pp.
- VAN KAAM, Adrian: **Religion et Personnalité**. Coll. "Psychologie pour notre temps". — Mulhouse, Éditions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 204 pp.
- VARILLON, François: **Claudel**. Coll. "Les écrivains devant Dieu". — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 144 pp.
- ACTES DU VIII^e CONGRÈS INTERAMÉRICAIN DE PHILOSOPHIE (THE SEVENTH INTER-AMERICAN CONGRESS OF PHILOSOPHY; VII^o CONGRESO INTERAMERICANO DE FILOSOFIA) 1967; 1. — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967, 375 pp.
- ARBELET, Claire: **Magnificat du Soir, II: Le soleil se lève demain**. Paris, Beauchesne, 1967, 149 pp.
- ARTUS, Dom Vincent: **L'Unique Nécessaire**. Préface de S.E. le card. Cento. — Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1967, 188 pp.
- BARBEAU, Marius: **Le Saguenay légendaire**. — Montréal, Éditions Beauchemin, 1967, 147 pp.
- BECCARIA, M.J.; DE BESOMBES, A.M.; DUTERTRE, M.F.: **Les Femmes ont-elles leur place dans l'Église?** — Coll. "Le Poids du Jour". Paris, Éditions du Centurion, 1967, 176 pp.
- BOSSE-PLATIÈRE, Paul: **Après-Concile: l'an Un**. Les prudents commencements. Coll. "Le Concile dans la Vie". — Mulhouse, Éditions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 269 pp.
- BOUTIN, Louis-N., O.M.I.: **La spiritualité de Mgr de Mazenod**. Essai de synthèse. — Chambly, Séminaire O.M.I., 1967 (?), 175 pp.
- CATTA, René Salvator: **Le grand Tournant. Roman**. — 3 vol. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1967; 159, 192, 191 pp.
- CLAUSSE, Roger: **Le journal et l'actualité**. Comment sommes-nous informés, du quotidien au journal télévisé. Coll. "Marabout Université", 133. — Québec, Kasan Limitée, 1967, 299 pp.
- 8e CONGRÈS NATIONAL DE L'UNION DES RELIGIEUSES ÉDUCATRICES PAROISSIALES, Paris, 1966: **Accomplir l'Évangile dans le creuset du monde**. — Coll. "La Religieuse dans la pastorale d'aujourd'hui". — Paris, Fleurus, 1967, 147 pp.
- DUHAIME, Bertrand: **L'Amitié**. — Sherbrooke, Éditions Paulines, 1967, 211 pp.
- FUGLISTER, Notker: **Les Psaumes, prière poétique**. Traduction de René Virrion. — Mulhouse, Éditions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 130 pp.
- GENDRON, Dr Lionel: **L'adolescent veut savoir...** Édition revue et augmentée. — Montréal, Éditions de l'Homme, 1967, 173 pp.
- GENDRON, Dr Lionel: **L'adolescente veut savoir...** Édition revue et augmentée. — Montréal, Éditions de l'Homme, 1967, 172 pp.
- GNOCCHI, Charles: **La personnalité humaine**. Traduit de l'italien par Maria Des Rochers. — Sherbrooke, Éditions Paulines, 1967, 191 pp.
- GRITTI, Jules: **Jean XXIII dans l'opinion publique**. Coll. "Études de sociologie". — Paris, Éditions du Centurion, 1967, 98 pp.
- GRYNPAS, Jérôme: **La Philosophie**. Sa vocation créatrice, sa position devant la science, ses rapports avec l'homme et la société d'aujourd'hui. Coll. "Marabout Université", 130. — Québec, Kasan Limitée, 1967, 334 pp.
- VAN HOOREBEECK, A.: **La conquête de l'air**. Chronologie de l'aérostation, de l'aviation et de l'aéronautique, des précurseurs aux cosmonautes. Coll. "Marabout Université", 131. — Québec, Kasan Limitée, 1967, 328 pp.

le meilleur choix d'équipements et d'accessoires



8225, boul. St-Laurent — tél. 389-8081
5975, boul. Monk — tél. 769-8815

ouvert jusqu'à 9.30 p.m.
le jeudi et le vendredi

LES IMPORTATIONS C.M.

LTÉE

photographiques
aux meilleurs
prix.

8225, BOULEVARD ST-LAURENT,
MONTRÉAL-11, QUÉ.,
TÉL.: 389-8081



marabout

actualité



LE VEDA

Deux volumes de 352 et 384 pages illustrés chacun de 32 pages de photos en noir et en couleurs.

PRIX SUGGÉRÉ : \$ 2.10 le volume.



marabout université

Quelque quinze cents ans avant notre ère, des Aryens, originaires d'Iran et d'Afghanistan, s'installèrent dans le nord de l'Inde, y important une religion polythéiste qui devait définitivement marquer la pensée et la société indiennes. Alors que l'archéologie n'a livré aucun secret de la civilisation védique, ses livres sacrés se sont transmis jusqu'à nous. Ensemble de récits mythologiques, de contes poétiques, d'incantations, de préceptes moraux et de méditations, le Veda nous ouvre un monde d'une fabuleuse richesse spirituelle qui se perpétue, de nos jours encore, dans l'art et les pratiques religieuses de l'Inde. La lecture de cette anthologie - la plus complète qui soit offerte au lecteur français - permet également d'intéressantes comparaisons avec les religions plus familières de la Perse et de la Grèce antiques. Ainsi l'approche du Veda millénaire est révélatrice du passé commun de nos peuples indo-européens dont nous sommes, comme les Indiens, les lointains héritiers.

Dans ces deux volumes, J. Varenne, un des plus éminents spécialistes français, a réuni un ensemble varié de textes qui restitue fidèlement l'esprit et l'ambiance des quatre grandes parties du Veda. C'est la première et la seule anthologie européenne qui couvre tous les aspects de la Révélation védique et cela, grâce à des traductions de la plus grande valeur philologique et littéraire.

Le lecteur français pourra donc, enfin, prendre connaissance du Rg Veda, de l'Atharva Veda et des multiples Brāhmana, auxquels s'ajoutent douze Upanisad, déjà familières aux spécialistes, mais qui n'ont guère encore pénétré le public. Une brève introduction historique et philosophique situe l'importance du Veda dans le contexte général des religions et justifie la vénération dont il est encore l'objet en Inde. De plus, un appareil de notes très complet et un glossaire permettent au profane d'aborder, sans trop de difficulté, les notions les plus étrangères à la mentalité occidentale.